



NATIONS UNIES
GABON



EXAMEN VOLONTAIRE NATIONAL



RAPPORT DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Juillet 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES CARTES, TABLEAUX, FIGURES, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	6
DECLARATIONS LIMINAIRES.....	9
DECLARATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT.....	9
MOT DE MME LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT	10
REMERCIEMENT DE MADAME LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE.....	11
MESSAGES CLES	12
INTRODUCTION	14
CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT	15
METHODOLOGIE DE PREPARATION DE L'EXAMEN VOLONTAIRE NATIONAL 2022.....	17
STRUCTURE DU RAPPORT.....	18
I. POINTS SAILLANTS DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD DEPUIS 2015	19
I.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE REVUE AU NIVEAU PAYS	19
I.2 APPROPRIATION GENERALE DU PROCESSUS ODD AU GABON.....	20
II. APERÇU RAPIDE DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOUZE ODD NON SOUMIS A L'EXAMEN...23	
II.1 DIMENSION PEUPLES	23
II.2 DIMENSION PROSPERITE.....	27
II.3 Dimension Planète	32
II.4 Dimension Paix et Sécurité	34
III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD SOUS EXAMEN EN 2022	37
III.1 ODD 4. ASSURER L'ACCES DE TOUS A UNE EDUCATION DE QUALITE, SUR UN PIED D'EGALITE ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.	37
III.2 ODD 5. ASSURER L'ÉGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET FILLES.....	49
III.3 ODD 14. CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIERE DURABLE LES OCEANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	59
III.4 ODD 15. PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITE.	66
III.5 ODD17. RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE VITALISER	76
IV. DEFIS TRANSVERSAUX ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES APPUIS	84
IV.1 PRINCIPAUX DEFIS TRANSVERSAUX	84
IV.2 DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES APPUIS	87
CONCLUSION ET ETAPES SUIVANTES	88
RAPPEL DES RESULTATS ENREGISTRES	88
ÉTAPES SUIVANTES.....	89

ANNEXES.....	93
1.1 ANNEXE SUR LES GRAPHIQUES.....	93
1.2 ANNEXE SUR LES DONNEES STATISTIQUES	104

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACE	Africa Coast to Europe
AGEOS	Agence Gabonaise d'Études Et d'Observations Spatiales
AGR	Activités Génératrices De Revenus
ANPA	Agence Nationale des Pêche et de l'Aquaculture
ANPN	Agence Nationale Des Parcs Nationaux
ATTM	Accords Types de Transfert de Matériel
BAD	Banque Africaine De Développement
BEAC	Banque Des États De l'Afrique Centrale
CAB	Central African Backbone
CAF	Contrôle de l'Aménagement Forestier
CCA	Bilan Commun Pays
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Économique Et Monétaire d'Afrique Centrale
CI	Critères Indicateurs de gestion durable des forêts gabonaises
CNAMGS	Caisse Nationale D'assurance Maladie Et De Garantie Sociale
CNFI	Cadre National de Financement Intégré
CNM	Conseil National de la Mer
CNSS	Caisse Nationale De Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement
CONFEMEN	Conférence Des Ministres De L'éducation Des États Et Gouvernements Francophones
CPAET	Conventions Provisoires d'Aménagement-Exploitation-Transformation
DGFAP	Direction Générale de la Faune et des Aire Protégées
DGPA	Direction Générale De La Pêche Artisanale
DSNU	Division De Statistique Des Nations Unies
EGEP	Enquête Gabonaise Pour l'Évaluation Et Le Suivi De La Pauvreté
ENI	École Nationale des Instituteurs
ENV	Examen National Volontaire
FAO	Organisation Des Nations Unies Pour L'alimentation Et L'agriculture
FCFA	Franc De La Communauté Financière d'Afrique
FGIS	Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique
FMI	Fonds Monétaire International
FNAS	Fonds National D'aide Sociale Sanitaire
GAB-IX	Gabon Internet eXchange
GEF	Gabonais Économiquement Faibles
GeFACHE	Projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Faune
HSC	Hauts Stocks de Carbone
HVC	Haute Valeur de Conservation
IDH	Indice De Développement Humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonisé de la Production
INS	Institut National de la Statistique
ITC	Centre Du Commerce International
ITPGRFA	Traité International Sur Les Ressources Phylogénétiques Pour L'alimentation et l'agriculture
LS	Loi Statistique
MEDC	Mécanisme Élargi De Crédit
OCDE	Organisation De Coopération Et De Développement Économiques
ODD	Objectifs De Développement Durable
OFAC	Observatoire Des Forêts De l'Afrique Centrale

OIT	Organisation Internationale Du Travail
OMC	Organisation Mondiale Du Commerce
OMD	Objectifs Du Millénaire Pour Le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Association Gabonaise du Système panafricain de certification forestière
PAPPFG	Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais
PASEC	Programme D'analyse Des Systèmes Éducatifs De La CONFEMEN
PAT	Plan D'accélération De La Transformation
PDS	Projet de Développement de la Statistique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PNDS	Plan National De Développement Sanitaire
PNFL	Produits Forestiers Non ligneux
PNUD	Programme Des Nations Unies Pour Le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPPBSE	Chaîne Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi Évaluation
PRE	Plan De Relance De L'économie
PRI	Pays A Revenu Intermédiaire
PRITS	Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Supérieure
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
PTF	Partenaires technique et financier
RGA	Recensement Général Agricole
RGPL	Recensement général de la population et du logement
RPGAA	Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
SEAS	Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite
SIHG	Stratégie d'investissement humain du Gabon
SNORNF	Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts
SNU	Système des Nations unies
SSN	Système Statistique National
TNT	Télévision Numérique Terrestre
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UIP	Union interparlementaire
UNCTAD	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
UNEP-WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USD	Dollar des États unis d'Amérique États Unis d'Amérique
VBG	Violences Basées sur le Genre
WDPA	World Database on Protected Areas
WESR	World Environment Situation Room
ZCB	Zone maritime clé pour la biodiversité
ZEE	Zone Économique Exclusive

LISTE DES CARTES, TABLEAUX, FIGURES, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des cartes

Carte 1: Carte du Gabon.....	15
Carte 2: Les rivages des littoraux du Gabon, trait de côte, estuariens, deltaïques et lagunaires	59
Carte 3: Carte de localisation des aires protégées Gabon	64
Carte 4: Carte de localisation du réseau des aires protégées terrestres du Gabon	69

Listes tableaux

Tableau 1: Évolution des agrégats macroéconomiques en % du PIB	16
Tableau 2: Évolution des émissions globales	34
Tableau 3: Distribution des concessions forestières gabonaises	70
Tableau 4: Quantification des moteurs de déforestation au Gabon entre 2010-2015	71

Liste des figures

Figure 1: Les quatre axes d'action pour le développement durable du Gabon.....	22
Figure 2 : Les 10 principaux problèmes relatifs aux violences faites aux femmes déclarées dans les provinces	53

Liste des Graphiques

Graphique 1: Taux de pauvreté / Utilisation des services d'assainissement	24
Graphique 2: Évolution de la faim/Production agricole	24
Graphique 3: Mortalité infantile en milliers (par sexe) / Santé sexuelle et procréative.....	25
Graphique 4: Accès à l'eau/ Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre	27
Graphique 5: Proportion de la population ayant accès à l'électricité.....	28
Graphique 6: Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale.....	28
Graphique 7: Croissance économique	29
Graphique 8: Évolution de la valeur ajoutée manufacturière par habitant	30
Graphique 9: Évolution du pourcentage des personnes vivant en dessous de 50% du revenu médian et part du travail dans le PIB	31
Graphique 10: Évolution de l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats	32
Graphique 11: Évolution de l'empreinte matérielle par habitant entre 2005-2018.....	33
Graphique 12: Indice de perception de la corruption (pire 0 et 100, meilleur) / Promotion de bonnes institutions.....	35
Graphique 13: Taux net de scolarisation au primaire par quintile et milieu	39
Graphique 14: Minimum de compétences en mathématiques et en lecture	40
Graphique 15: Taux d'achèvement, primaire et au premier cycle secondaire.....	41
Graphique 16: Taux d'achèvement, 2nd cycle secondaire, 2019	41
Graphique 17: Ratios filles/garçons, alphabétisation	42
Graphique 18: Taux d'achèvement, primaire, secondaire et 2nd cycle du secondaire	42
Graphique 19: savoir lire, écrire et compter.....	43
Graphique 20: Taux d'accès à l'électricité et à l'eau dans les établissements scolaires	44
Graphique 21: Accès à l'eau potable et aux installations sanitaires	44
Graphique 22 : Volume des bourses d'étude attribuées (Millions USD constants 2019)	46
Graphique 23: Qualification des enseignants, pré primaire, primaire et secondaire.....	47

Graphique 24: Égalité des sexes et la non-discrimination fondée sur le sexe	51
Graphique 25: Élimination des violences faites aux femmes et aux filles, et des pratiques préjudiciables.....	52
Graphique 26: Nombre de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux	53
Graphique 27: Sièges dans les Mairies et Conseil départementaux	54
Graphique 28: Population agricole ayant des droits de propriété	55
Graphique 29 : Renforcement de l'utilisation des technologies clefs	55
Graphique 30 : Distribution (en%) des femmes occupant des postes de haut fonctionnaires et/ou cadre supérieurs et des femmes législateurs	56
Graphique 31: Femmes en union avant l'âge de 15 et 18 ans, femmes parlementaires	57
Graphique 32: Déviation et anomalie de la chlorophylle	61
Graphique 33: Évolution de surpêche	62
Graphique 34: Évolution de la flottille dans la pêche industrielle	62
Graphique 35: Nombre de titres de pêches délivrés aux pêcheurs artisiaux	63
Graphique 36: Protection des zones marines et côtières	64
Graphique 37: Protection des zones marines et côtières (suite)	65
Graphique 38: Évolution du volume de poissons vendus par les pêcheurs artisiaux	65
Graphique 39: Zones forestières et clés pour la biodiversité	70
Graphique 40: Stock de biomasse et forêt certifiée	71
Graphique 41: Aménagement des forêts	71
Graphique 42: Terres dégradées	72
Graphique 43: Indice de la Liste rouge	72
Graphique 44: Nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal et Nombre de saisies d'ivoires et d'autres espèces protégées	73
Graphique 45: Aide publique au développement pour la biodiversité	74
Graphique 46: Mobilisation des ressources propres	77
Graphique 47: Mobilisation des ressources extérieures	78
Graphique 48: Envois de fonds des migrants	78
Graphique 49: Service de la dette publique/exportations et encours de la dette publique/PIB....	79
Graphique 50: Utilisation d'internet, l'aide publique pour la coopération technique et droits de douane	81
Graphique 51: Tarifs moyens	82
Graphique 52: Tendances du financement du développement total au Gabon	86

Liste des annexes

Annexe n° 1: Compétences des élèves en langue d'enseignement (répartition géographique au sein du Gabon en début de scolarité).....	93
Annexe n° 2: Compétences des élèves en mathématiques (répartition géographique au sein d'un pays-Début de scolarité)	93
Annexe n° 3: Compétences des élèves en langue (Répartition géographique au sein d'un pays en fin de scolarité)	94
Annexe n° 4: Compétences des élèves en mathématiques. Répartition géographique en fin de scolarité	94
Annexe n° 5: Répartition des élèves en début de scolarité selon la taille des classes	94
Annexe n° 6: Répartition des élèves en fin de scolarité selon la taille des classes	95
Annexe n° 7: Répartition des élèves en début de scolarité selon la disponibilité d'une infirmerie	95
Annexe n° 8: Répartition des élèves en fin de scolarité selon la disponibilité d'une infirmerie....	95

Annexe n° 9: Répartition des élèves en début de scolarité selon la disponibilité d'une latrine....	96
Annexe n° 10: Répartition des élèves en fin de scolarité selon la disponibilité d'une latrine	96
Annexe n° 11: Niveau moyen de l'indice d'équipement de la classe et écart type en fin de scolarité	96
Annexe n° 12: Niveau moyen de l'indice d'infrastructure de l'école et écart type en fin de scolarité	97
Annexe n° 13: Répartition des enseignants selon le nombre de places assises par élève en début de scolarité	97
Annexe n° 14: Répartition des élèves selon le nombre de places assises par élève en fin de scolarité	97
Annexe n° 15: Répartition des élèves selon la disponibilité d'une bibliothèque en début de scolarité	98
Annexe n° 16: Répartition des enseignants selon la disponibilité d'une bibliothèque en fin de scolarité	98
Annexe n° 17: Décisions éclairées concernant les relations sexuelles	98
Annexe n° 18: Égalité d'accès à l'information et l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (1)	99
Annexe n° 19 : Égalité d'accès à l'information et l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (suite 1)	99
Annexe n° 20: Égalité d'accès à l'information et l'Éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (suite 2)	100
Annexe n° 21: Stocks de poissons au niveau biologiquement viable et aire marine protégée ...	100
Annexe n° 22: Production totale de la pêche (T)	100
Annexe n° 23: Accès aux ressources marines et aux marchés par les petits pêcheurs	101
Annexe n° 24: Accès aux ressources marines et aux marchés par les petits pêcheurs (suite) ..	101
Annexe n° 25: Superficies forestière et terrestre	101
Annexe n° 26: Superficies aménagées et certifiées	101
Annexe n° 27: Accords types de transfert de matériel	102
Annexe n° 28: Participation au Protocole de Nagoya et au Traité international sur les ressources phytogénétiques.	102
Annexe n° 29: Encours de la dette publique total	102
Annexe n° 30: Abonnements internet haut débit fixe	103
Annexe n° 31: Abonnements internet haut débit fixe pour 100 habitants	103
Annexe n° 32: Partenariats Public-Privé	103

DECLARATIONS LIMINAIRES

DECLARATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT



« Mon pays se réjouit donc de la portée de ce nouveau Programme qui traduit cette volonté commune et unanime pour instaurer un nouveau partenariat mondial avec pour objectif d'aller au-delà des objectifs précédents. Le Gabon, par ma voix, salue la prise en compte dans ce nouvel agenda des priorités de la Position commune africaine adoptée par l'Union Africaine en janvier 2014. Et, je suis d'autant plus heureux que les principaux objectifs qui y sont contenus, figurent dans le plan de développement pour faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025. (...) »

« Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 que nous venons d'adopter, nous obligent donc à renforcer la coopération internationale. Une coopération nouvelle, refondée, et qui réaffirme notre conviction que toutes les générations appartiennent à une même Communauté humaine et qu'elles aspirent au même bonheur ».

Extrait de l'Allocution de **Son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA**,
Président de la République Gabonaise, Chef de l'État, à l'occasion du sommet consacré à
l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 ;
New-York, le 26 septembre 2015.

MOT DE MME LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT



Madame Rose Christiane RAPONDA OSSOUKA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

En 2012, le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a lancé le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) avec pour ambition la réduction des inégalités et l'exploitation durable des ressources en mettant un focus sur l'exploitation rationnelle des écosystèmes terrestres et marins. En 2015, cette volonté d'inscrire son développement dans le respect de la durabilité environnementale s'était concrétisée par l'adoption de la **Résolution A/RES/70/1** de l'Assemblée générale des Nations Unies, engageant ainsi le Gabon à faire des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) une composante essentielle de son action en matière de développement.

A la suite du PSGE, des plans de développement subséquents ont été mis en œuvre pour faire face aux différentes crises qui ont frappé l'économie gabonaise. Il s'agit, d'une part du *Plan de Relance de l'Économie (PRE)* 2017-2019, pour faire face à la crise économique consécutive à l'effondrement des cours du pétrole intervenu en 2014 et, d'autre part, du *Plan d'Accélération de la Transformation (PAT)* 2021-2023, pour sortir des contraintes financières liées à la crise sanitaire de la pandémie du COVID-19. Autant d'aléas qui ont fortement entravé l'exécution des politiques publiques et, partant, l'atteinte des ODD.

Afin de procéder à un suivi et à une évaluation minutieuses de la mise en œuvre de ces objectifs d'ici 2030, un cadre de suivi-évaluation des ODD a été mis en place par l'**Arrêté n° 0295/PM portant création, attributions et fonctionnement du Comité de Pilotage conjoint des objectifs de développement durable et du Cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable (COPIL Conjoint ODD)**, qui intègre fortement toutes les Agences du Système des Nations Unies au Gabon et toutes les administrations stratégiques œuvrant dans la mise en œuvre des dix-sept (17) ODD.

Dans ce cadre, la volonté du Gabon de présenter sa candidature à l'Examen National Volontaire de 2022, répond au souci de rendre compte des résultats obtenus et de partager les leçons apprises depuis 2015 dans la mise en œuvre des ODD. Bien plus, s'inscrivant dans une démarche d'apprentissage, le Gabon souhaiterait partager son expérience accumulée au bout de sept années de mise en œuvre des ODD afin d'améliorer ses processus et d'optimiser ses résultats pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

REMERCIEMENT DE MADAME LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE



Madame Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Épouse MBOU, Ministre de l'Économie et de la Relance.

Le Gabon a adopté la **Résolution A/RES/70/1** de l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 pour faire des Objectifs de Développement Durable (ODD) une composante essentielle de son action en matière de développement. Le processus d'appropriation de ces ODD par le Gabon a commencé en juillet 2016. En 2021, le Gabon a présenté sa candidature à l'examen national volontaire de 2022, afin de rendre compte des résultats obtenus et des leçons apprises depuis 2015 dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Sur instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Madame Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA, le Ministère de l'Économie et de la Relance a conduit les travaux de réalisation du Rapport de l'Examen National Volontaire, appuyé par un Comité Technique multisectoriel composé des représentants de la Coordination du Système des Nations Unies et de toutes les Administrations concernées par la mise en œuvre des ODD, ainsi que par deux (2) consultants nationaux.

Pour ce premier Examen National Volontaire, le Gabon a focalisé son attention sur les cinq (5) ODD (4, 5, 14, 15 et 17) soumis à l'examen de cette année, sur les dix-sept (17) que compte l'Agenda 2030.

Toutefois, les douze (12) autres ODD ont été sommairement abordés. A l'issue de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, il apparait que de nombreuses avancées ont été enregistrées sur plusieurs cibles des ODD, quoique les défis restent nombreux et des efforts à consentir.

Au terme de cette étape, nous pouvons nous satisfaire d'avoir abouti à un rapport de bonne qualité que notre pays pourra aisément présenter lors du prochain Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable du 5 au 7 juillet et du 11 au 15 juillet 2022 à New-York aux États-Unis.

C'est l'occasion de remercier la Coordination du Système des Nations Unies au Gabon, qui nous a accompagné dans cette entreprise, les deux consultants nationaux et tous les représentants des administrations pour le travail accompli.

MESSAGES CLES

L'examen national volontaire du Gabon a permis de faire les constats ci-après qui constituent les messages clés véhiculés par le présent rapport :

- 1) ***En matière d'éducation*** : des progrès significatifs ont été réalisés dans l'alphabétisation des adultes et la performance des élèves au niveau de l'enseignement primaire, mais des efforts supplémentaires restent à fournir dans certaines d'infrastructures et la formation des formateurs.

La volatilité des cours mondiaux du pétrole et la crise sanitaire de covid-19 ont réduit l'effort de réalisation des infrastructures scolaires, de recrutement et de formation des enseignants, ce qui élève les redoublements (30%), les abandons au primaire, des classes surchargées au primaire et au secondaire.

Dans l'urgence, le Gouvernement a lancé un vaste programme de construction de salles de classe ;

- 2) ***Sur l'égalité des genres*** : des avancées significatives en vue de l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles ont été enregistrées. Des efforts restent cependant à fournir pour atteindre l'accès équitable aux opportunités politiques entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi le Gabon entend renforcer les droits des femmes, leur leadership et leur autonomisation économique et financière.

Sur les droits, la loi portant élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes a été adoptée et des dispositions discriminatoires du Code civile et du Code pénal abrogées. Sur la participation des femmes en politique, on compte actuellement 18% au Parlement, l'objectif fixé par la loi n° 09/2016 du 5 septembre 2016 fixant les quotas d'accès des femmes aux élections politiques étant de 30%, et de 34% au Gouvernement.

Pour accélérer l'autonomisation socio-économique et relever d'autres défis, le Gabon a élaboré une Stratégie Nationale Gabon Égalité et décrété la période 2015-2025 Décennie de la Femme ;

- 3) ***Concernant la vie aquatique marine*** : l'extension de la superficie des aires marines protégées a connu une évolution très satisfaisante qui a dépassé la préconisation de la cible 14.5 demandant de consacrer 10% de l'espace maritime des États à la préservation et à la conservation. En effet, la surface des aires marines protégées (en proportion de la surface totale) est de 63,7% en 2019, grâce à la politique volontariste des autorités gabonaises.
En effet, le Gabon a adopté les lois n°5/2005 portant Code des Pêches et de l'aquaculture, et n°002/2014 portant orientation du développement durable, pour une exploitation durable des ressources aquatiques et contribuer à l'éclosion de l'économie verte.

Plus spécifiquement, le Conseil National de la Mer a été créé par décret en date du 25 septembre 2014 pour planifier et coordonner l'action en mer et une Stratégie maritime intégrée élaborée en 2017. En 2020, neuf (9) parcs marins et onze (11) réserves aquatiques représentant 63,7% des aires marines étaient protégées à des fins de préservation et de conservation.

Les principaux défis, le trafic illicite des ressources halieutiques et le piratage maritime le long du Golfe de Guinée, sont sécuritaires ;

- 4) ***A propos de la vie terrestre*** : un effort très conséquent a été consenti pour préserver les forêts durablement. Le Gabon est à 88% forestier. Il fait partie du Bassin du Congo qui constitue actuellement le second puits de carbone au monde. Le braconnage est en net recul et la

déforestation reste faible, suite à la mise en place des plans d'aménagement des forêts à long terme, d'un système de certification de gestion forestière et de 13 parcs nationaux, dont deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La proportion moyenne des zones clés pour la biodiversité (ZCB) était de 93,61% en 2020 et l'indice de couvert végétal montagneux est de 99,97% actuellement.

Cependant, malgré son engagement en faveur du climat, l'aide publique au développement pour la biodiversité reçue est fluctuante et à des niveaux très modestes. A l'instar des autres pays à faible déforestation, le Gabon n'est pas suffisamment pris en compte dans le REDD+. Il peine à monétiser ses services écosystémiques ;

- 5) **Concernant le partenariat** : le Gabon finance son développement sur ressources propres ou sur emprunts extérieurs. A cause de son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon reçoit peu d'aide publique au développement, alors qu'il doit réaliser des investissements très couteux pour une diversification de l'économie respectueuse de l'environnement. Le pays est donc contraint de s'endetter ; ce qui constitue un risque d'augmentation du déficit budgétaire et d'instabilité macroéconomique.

Pour financer son *Plan d'Accélération de la Transformation*, en plus de l'optimisation de son assiette fiscale, de la lutte contre la fraude fiscale, des partenariats publics privés, le Gabon entend recourir aux mécanismes de financements innovants, **capter davantage les fonds mondiaux pour le climat et l'environnement**, en particulier la finance carbone dans le cadre de la monétisation des services écosystémiques.

Pour en réduire la fragmentation et mieux l'orienter vers l'accélération de l'atteinte des ODD, le financement du développement doit être mieux coordonné.

Dans cette optique, le Gabon entend développer davantage les capacités des services en charge des statistiques, afin de systématiser la redevabilité, le suivi et l'évaluation.

INTRODUCTION

Depuis le Sommet du Millénaire de 2000, le Gabon inscrit son action en matière de développement en droite ligne avec les engagements internationaux pris notamment dans le cadre multilatéral. A cet effet, après s'être employé à mettre en œuvre les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui avaient couvert la période 2000-2015, le Gabon a pris une part très active à la formulation de l'Agenda 2030 qui établit, sur la période 2015-2030, un ensemble de 17 objectifs globaux déclinés en 169 cibles centrées sur les dimensions sociale, économique et environnementale.

Depuis leur adoption en mai 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Gabon s'est attelé à s'approprier les cibles les plus pertinentes de cet Agenda à travers diverses initiatives allant de la sensibilisation à la mise en œuvre en passant par la vérification de leur alignement par rapport au Plan Stratégique Gabon Emergent, le principal cadre de planification et de programmation du développement.

La présente introduction vise à donner un aperçu global du Gabon. Elle décline rapidement le contexte géographique, la situation du développement et les questions de financement. Elle présente également la méthodologie retenue et la structuration adoptée.

Situation géographique

Le Gabon est situé en Afrique centrale sur une superficie de 267 667 km². Il est limité au nord-Est, à l'Est et au Sud par la République du Congo, au nord par le Cameroun, au nord-ouest par la Guinée Equatoriale. A l'Ouest, il s'ouvre sur 850 km sur le Golfe de Guinée par une Zone Économique ExCLUSIVE (ZEE) de 265 000 km² et un domaine maritime presque l'équivalent de son territoire terrestre. Le plateau continental s'étend sur 40 600 km².

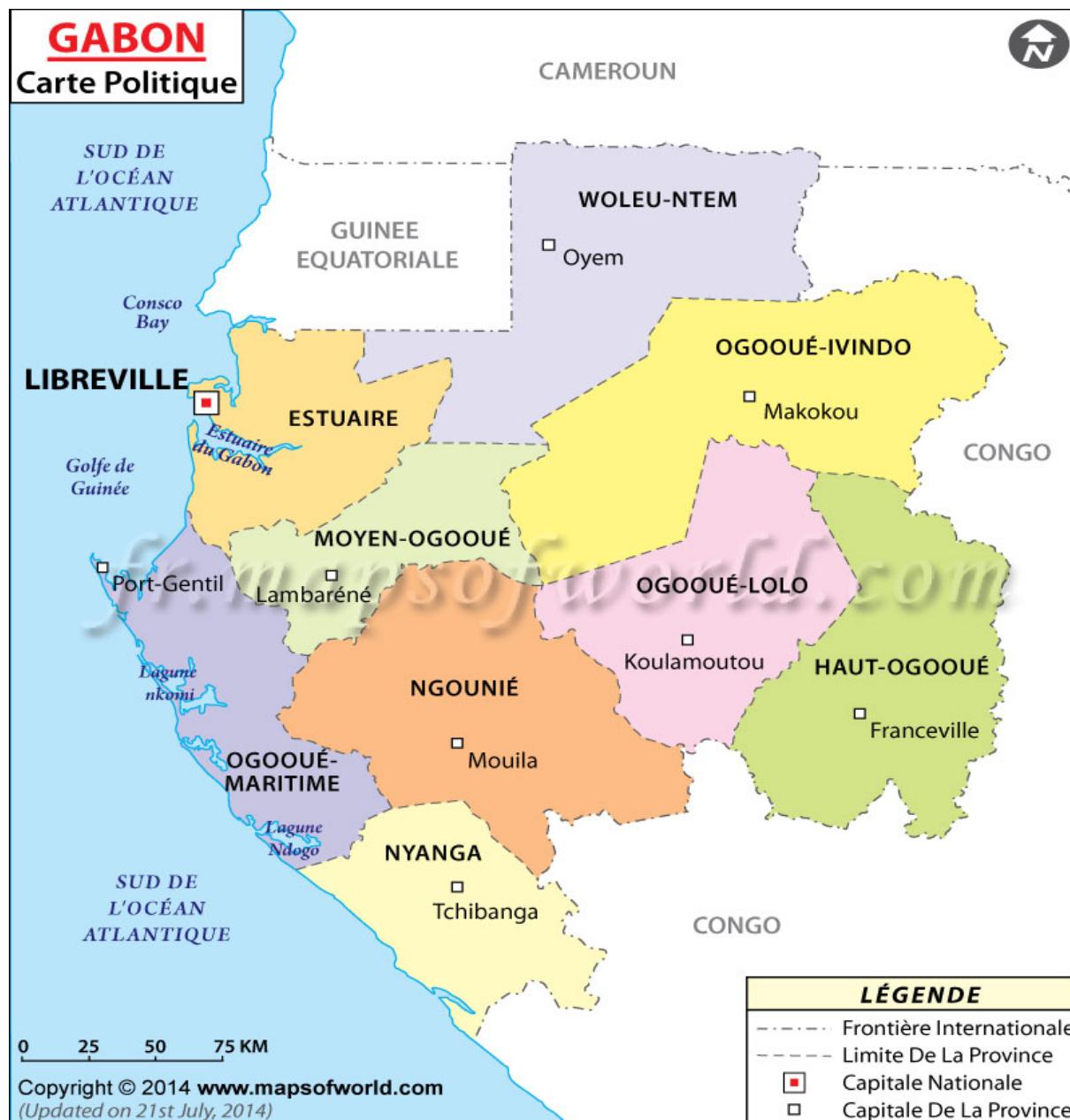
Le climat est équatorial, chaud, avec un taux d'humidité assez important (de 85 à 100% en saison des pluies). Près des côtes, le climat est plus tempéré grâce aux vents marins. Les températures varient de 21 °C au sud-ouest du pays à 28 °C sur la côte et à l'intérieur du pays. La végétation varie en fonction du relief. On distingue les plaines côtières (larges de 20 à 300 km), les massifs montagneux (monts de Cristal au nord-est de Libreville, le massif Du Chaillu au centre, culminant à 972 mètres au mont Iboundji), et les plateaux de l'intérieur. Le mont culminant du Gabon est le mont Mbengoué avec 1070 mètres d'altitude.

La forêt équatoriale, dense et riche de plus de quatre cents espèces d'arbres ou arbustes, parmi lesquels l'okoumé, l'ozigo, l'iroko, etc, recouvre environ 89% du territoire. Elle est parcourue par de nombreux cours d'eau dont le principal est le fleuve Ogooué qui s'étend sur 1200 km. Son débit est de 100 000 m³ par seconde. Entrecoupé de chutes et de rapides, il est navigable en aval de Ndjolé et termine son cours en un delta marécageux.

Avec un couvert forestier estimé à 23,6 millions d'hectares, le Gabon possède environ 18% des forêts du bassin du Congo, le second massif forestier tropical au monde après la forêt amazonienne, avec environ 241 millions d'ha en 2015¹.

¹ Source : 1 FAO. 2015. Evaluation des ressources forestières mondiales. Rome, 253 p. 2 AGEOS. 2016. Cartographie de l'état du couvert forestier du Gabon en 2015. Libreville, 5 p.

Carte 1: Carte du Gabon



Source : <https://fr.mapsofworld.com/gabon/>

Selon le dernier Recensement Général de la Population et des Logements de 2013, le Gabon comptait une population de 1.811.079 habitants, soit une densité de 6,8 habitants au km², avec un taux de croissance intercensitaire annuel moyen de 2,9 %. Elle est actuellement estimée à deux millions d'habitants dont environ 19,5 % d'étrangers essentiellement en provenance d'Afrique de l'Ouest. C'est une population jeune, l'âge moyen est de 26 ans et les moins de 25 ans représentent 54,6%. Elle est fortement urbaine à 87,1% et féminine à 48,4%. L'indice synthétique de fécondité est de 4,2 enfants par femme et l'espérance de vie à la naissance de 63,4 ans, dont 66 ans pour les femmes et 61,2 ans pour les hommes².

CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT

² Résultats globaux du RPL 2013, DGS 2015

En matière de développement, depuis 2009, les gabonais se sont dotés d'une vision, celle de faire du Gabon un pays émergent à l'orée 2025, doté d'une économie diversifiée, moins dépendante du secteur pétrolier, plus inclusive, grâce à ses ressources et à ses compétences. En 2012, cette vision a donné corps au Plan Stratégique Gabon Emergent (2012-2016). Il décline les grandes orientations stratégiques de la période 2011-2016, sous la forme de 21 objectifs stratégiques, 28 programmes sectoriels phares et 159 actions.

Dans cette perspective, d'importants investissements ont été effectués pour diversifier la structure productive, notamment dans l'industrie agroalimentaire³, dans la transformation sommaire du manganèse, et surtout celle du bois. Celle-ci a été catalysée par l'interdiction d'exporter le bois en grumes de 2009 et la création d'une Zone Economique Spéciale dédiée à l'industrie du bois qui ont fait de la filière bois le deuxième secteur exportateur du Gabon, avec 11% des exportations totales et 10 650 emplois⁴, dont 8 200 pour le sous-secteur industriel et 2 450 pour le sous-secteur forêt⁵.

La chute brutale des cours du pétrole de 2014 a fortement déstabilisé l'économie gabonaise. Les recettes pétrolières, qui s'établissaient à 1400 Milliards FCFA en 2014, n'étaient plus que de 450 Milliards FCFA en 2016. La dette publique est progressivement passée de 34% du PIB en 2015 à 64% en 2016, dégradant les comptes publics et générant, pour la première fois depuis 1998, un déficit public et une diminution rapide du niveau des réserves de changes. Alors que la situation était en train de se rétablir (

Tableau 1: Évolution des agrégats macroéconomiques en % du PIB

Année	Taux de croissance (%)			Taux d'inflation (%)	Solde budgétaire (% PIB)
	PIB	PIB pétrole	PIB hors pétrole		
2019	3,9	13,0	2,9	2,0	1,4
2020	-1,8	-1,2	-1,9	1,4	-2,2
2021	1,5	-6,7	2,5	1,1	-2,3

Source : Note de cadrage sur le cadre des finances publiques vertes au Gabon et BEAC

Le Gabon fait partie des Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Supérieure (PRITS), alors que son PIB par habitant (à prix constants en PPA) observe une tendance baissière depuis 1980, passant de 12 000 \$ en 1980 à 8800 \$ en 2020 selon la Banque Mondiale. Cette situation est due à sa vulnérabilité aux chocs macroéconomiques. Toutefois, ses principaux indicateurs sociaux restent dégradés et relativement faibles par rapport aux pays ayant les mêmes revenus. Son indice de développement humain (IDH), d'une valeur de 0,703, le classe au 119^{ème} rang sur 189⁶.

L'exécution du PSGE a été contrainte par la crise pétrolière de 2014, ce qui a conduit à la mise en place de ses pendants conjoncturels, d'une part le Plan de Relance de l'Economie (PRE) sur la période 2017-2019, et d'autre part le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) sur la période 2021-2023. L'objectif est de sortir l'économie des contraintes financières de court terme et de la replacer dans une dynamique d'investissements et de réformes en vue d'une transformation rapide.

Pour soutenir la relance économique, le FMI avait conclu avec le Gabon un accord triennal (2016-2019) pour un financement total de 640 Millions USD. En 2019, la production pétrolière a augmenté

³ Principalement par le Groupe ARISE (Olam), détenu par le fonds souverain singapourien qui, depuis 2010, a investi près de 2 Mds USD.

⁴ Les auteurs avouent leur difficulté à cerner précisément l'emploi du secteur, eu égard au caractère saisonnier de certains secteurs et de la non systématisation de la déclaration des personnels à la CNSS. Toutefois, entre 2009 et 2014, on note d'une part une hausse continue du nombre d'emplois directs créés par la filière et d'autre part, une baisse progressive des emplois dans le sous-secteur forêt et une hausse dans la partie industrielle de la filière.

⁵ Groupe de la Banque mondiale, *Étude de l'impact de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes sur la Forêt, l'industrie du bois et l'économie gabonaise*, page 6. Avril 2017.

⁶ PNUD (2020) : « La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène », Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, Gabon.

de 17 %. Cette augmentation a permis de soutenir une croissance de 3,9%, le plus fort signe de reprise depuis 2014. Mais, alors qu'une réduction sensible de la dette publique⁷ était perceptible, la crise sanitaire consécutive à la pandémie de COVID-19 a dégradé la demande extérieure de manganèse et réduit les prix du pétrole, entraînant ainsi une baisse des recettes d'exportation et une contraction du PIB de 2,7% en 2020.

Le ratio de la dette publique est passé à 71,7% du PIB en 2020⁸, au lieu des 55,6% attendus. Suite à la mise en œuvre des mesures d'ajustement et à l'exécution des programmes du Plan d'Accélération de la Transformation, ce taux a été ramené à 66% en 2021, soit 4% en dessous du plafond prévu par la norme communautaire, en conformité avec la norme communautaire. Le service a atteint 88,5% des recettes publiques, contre 37% en 2019, exposant le Gabon à de sérieux risques de taux d'intérêt et de change, et réduisant considérablement l'espace budgétaire.

Dans un contexte d'urgence sanitaire, le Gabon a bénéficié, entre avril et juillet 2020, de la facilité rapide mise en place par le FMI (300 Millions USD), alors que la BAD a apporté un soutien budgétaire de l'ordre de 116 Millions USD⁹. Les Services du FMI considéraient alors que la dette restait soutenable mais que son niveau, au-dessus des critères de la CEMAC, commandait une certaine vigilance.

Depuis le 28 juillet 2021, le Gabon bénéficie d'un financement du FMI de 553 Millions USD dont 115 ont déjà été décaissés, par le biais du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Effectuée dans un contexte marqué par les effets post Covid 19, la hausse des cours du pétrole et de la guerre en Ukraine qui commandent des réformes structurelles, la revue de mai 2022 a confirmé la reprise de la croissance en 2021 (+1,5%) et son accélération en 2022 avec un niveau attendu de 2,8%.

Les perspectives du programme, en particulier le décaissement de la prochaine tranche, sont liées à la publication du Rapport de l'Audit des dépenses liées à la pandémie de la COVID-19, et à la finalisation de l'arrêté sur la publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des marchés publics.

METHODOLOGIE DE PREPARATION DE L'EXAMEN VOLONTAIRE NATIONAL 2022

L'élaboration du rapport de l'Examen Nationale Volontaire (ENV) s'est déroulée trois grandes phases : (i) la revue de la littérature ; (ii) la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques ; (iii) la validation du Rapport. Sous la coordination de la Ministre de l'Économie et de la Relance et du Système des Nations Unies, le comité technique multisectoriel ainsi que deux consultants nationaux ont été mobilisés à cet effet.

La revue de la littérature : plusieurs documents de politiques publiques et stratégies nationales, ainsi que leurs différents rapports d'évaluation, ont été mobilisés pour mesurer les avancées réalisées dans la mise en œuvre des ODD. Il s'agit, entre autres, du Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), du Plan de Relance de l'Économie (PRE) ou encore du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) qui représente actuellement la dernière étude diagnostic sur l'économie gabonaise.

Les analyses ont notamment bénéficié de plusieurs études et processus comme le Bilan Commun Pays ou encore des riches échanges multipartites entre les Agences des Nations Unies et leurs partenaires nationaux des administrations sectorielles pour l'élaboration du nouveau cadre de coopération entre le Gabon et les Nations Unies. De plus, le processus a également tiré parti des diverses administrations

⁷ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2019/12/16/pr19461-gabon-imf-executive-board-completes-reviews-extended-arrangement-approves-disbursement>

⁸ FMI, 2022

⁹ Contracté en euros, soit 100 Millions Euros qui représentent environ 65,6 Milliards FCFA, en fonction du taux de change du jour de signature de l'accord de prêt de la BAD.

regroupées au sein du Comité technique, en particulier dans l'actualisation des politiques, stratégies, programmes et projets en cours de mise en œuvre au sein des administrations publiques.

La collecte, le traitement et l'analyse des données : à partir de la matrice des indicateurs élaborée sous la supervision du Ministère de l'Économie et de la Relance avec l'appui de la Coordination des Nations Unies, les données ont été collectées à partir de trois (3) sources :

- Les rapports d'études, enquêtes et recensements réalisés par la Direction Générale de la Statistique et les administrations sectorielles, toutes les données fournies par les administrations sectorielles ont été préalablement validées par les Ministres de tutelle ;
- Les bases de données de la Direction Générale de la Statistique ;
- Les données issues des agences du Système des Nations Unies ; les rapports 2019 et 2021 du PNUD-Gabon sur les ODD au Gabon et d'autres sources internationales utilisées dans des rapports similaires des autres pays ayant déjà fait le même exercice.

Le traitement des données s'est essentiellement traduit par la création et/ou la modification des variables et/ou modalités dans les bases de données de la DGS afin de produire des indicateurs indisponibles dans les rapports publiés (pourcentage, taux, ratio, indice, etc.).

Les indicateurs ainsi obtenus ont servi à l'analyse descriptive univariée et bivariée en dégageant les tendances observées dans le temps et/ou dans l'espace (hausse/baisse/stagnation).

La validation de ce rapport s'est faite en deux (2) phases. Dans un premier temps au niveau du Comité technique multisectoriel dirigé par le Ministre de l'Économie et de la Relance et, dans un second temps, au niveau du Gouvernement, puis de la Présidence de la République.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport comprend cinq parties. La première est une partie liminaire dans laquelle les plus hautes autorités réitèrent leur engagement en faveur des ODD ainsi que leur appropriation de l'examen dans lequel s'engage le Gabon.

La seconde partie est un résumé des messages et des résultats clés du rapport. Elle présente, de manière synthétique, les principales avancées du Gabon dans l'atteinte des cinq (5) ODD retenus pour la revue en 2022, ainsi que les principaux défis et les attentes du pays auprès de ses partenaires.

La troisième partie est consacrée à un rappel des principaux points saillants sur le processus de mise en œuvre des ODD au Gabon depuis leur adoption en 2015. Elle décline le processus de l'examen au niveau du Pays, revient sur les phases d'appropriation nationale de l'Agenda 2030 et donne un aperçu rapide des résultats enregistrés sur chacun des 17 ODD.

La quatrième partie décline rapidement les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des douze ODD ne faisant pas partie de l'examen ;

La cinquième partie présente les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable 4, 5, 14, 15 et 17 qui ont été retenus pour la revue en 2022. Elle les passe en revue en examinant chacune des cibles retenues. Pour chacun des ODD, il est fait un bref (1) aperçu de la problématique du secteur associé à l'ODD au Gabon, puis (2) un rappel des cibles prioritaires et (3) des actions initiées (Cadre juridique, politiques sectorielles, programmes et projets...) pour l'atteinte des cibles ; suivent ensuite (4) ensuite une présentation des progrès enregistrés à suite de ces actions, puis (5) les principaux défis et les perspectives d'ici 2030.

La cinquième partie est consacrée aux principaux défis transversaux à tous les ODD, ainsi que les domaines d'appui prioritaires

Enfin, une conclusion dans laquelle est présentée une synthèse rapide des cinq objectifs et sont annoncées les perspectives que le Gabon compte donner au présent examen.

I. POINTS SAILLANTS DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD DEPUIS 2015

Il s'agit de donner un aperçu des nombreuses initiatives prises par le Gabon depuis 2015 pour s'approprier les ODD et de voir comment le pays s'est approprié certains concepts essentiels de l'Agenda 2030.

I.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE REVUE AU NIVEAU PAYS

La description du processus de la revue nous conduit d'une part à revenir sur la justification de la candidature du Gabon et, d'autre part, sur la gestion de la participation et des dialogues au niveau infranational.

I.1.1 Justification de la candidature

En adoptant la résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 25 septembre 2015, le Gabon s'était engagé à faire des Objectifs de Développement Durable une composante essentielle de son action en matière de développement. Il s'est engagé à procéder à un suivi et à un examen minutieux de la mise en œuvre du programme au cours de la période 2015-2030. A cet effet, un cadre de suivi et d'examen solide, participatif, transparent et intégrant aussi les niveaux national, régional que mondial avait été mis en place.

C'est dans ce processus que s'inscrit la volonté du Gabon de présenter sa candidature à l'Examen National Volontaire de 2022, à l'effet de rendre compte des résultats obtenus et des leçons apprises depuis 2015. Bien plus, s'inscrivant dans une démarche d'apprentissage, le Gabon souhaiterait partager son expérience accumulée au bout de sept années de mise en œuvre des ODD pour améliorer son processus et optimiser ses résultats.

I.1.2 Gestion de la participation / dialogues en province

Le Gabon se lance dans le processus ENV alors qu'il vient de traverser deux grandes crises : la crise dans le secteur pétrolier intervenue en 2014, qui a réduit de moitié les principales recettes budgétaires du pays et la pandémie du Covid-19 dont les mesures de riposte ont significativement réduit l'activité économique et sociale dans le monde entier.

Ce contexte contraignant n'a pas permis d'étendre l'examen au niveau infranational, c'est-à-dire dans les provinces et les départements. Il a toutefois capitalisé les intenses échanges menés en 2017 et 2018 lors de l'élaboration des plans locaux de développement pour orienter l'affectation des ressources du Fonds d'initiative départementale (FID) mis en place par le Président Ali BONGO ONDIMBA en avril 2018.

De même, ce contexte n'a pas permis d'élargir la phase de consultation aussi bien au sein de l'Administration qu'entre l'Administration, le Secteur privé et les Organisations de la Société civile. Là encore, la mise en place, par **arrêté du Premier Ministre n° 0295/PM portant création, attributions et fonctionnement du Comité de Pilotage conjoint des Objectifs de Développement Durable et du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (COPIL Conjoint ODD)**, a permis de renforcer la collaboration entre toutes les Agences du SNU au Gabon et tous les Ministères stratégiques dans la mise en œuvre des ODD.

Finalement, les principaux échanges ont eu lieu au moment de la validation du rapport d'évaluation. Toutes les parties prenantes au développement (ONG, les autres partenaires au développement, les Institutions constitutionnelles) ont pris part à l'atelier y relatif.

I.2 APPROPRIATION GENERALE DU PROCESSUS ODD AU GABON

Le processus d'appropriation de l'Agenda 2030 par le Gabon a commencé en juillet 2016, soit au lendemain de l'adoption de l'Agenda 2030, par une phase de sensibilisation. Il s'est poursuivi, d'abord avec la vérification de l'alignement, sous la forme d'ateliers de haut niveau, placés sous le leadership du Ministère en charge de l'Economie et de la Coordination du Système des Nations unies ; ensuite, avec l'intégration des cibles les plus pertinentes dans les plans sectoriels, les programmes et les projets.

I.2.1 La sensibilisation

Organisée à partir de juillet 2016, la phase de sensibilisation a consisté à informer et à sensibiliser tous les acteurs majeurs du développement sur les enjeux du développement durable. Les ateliers organisés à cet effet ont enregistré la participation des hauts cadres des Institutions constitutionnelles que sont le Parlement, la Cour des Comptes, le Conseil Économique, Social et Environnemental, la Cour Constitutionnelle et la Haute administration. Prenaient également part à ces séances de sensibilisation, les Partenaires Techniques et Financiers, les représentants du Secteur privé, les Organisations de la société civile, ainsi que des Agences du Système des Nations Unies.

Des ONG, à l'instar du Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Économie Verte en Afrique Centrale (ROSCEVAC), ont conduit des actions de sensibilisation dans plusieurs villes du Gabon et à l'endroit des jeunes des lycées et collèges. Il s'agissait également de les informer sur le nouvel Agenda international de développement et leur faire prendre conscience que des efforts consentis actuellement par leurs aînés pour prélever le strict nécessaire des ressources naturelles est un investissement pour eux et que de la même façon, ils doivent s'approprier ces gestes afin de les léguer.

L'objectif était de faciliter l'appropriation et les principes fondamentaux de l'Agenda 2030, de définir ensemble, à la lumière des leçons tirées de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les conditions d'accélération de l'accomplissement des ODD. Ainsi, une feuille de route avait été esquissée sur une base participative.

Les recommandations qui ont émergé de ces consultations multipartites indiquaient déjà des urgences qui ont, à court terme, nourri la feuille de route du processus de mise en œuvre des ODD. Il s'agissait notamment de :

- La nécessité de renforcer la coordination entre toutes les parties prenantes que sont : les départements ministériels, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers sous le leadership du Gouvernement et avec l'appui du Système des Nations Unies ;
- La nécessité de cerner convenablement les interrelations entre les ODD, les politiques et les interventions spécifiques destinées à leur réalisation ;
- Le besoin de développer les capacités de planification à moyen et long terme pour mieux intégrer les ODD dans les plans et programmes ;
- Le besoin de renforcer les capacités du système d'information statistique pour un meilleur suivi des objectifs de développement durable ;
- La mobilisation des ressources et des partenariats pour accélérer la réalisation des ODD.

I.2.2 L'alignement sur le PSGE et ses déclinaisons programmatiques

La phase d'intégration des ODD au Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) a également été conduite en 2016, à la suite des étapes de sensibilisation, avec pour particularité les engagements pris par le pays dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique en 2015. Cet exercice s'est appuyé sur le caractère dynamique du PSGE en considérant l'ensemble des programmes sectoriels pour les mettre dans un cadre unique de résultat du PSGE intégrant les cibles des ODD.

L'objectif premier était d'assurer l'alignement des objectifs et cibles de l'Agenda 2030 au Plan Stratégique Gabon Émergent et ses différents programmes sectoriels et transversaux (Gabon Vert, Gabon industriel, Gabon des services, Stratégie d'Investissement Humain, Pacte pour l'emploi et la compétitivité...). Ensuite, il visait à établir et aligner le mécanisme de suivi-évaluation des ODD sur le système d'information et de statistique national ainsi que le Bilan National du Développement Durable prévu par la loi d'Orientation du Développement Durable. Enfin, il s'agissait d'examiner les mécanismes permettant l'intégration des Agendas 2030 et 2063 dans l'élaboration du budget national.

Ce processus itératif a permis d'établir les liens entre les cibles des ODD, les actions prévues dans l'Accord de Paris et le PSGE. Les liens manquants avec les cibles des ODD ont également été identifiés. Ce sont **109 cibles des ODD qui sont apparues alignées sur les 159 actions mises en œuvre par les 21 programmes du PSGE**.

Finalement, l'exercice de vérification de l'alignement a confirmé que le contenu de l'Agenda 2030 (17 ODD) élaboré en 2015, était déjà pris en compte par le PSGE. Cet exercice a également permis de revoir la pertinence de certaines actions et la nécessité d'une plus grande cohérence entre le PSGE et les différents programmes sectoriels dans un cadre de résultats unique.

I.2.3 Ne laisser personne de côté

Dans la perspective de son émergence à l'orée 2025, le Gabon aspire à devenir une société qui considère résolument l'homme, non seulement comme sujet, mais également comme finalité du développement durable. Ceci, à travers le principe de la prospérité partagée pour Tous. Cette notion est reprise dans le PSGE 2012-2025, dont le troisième axe vise la promotion d'une prospérité partagée.

Elle a ensuite été reprise dans les déclinaisons sectorielles du PSGE, principalement la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG), qui a mis en place un ensemble de prestations intégrées comprenant : des filets de protection économiques ciblés sur les Gabonais économiquement faibles (GEF) ; un portefeuille de projets d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) territoriales ; un paquet minimum de protection sociale comprenant une assurance maladie, des transferts monétaires et une aide pour l'accès aux services sociaux de base (eau et électricité) ; la mise à niveau des 25 départements les plus précaires et une politique ciblée des travaux pour désenclaver les zones rurales.

Pour marquer sa volonté de ne laisser personne en chemin, le déploiement de la SIHG à travers le territoire national a nécessité la mise en place d'un cadre normatif adapté, l'institution d'une gouvernance déconcentrée et participative, et la désignation de deux opérateurs institutionnels : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMEGS) et le Fonds National d'Aide Sociale (FNAS).

Cette volonté de ne laisser personne en chemin est également amplifiée par le Programme Égalité des Chances lancé le 23 février 2016, qui donne une plus grande place à la jeunesse et à la femme gabonaise en impulsant des actions visant (i) l'éducation et la formation ; (ii) l'emploi ; (iii) l'accès aux soins de santé de qualité ; (iv) l'égalité des chances pour les femmes ; (v) la lutte contre les privilégiés. D'autres initiatives similaires telles que le Programme Un jeune un métier, l'initiative *Train my generation*, la Stratégie Nationale de la Jeunesse (2011) viennent compléter cette volonté d'inclusion des populations les plus vulnérables.

En plus des jeunes et des femmes, le Gouvernement du Gabon a également conduit des actions en direction des personnes vivant avec un handicap, des orphelins et des veuves. Dans ce sens, on peut citer les actions suivantes :

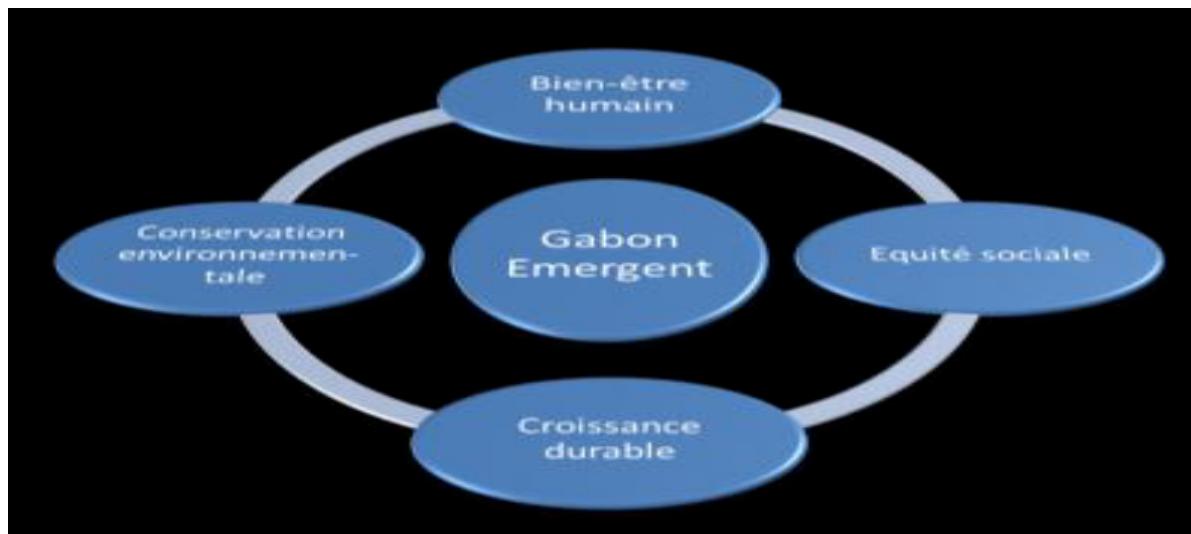
- Des dispositions du Code civil et du Code pénal ont été modifiées pour renforcer et préserver les droits des enfants et des conjoints survivants lors de la gestion de la succession.
- Des orphelinats ainsi que des établissements spécialisés dans l'accueil et la formation des personnes vivant avec un handicap ont vu le jour, à l'instar de NDOSSI (enfants trisomiques) et AKOMGHA (enfants autistes).

- Un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre National de prise en charge des enfants Autistes et Trisomiques a été adopté en Conseil des ministres du 07 juin 2022, afin de renforcer l'inclusion sociale de ces catégories de populations particulièrement vulnérables¹⁰.

I.2.4 La prise en compte des trois dimensions du développement durable

Dans le PSGE, les autorités gabonaises cherchent à « *instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale* »¹¹.

Figure 1: Les quatre axes d'action pour le développement durable du Gabon



Source : PSGE, Vision 2025 et Orientations stratégiques 2011-2016, page 27

Le Gabon cherche donc à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, dont les fondements sont constitués des infrastructures, du capital humain, de la gouvernance et de la conservation environnementale, encore désigné durabilité environnementale. En le plaçant dans les fondements de son processus de développement, le Gabon estime que l'exploitation des ressources naturelles doit respecter les deux impératifs que sont le prélèvement responsable et la conservation.

La croissance durable est impulsée par les trois piliers de croissance que sont le Gabon vert qui promeut l'exploitation responsable des ressources forestières, agricoles et pastorale ; le Gabon industriel qui concerne la métallurgie, la transformation des mines, l'agro-industrie, l'industrie du bois ; le Gabon des Services qui comprend les secteurs tels que les télécommunications, banques, assurances, etc.

Dans ses politiques de développement, le Gabon a fait du bien-être humain et de l'équité sociale la traduction de la prospérité partagée, qui est la finalité de tout le processus de création de richesse. Ainsi, au cours des dix dernières années, les services de santé ont été renforcées. La protection sociale des plus vulnérables a été opérationnalisée à travers la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Garantie Social (CNAMGS) a été opérationnalisée. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ont commencé à être universalisés.

¹⁰ Présidence de la République, Communiqué final du Conseil des ministres du mardi 07 juin 2022

¹¹ PSGE, Vision 2025 et Orientations stratégiques 2011-2016, page 27

II. APERÇU RAPIDE DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOUZE ODD NON SOUMIS A L'EXAMEN

Bien que la revue porte principalement sur les objectifs 4, 5, 14, 15 et 17, il est également recommandé de présenter l'ensemble des 17 ODD. Cette partie obéit à cet impératif. Elle donne un aperçu synthétique de la situation de chacun des 12 ODD non concernés par l'Examen National Volontaire de 2022.

II.1 DIMENSION PEUPLES

Cette dimension regroupe l'objectif de développement durable 1 relatif à l'éradication de la Pauvreté ; l'objectif de développement durable 2 traitant de la faim ; l'objectif de développement durable 3 visant à promouvoir la Santé ; l'objectif de développement durable 4 relatif à l'Education qui sera traité par la suite, l'ODD 5 qui promeut l'Egalité des genres et l'objectif 6 garantissant l'accès de Tous aux services essentiels de l'eau et de l'assainissement durables.



Concernant la Cible 1.1 visant à éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici 2030, la proportion de la population gabonaise vivant avec moins de 3,20 USD par jour est passée de 20,86% en 2010 à 12,7% en 2017, avant de remonter légèrement à 14,8% en 2020 (cf. Graphique 3). La tendance globale entre 2010 et 2020 est baissière.

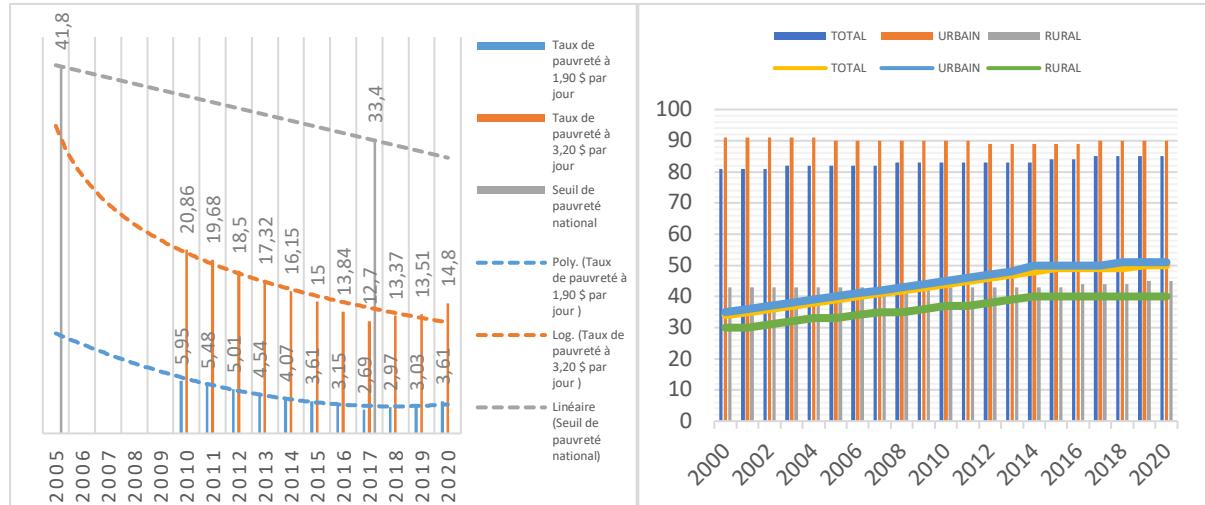
Toutefois, si on considère simplement la période 2015-2020, on note une quasi stabilité de l'extrême pauvreté. De même, sur la base du seuil de pauvreté fixé à 1,90 USD par personne et par jour, le pourcentage des gabonais vivant dans l'extrême pauvreté s'inscrit également à la baisse, passant de 5,95% en 2010 à 3,61% en 2015 puis 2,69% en 2017 et 3,61% en 2020 mais reste orienté à la baisse entre 2010 et 2020.

Cible 1.2 intitulée « *D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays* », Pour un seuil de pauvreté fixé au niveau national à 840 400 FCFA par personne et par an en 2017, le taux national de pauvreté était de 41,8%¹². Il est passé à 33,4% en 2017 ; soit une baisse de 8,4%.

Concernant l'utilisation des services d'assainissement de base, 50% de la population en avait l'accès en 2020, soit 51% de la population dans les zones urbaines et 40% dans les zones rurales. En comparaison avec l'année 2000, on a une augmentation de 16% au niveau national, dont 6% en zones urbaines et 10% en zones rurales. Cette dynamique globale ne masque que partiellement le déficit d'assainissement en lien avec le développement anarchique de l'habitat urbain.

¹² Ce seuil était initialement de 32,7%. Mais après la seconde EGEP (2017), il a été recalculé par les Equipes de la Banque mondiale pour permettre une comparabilité des deux enquêtes. Voir : Gabon. Rapport sur L'Evaluation de la Pauvreté. March 2020.

Graphique 1: Taux de pauvreté / Utilisation des services d'assainissement



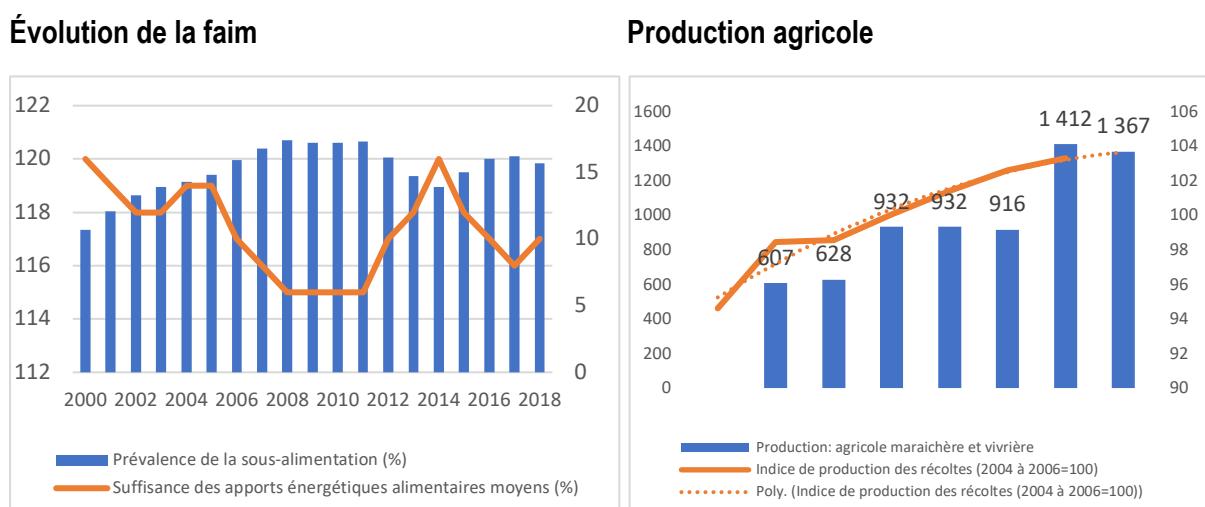
Sources : DGSEE (EGEP I, 2005, EGEP II 2017), Rapport Pauvreté BM 2020, WPC, : MEFMECPAT, Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2021), et auteurs

La récurrence des crises (crises pétrolières de 2014 et 2019, crise sanitaire de 2019-2021, crise alimentaire de 2022 avec la guerre en Ukraine), de fortes disparités de genre et spatiales, cette tendance favorable **ne garantit pas forcément que la pauvreté sera totalement éradiquée en 2030 sans une très vigoureuse relance de l'économie.**



Tout en restant à l'abri de la famine, le Gabon n'a tout de même pas assuré l'indépendance alimentaire que peut lui laisser espérer son potentiel agricole, notamment ses 5,2 millions de terres arables. L'indice de prévalence de la sous-alimentation est passé de 10,7% en 2000 à 15,7% en 2018 ; soit une augmentation de 5%. Le niveau des apports énergétiques alimentaires moyens baisse entre 2000 et 2018, passant de 120 à 117, soit une baisse de 3 points.

Graphique 2: Évolution de la faim/Production agricole



Sources : DGEFP (Tableau de bord 2019), FAO, MAEPA et auteurs

L'indice de production des récoltes passe de 78,98 en 2000 à 103,3 en 2018, et est en constante augmentation depuis l'année 2001, alors qu'en matière de nutrition, en 2000, 25,9% d'enfants

présentaient un retard de croissance modéré ou sévère contre 17% en 2012 ; soit une amélioration de 8,9%. La proportion d'enfants émaciés modérément ou sévèrement, était de 4,2% en 2000. Elle tombe à 3,4% en 2012 ; soit une amélioration de 0,8%. Enfin, la proportion d'enfants en surpoids modéré ou sévère était de 5,5% en 2000 contre 7,7% en 2012 ; soit une dégradation de la situation de 2,2%.

Les principaux défis à relever sont le financement du secteur, le retour en zones rurales d'une population essentiellement jeune et urbaine à plus de 80%, la dépendance à l'égard des importations alimentaire estimée à 90,6%, la maîtrise de l'utilisation des produits chimiques.

Au total, la persistance de ces contraintes, qui se reflète sur la dynamique des indicateurs analysés, ne permet pas d'espérer l'atteinte de l'ODD2 en 2030



PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE

La Santé est au cœur du développement du Gabon. Dans le PSGE, elle constitue l'un des facteurs contribuant à la constitution d'un capital humain de qualité. Elle couvre plusieurs pathologies qui font l'objet de programmes spécifiques. Elle a nécessité la réalisation ou la remise à niveau de plusieurs formations sanitaires et a vu l'ouverture de plusieurs spécialités, notamment en cancérologie,

Sur la cible 3.1 relative au taux de mortalité maternelle, dont l'objectif est de 70 pour 100 000 naissances vivantes en 2030, le Gabon se situait à 519 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 pour passer à 316 en 2010 (EDSG 2000 et 2012). Selon les estimations de l'OMS, ce taux serait de 261 en 2015 et de 252 en 2017¹³. Cette cible semble à la portée du Gabon d'ici 2030.

Sur la cible 3.2 qui vise, d'ici à 2030, à « éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans », le taux de mortalité néo-natale est passé de 30 pour 1000 naissances vivantes en 2000 à 26 pour 1000 naissances vivantes en 2012 (EDSG 2000 et 2012). La cible pour 2030 étant de 12 1000 naissances vivantes en 2030 pour la mortalité néonatale et de 25 pour 1000 naissances vivantes en ce qui concerne les enfants de moins de 5 ans.

De plus, l'analyse spatiale du taux de mortalité infantile chez les pauvres en 2012 montre que Libreville et Port-Gentil présentent un taux de 41 naissances vivantes, alors que le taux de Mortalité juvénile est de 16 pour 1000 et le taux de mortalité des moins de 5 ans de 56 pour 1000 naissances vivantes.

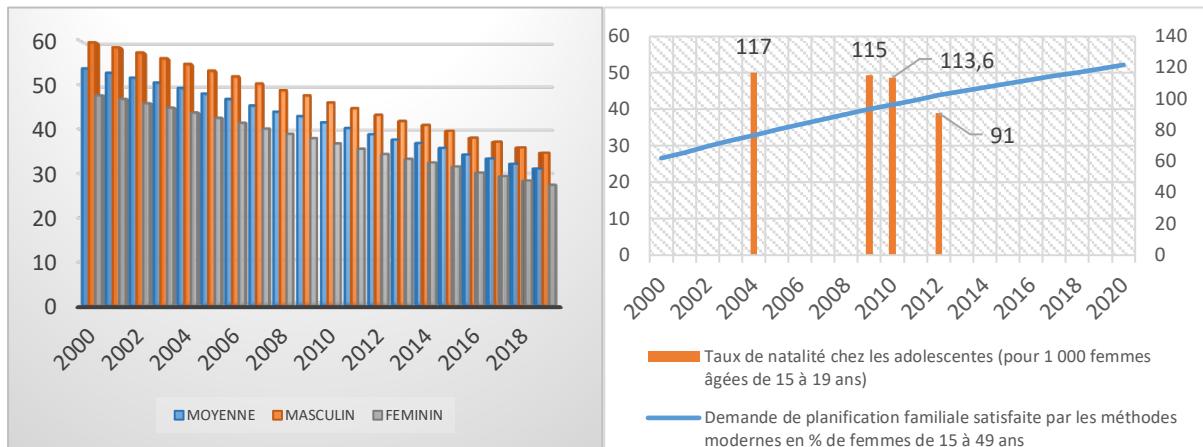
Pour les autres zones urbaines, la Mortalité infantile est de 43 pour 1000 naissances vivantes et la Mortalité juvénile de 30 pour 1000 naissances vivantes et la mortalité des moins de 5 ans de 72 pour 1000 naissances vivantes. En Zones rurales, on a enregistré un taux de mortalité infantile de 48 pour 1000 naissances vivantes ; un taux de mortalité juvénile de 32 pour 1000 naissances vivantes ; un taux de mortalité des moins de 5 ans de 79 pour 1000 naissances vivantes.

Graphique 3: Mortalité infantile en milliers (par sexe) / Santé sexuelle et procréative

Mortalité infantile en milliers (par sexe)

Santé sexuelle et procréative

¹³ EDS 2012 pour les données entre 2000 et 2012. Bases des données internationales pour les autres années.



Sources : DGS, Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000 et 2012 (EDS), OMS et auteur

La demande de planification familiale satisfaite par les méthodes modernes provenant des femmes de 15 à 49 ans, qui était de 26,6% en 2000, est passée à 52,2% en 2020, soit une augmentation de 25,6%. En dynamique, on constate qu'elle est en augmentation depuis 2000 à la suite de nombreuses campagnes de sensibilisation, d'une plus grande couverture en structures adéquates et de la forte scolarisation des femmes qui les amènent à adapter leur vie familiale aux réalités économiques et sociales actuelles.

Le taux de fécondité des adolescentes pour 1000 femmes de la tranche d'âge de 15-19 ans est passé de 144 naissances pour 1000 femmes, selon les données de l'ESDG 2000 à 114 naissances pour 1000 femmes selon l'EDSG 2012. Il y a donc une baisse tendancielle de 30 naissances pour 1000 femmes.

L'épidémie du sida et d'autres maladies infectieuses régressent, mais la vigilance doit rester de mise surtout dans les tranches d'âges de 14-24 ans et 15-49 ans chez les jeunes filles et femmes en ce qui concerne de nouvelles infections à VIH.

L'indice de couverture sanitaire universelle, qui englobe la gamme complète des services de santé essentiels de qualité, qu'il s'agisse de la promotion de la santé, de la prévention, des traitements, de la réadaptation et des soins palliatifs, s'inscrit à la hausse depuis 2000, passant de 29% en 2000 à 49% en 2017.

Au total, **sur la base de l'évolution des indicateurs analysés, l'ODD3 semble à portée d'atteinte d'ici 2030**. L'indice de couverture sanitaire universelle est en amélioration continue et va se poursuivre. Mais le Gouvernement peut amplifier ces tendances moyennant des efforts pour **renforcer les infrastructures de santé, former et motiver les personnels, doter les structures sanitaires en médicaments, accroître l'offre de soins de santé primaire et renforcer la viabilité financière de la CNAMGS**.

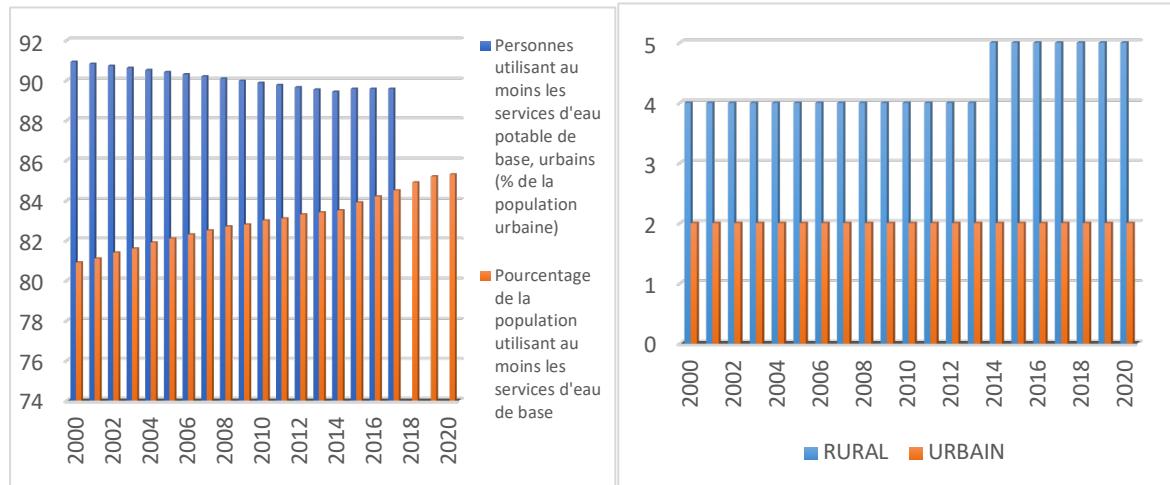


Entre 2000 et 2020, le pourcentage de la population totale utilisant les services d'eau potable a augmenté de 4,4%, passant de 80,9% à 85,3%. Cependant, la proportion de la population urbaine bénéficiant des services d'eau potable était de 91% en 2000 contre 89,6% en 2017.

Concernant le temps requis pour accéder à une source d'eau, sur le plan national, 63% de la population ont l'eau sur place, 25% l'ont après 1 à 10 minutes, 9% après 11 à 30 minutes et 3% après 30 minutes et plus. A Libreville et Port-Gentil, 57% de la population ont l'eau sur place, 31% l'ont après 1 à 10 minutes, 9% après 11 à 30 minutes et 3% après 30 minutes et plus.

En milieu rural, entre 2000 et 2020, la proportion de personnes pratiquant la défécation à l'air libre passe de 4% à 5%, soit une augmentation de 1%. En ville, la situation reste inchangée avec un pourcentage de 2% chaque année de 2000 à 2020. La proportion de la population rurale pratiquant la défécation à l'air libre reste donc contenue en dessous de 5% pour les ménages ruraux et à peu moins de 2% en ce qui concerne les ménages urbains (cf. Graphique 4).

Graphique 4: Accès à l'eau/ Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre



Sources : Banque mondiale, MEFMEPCPAT, WESR et auteur/ UNICEF, OMS et auteur

L'accès universel et équitable à l'eau potable reste encore à renforcer au regard de l'augmentation de la population dans les villes et des disparités spatiales. **L'atteinte de l'ODD6 en 2030 ne semble pas possible, au regard de l'évolution des indicateurs retenus.**

Cependant, le pays pourrait s'en approcher en relevant les défis de l'augmentation de l'urbanisation qui nécessite de gros investissements pour fournir les services d'eau et d'assainissement de base aux populations et la fourniture de ces services dans les zones rurales. A cet effet, l'abondance d'eau dans les lacs et rivières, ainsi que l'eau des pluies sont des atouts pour relever ces défis

Finalement, sur les ODD du volet Peuples, le Gabon enregistre des progrès. Mais ces progrès restent peu significatifs pour les ODD et sont contrariés par la crise sanitaire. Ils doivent donc être amplifiés pour permettre l'atteinte de l'objectif.

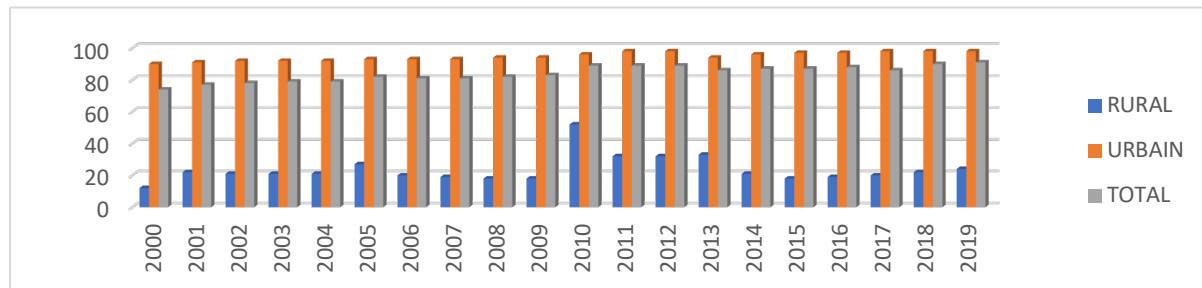
II.2 DIMENSION PROSPERITE

Dans cette dimension se trouvent tous les ODD orientés vers la création de richesse et la croissance de qualité. Il s'agit des ODD 7 relatif à la production d'une énergie propre ; l'ODD 8 portant sur la croissance soutenue, durable le plein emploi et le travail décent ; l'ODD 9 visant les infrastructures ; l'ODD 10 visant la lutte contre les inégalités ; et l'ODD 11 promouvant des villes et des établissements humains de qualité.



Concernant l'énergie, la proportion de la population ayant accès à l'électricité en zone urbaine était de 90% en 2000. Elle se situe à 98% en 2019 ; soit une augmentation de 8%. En zone rurale, elle est de 12% en 2000 et passe à 24% en 2019 ; soit une augmentation de 12% (cf. Graphique 5).

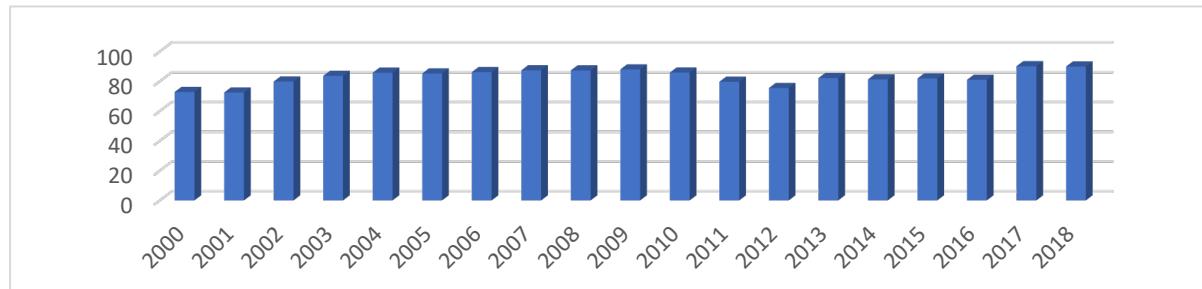
Graphique 5: Proportion de la population ayant accès à l'électricité



Sources : Banque mondiale, MERH, et auteur.

Parallèlement, la proportion de la population dépendant principalement de carburants et de technologies propres est passée de 65% en 2000 à 88% en 2019 ; soit une augmentation de 23%. De plus, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale, qui était de 72,8% en 2000, se situait à 89,9% en 2018 ; soit une augmentation de 17,1% (cf. Graphique 6). Enfin, dans la même période, le niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (mégajoules par PIB à parité de pouvoir d'achat constant 2017) passe de 3,03% à 6,59%.

Graphique 6: Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale



Sources : IEA (World Energy Balances, 2020), MERH, et auteur

Pour ce qui est de la capacité de production d'électricité renouvelable installée (watts par habitant), elle était de 138,559 watts par habitant en 2000. Elle se situe à 153,222 watts par habitants en 2019 ; soit une augmentation de 14,664 watts par habitant. On constate cependant une dynamique volatile oscillant entre les augmentations et les baisses depuis l'année 2000 qui interroge sur la viabilité des politiques de production d'électricité renouvelable.

Au total, sur la base des indicateurs retenus et de leur dynamique, l'atteinte de l'ODD7 au Gabon n'est pas impossible en 2030 si un certain nombre de défis sont levés. Parmi ceux-ci figurent l'accès à l'électricité dans les zones rurales et le renforcement des capacités de production de l'électricité renouvelable. Cet effort devrait être maintenu au fil du temps, au regard des besoins croissants de l'électricité liés à l'augmentation de la population des villes et à la perspective de l'industrialiser les principales filiales de production.



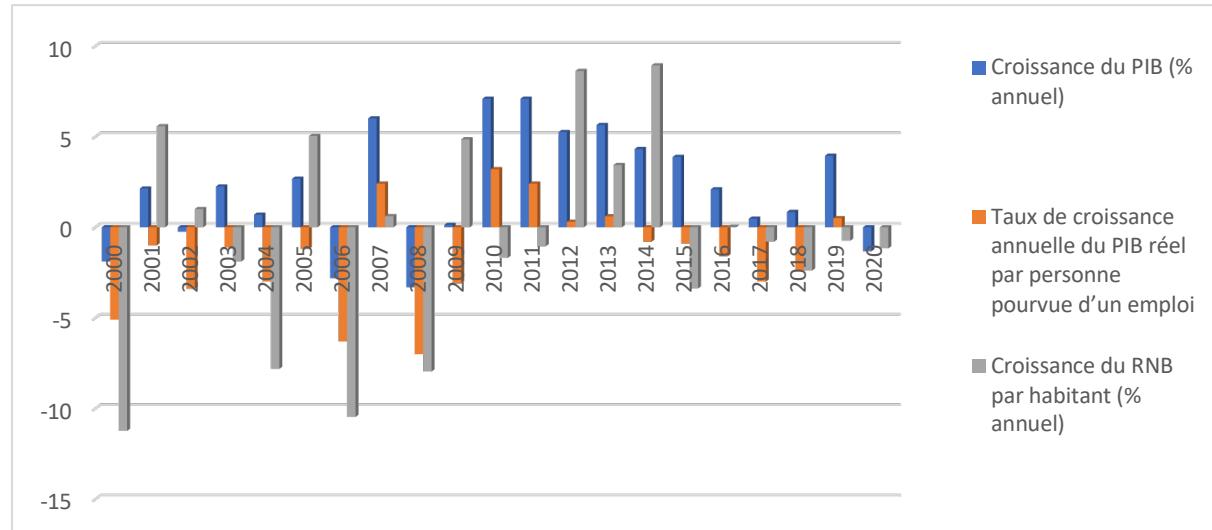
Concernant la promotion de la croissance et du plein emploi (ODD8), le taux de croissance économique par habitant du Gabon ne semble pas adapté aux forts besoins de développement économique et social du pays portés par le PSGE, car volatile et dépendant en grande partie des fluctuations des cours internationaux du pétrole. La forte productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation ne semblent pas encore atteintes.

La croissance du RNB par habitant a une dynamique plus négative que celle du PIB. Sur une période de 20 ans, elle a été négative 12 fois, alors que celle du PIB l'a été 5 fois. De plus, elle est systématiquement négative depuis l'année 2017, traduisant ainsi les fortes sorties des ressources au titre de la rémunération des facteurs versés au reste du monde (cf. Graphique 7).

Concernant l'emploi, le taux de chômage était estimé à 17,39% en 2000 et 20,47% en 2020 selon les estimations de l'OIT ; soit une augmentation de 3,09%. Ce chômage est davantage prégnant chez les jeunes de 15-24 ans (36%).

Sur la capacité des institutions financières nationales à favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers, on note que le nombre de guichets automatiques (GAB) pour 100000 adultes est passé de 5,45 en 2006 à 12,85 en 2014 ; soit une augmentation de 7,4. Quant au nombre d'agences de banques commerciales pour 100000 adultes, il est passé de 4,03 en 2006 à 9,29 en 2014, alors que la proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, qui n'était que de 18,95% en 2000 se situait à 58,6% en 2017, dont 53,7% en 2017 pour les femmes et 63,8% pour les hommes.

Graphique 7: Croissance économique



Sources : DGS, Banque mondiale et Auteurs

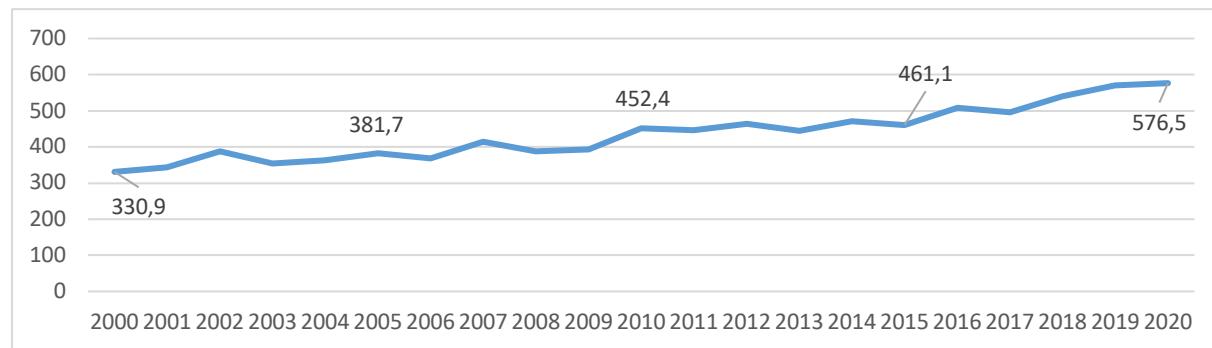
Au total, sur la base de l'analyse des indicateurs retenus, l'atteinte de l'ODD8 au Gabon enregistre des progrès significatifs sur certaines cibles. Toutefois, sa réalisation totale en 2030 nécessite des efforts pour amplifier ces progrès et accélérer les progrès des autres cibles.



BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Sur les infrastructures et l'industrialisation (ODD9), la valeur ajoutée manufacturière par habitant était de 330,9 en 2000. Elle se situe à 576,5 en 2020, soit une augmentation de 245,6 points (cf. Graphique 8). La croissance de la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB passe de 3,31% en 2000 à 7,22% en 2019 ; soit une augmentation de 3,91%.

Graphique 8: Évolution de la valeur ajoutée manufacturière par habitant



Sources : ONUDI, DGEFP (*Tableau de Bord de l'Économie*) et auteur

C'est une industrialisation propre, puisque, sur la même période, les émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée manufacturière (kilogrammes de CO₂ par dollar américain constant de 2015), qui étaient de 1,025 kg de CO₂ en 2000 sont passées à 0,435 kg en 2018 ; soit une baisse de 0,59 kg, alors que les émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB poursuivaient leur baisse amorcée en 2011 (0,11906) pour s'établir à 0,8123kg en 2018. Quant aux émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carburant, elles passent de 1,465 millions de tonnes en 2000 à 2,538 millions seulement en 2018 ; soit une relative augmentation de 0,805.

En matière de recherche scientifique, en 2000, 49,89% de chercheurs avaient publié des articles dans des journaux scientifiques. En 2018, ce pourcentage est passé à 63,78% ; soit une augmentation de 13,89%. Pour soutenir ce secteur qui stimule l'innovation, les budgets qui lui sont alloués et le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement doivent être augmentés et les conditions de vie et de travail des enseignants chercheurs améliorés.

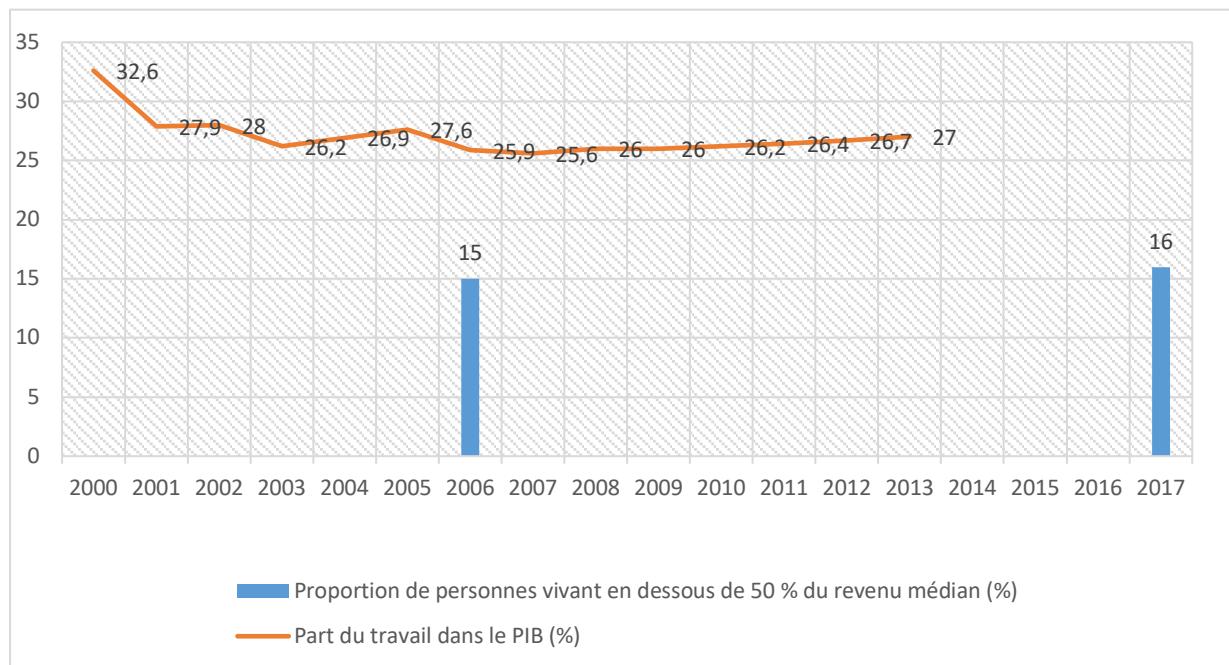
Au total, le Gabon a amorcé la transformation structurelle de son mode de production et la dynamique des indicateurs retenus montre que **l'atteinte de l'ODD9 reste à la portée du Gabon d'ici 2030.**



OBJECTIF 10. REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AUTRE

Le Gabon éprouve beaucoup de difficultés pour atteindre l'autonomisation et l'intégration sociale des personnes vulnérables. La proportion de personnes vivant en dessous de 50% du revenu médian (cf. Graphique 9) a augmenté de 1 point de pourcentage entre 2005 et 2017, passant de 15% à 16%. De plus, la répartition de la richesse entre les facteurs travail et capital montre que la part du travail dans le PIB, qui était de 32,6% en 2000, est tombée à 27% en 2013 ; soit une baisse de 5,6 points de pourcentage. Cette situation traduit une régression au détriment des travailleurs.

Graphique 9: Évolution du pourcentage des personnes vivant en dessous de 50% du revenu médian et part du travail dans le PIB



Sources : Banque mondiale et auteur

En outre, l'indice synthétique de GINI, qui permet de mesurer le niveau de l'inégalité pour la variable consommation, est de 38 en 2017, un niveau suffisamment préoccupant quoiqu'en baisse par rapport à celui de 2005 qui était de 42,2. En termes spatial, le rapport 2017 de la Banque mondiale sur la pauvreté au Gabon montre que les différences en dotations permettent d'expliquer les inégalités entre les ménages urbains et ruraux. En effet, les ménages des zones urbaines ont une meilleure consommation et un niveau d'éducation plus élevé que ceux des zones rurales. Plus spécifiquement, les facteurs déterminants de l'inégalité entre les zones urbaines et rurales sont les suivants : les écarts de consommation, les écarts de dotations, l'accès aux services de base, l'éducation, la structure démographique, le niveau d'instruction des parents, la situation professionnelle des parents et les secteurs d'activités des parents.

Pour parvenir à l'atteinte de cet objectif, le Gabon devrait relever deux principaux défis :

- L'autonomisation et l'inclusion sociale des personnes vulnérables, à travers une meilleure répartition des fruits de la croissance.
- La solidité du système financier qui doit être renforcée pour donner plus de confiances aux agents économiques.

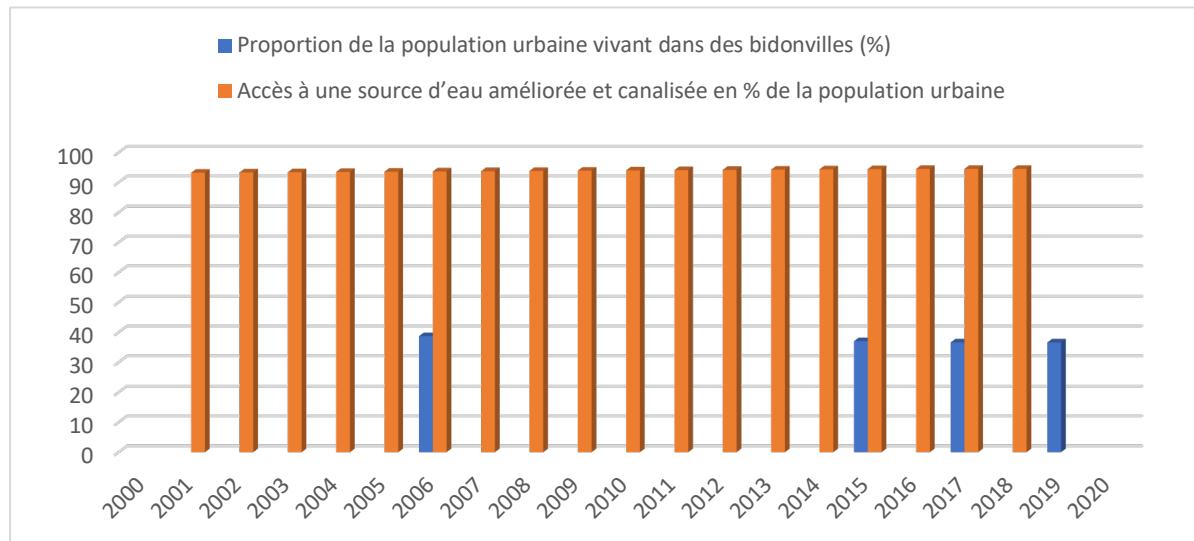


Depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, la croissance urbaine est un élément structurant du développement du Gabon. La population urbaine s'est fortement accrue au détriment des zones rurales, au point que la problématique de la croissance urbaine se confond avec celle du développement de l'ensemble du pays.

La proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles reste importante : elle oscille autour de 38,7% en 2005. Elle est passée à 37% en 2014, avant de se stabiliser à 36,6% entre 2016 et 2018.

Ainsi, malgré une petite baisse, la proportion des personnes qui vivent dans les bidonvilles reste importante. S'agissant de l'accès à une source d'eau améliorée et canalisée, 93% de la population en avait accès en 2001 et un peu plus de 94% entre 2015 et 2018 (cf. Graphique 10), alors qu'en matière de satisfaction à l'égard des transports publics, 15% de la population déclaraient être satisfaits en 2011, 29% en 2017 et 30% en 2019, avant de revenir à 28% en 2020.

Graphique 10: Évolution de l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats



Sources : ONU-HABITAT, MHU et auteurs.

Concernant les teneurs moyennes annuelles de particules fines, elles sont de 37,4 microgrammes par mètre cube en zone urbaine et de 37,6 en zone rurale en 2011. Elles passent à 41,5 microgrammes par mètre cube en zone urbaine et de 40,4 en zone rurale en 2016.

Au total, sur la base de l'évolution des indicateurs retenus, malgré des avancées en termes d'accès à une source d'eau améliorée et canalisée, le Gabon ne pourra pas atteindre l'ODD11 en 2030. Il faudrait que les populations aient accès à un logement digne et décent, surtout dans les villes ; ensuite, développer un service de transport urbain public adapté aux besoins de développement et de bien-être des populations ; renforcer la fourniture en eau dans les quartiers sous-intégrés et dans les zones périurbaines.

En résumé pour la dimension Prospérité, le Gabon enregistre des performances significatives dans certains ODD et devrait fournir des efforts supplémentaires dans d'autres pour fournir à sa population, une prospérité à la dimension des richesses dont regorge le pays à l'horizon 2030.

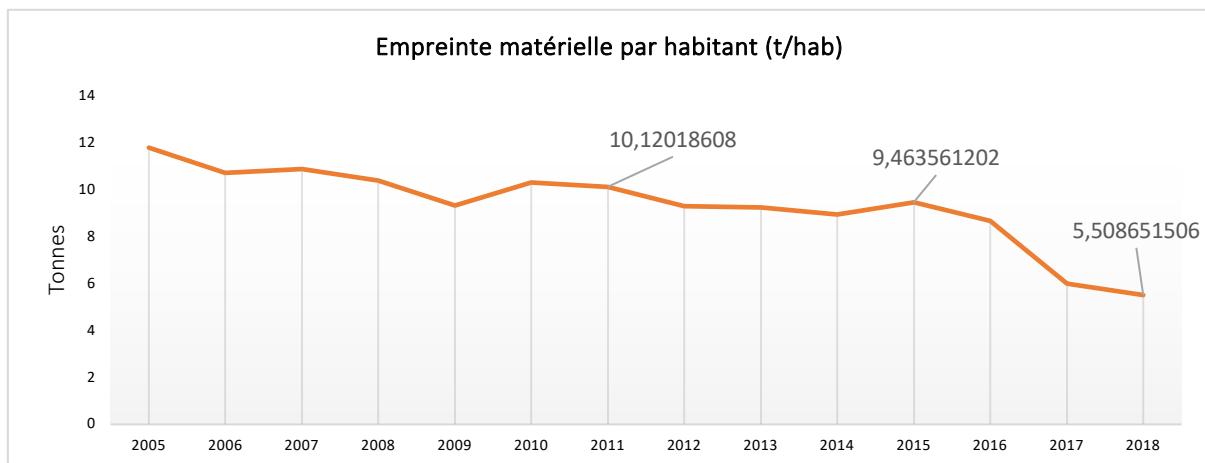
II.3 Dimension Planète

Dans cette dimension se trouvent les ODD orientés vers l'adoption des modes de production et de consommation propres (ODD12) ; la lutte contre les changements climatiques (ODD13) ; la conservation des mers et leurs ressources aux fins du développement durable (ODD 14) ; la préservation des écosystèmes terrestres (ODD 15). Seuls les deux premiers seront traités dans cette partie, les deux autres étant examinés de manière plus approfondie avec les ODD soumis à examen cette année.

L'empreinte matérielle du Gabon a eu une évolution régressive depuis 2005, traduisant ainsi une certaine amélioration de l'efficacité écologique. En outre, on constate un faible niveau de consommation des ressources par rapport aux besoins de développement réels du pays et un début de valorisation des déchets ferreux et non ferreux par certaines entreprises industrielles.

En effet, l'empreinte matérielle du Gabon s'est considérablement contractée entre 2005 et 2018 en passant de 11,7 à 5,1 tonnes par habitant. L'empreinte matérielle par unité de PIB décrit une tendance similaire et montre que pour produire 1 dollar, il fallait 0,0012 tonne en 2005 contre 0,0006 en 2017 ; soit une diminution de 51% (cf. Graphique 11). Cette baisse est le signe d'une amélioration de l'efficacité écologique du processus de croissance dont les sources se diversifient.

Graphique 11: Évolution de l'empreinte matérielle par habitant entre 2005-2018



Sources : Commission Environnement 2019

Les tendances en termes de prélèvement des ressources naturelles au Gabon montrent, sur la période 2005-2017, une prépondérance des ressources extractives pétrolières et minières qui représentent tous deux plus de 90 % de la production. La production de ces ressources est nettement en recul depuis 2008, notamment en raison d'une demande internationale en berne depuis la crise financière intervenue la même année.

Pour, atteindre l'ODD 12, les principaux défis à relever sont, entre autres :

- **La nécessaire maîtrise de l'impact environnemental**, notamment par la promotion d'une politique d'industrialisation à faible impact à travers une planification stratégique, le changement de comportement dans les activités des secteurs de production et les modes de consommation ainsi que le partage des responsabilités sociales ;
- **L'amélioration de la gestion des déchets chimiques** par la mise en place d'un plan national de gestion des déchets chimiques et de structures spécialisées de traitement, de collecte, de transport, de stockage et de tri des déchets chimiques dangereux ;
- **L'optimisation de la gestion des ressources naturelles** notamment par l'élaboration de plans d'action relatifs à la gestion des ressources naturelles pour garantir le maintien de la trajectoire régressive de l'empreinte matérielle.



Les politiques, les actions et les stratégies initiées ou en cours d'exécution dans le sens de la lutte contre le changement climatique ont permis d'atteindre des résultats appréciables. Elles intègrent cette problématique au cœur de tous les documents de planification récemment adoptés et ayant une action projetée sur l'environnement.

La gestion durable des forêts promue par les mesures citées plus haut, explique que le Gabon est un séquestrant net de carbone (cf. Tableau 2). Le potentiel de séquestration en augmentation de 28% sur la période 2000-2010 atteste qu'elles constituent un véritable puits de carbone (6).

Tableau 2: Évolution des émissions globales

Année	1994	2000	2010
Population	1 014 976	1 586 876	1 811 079
Émissions nationales (GgECO₂)	6300,95	6162	5403,54
Émissions par habitant (tonnes ECO₂/hab.an)	6,77	5,10	2,9
Potentiel de séquestration (GgECO₂)	49 489,42	74 767	105 282

Source : Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, Min. Environnement -PNUD, 2018

Sur la base des indicateurs analysés, l'atteinte de l'ODD13 au Gabon semble possible dans un proche horizon. Cependant, le pays doit encore lever plusieurs contraintes en vue de préserver son économie, la santé et la qualité de vie de ses populations et minimiser les risques qui pèsent sur son patrimoine naturel.

Pour cela, il faudra **améliorer les politiques, stratégies et planifications dans l'action climat**, notamment par la finalisation du Plan National d'Affectation des Terres et la mise en œuvre des recommandations de la nouvelle Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en cours de finalisation. Il faudra également être compétitif sur le marché des crédits carbone, optimiser la mobilisation des financements du cadre de planification d'investissements climatiques et réaliser l'objectif zéro torchage d'ici 2030.

De plus, il sera nécessaire de renforcer les capacités d'adaptation du Gabon et d'atténuation des effets climatiques par l'amélioration de la résilience climatique des établissements humains et industriels de la façade Atlantique en mettant en œuvre le Plan National d'Adaptation (PNA) et en produisant les données météorologiques fiables tout en renforçant les capacités opérationnelles des entités en charge de la production, la collecte et la diffusion de données météorologiques.

II.4 Dimension Paix et Sécurité

Dans cette dimension, il n'y a qu'un seul ODD qui traite de la paix et de la sécurité, aussi bien à l'échelon nationale qu'au niveau international. Comme son intitulé l'indique, il vise à promouvoir une gouvernance à même de favoriser l'éclosion et la pérennité des sociétés pacifiques.



Le Gabon fait face à d'importants défis en matière de lutte contre la corruption, de renforcement des droits de propriété et d'indépendance de la presse pour un contrôle renforcé des institutions pour le bien-être et le respect des droits de tous les citoyens.

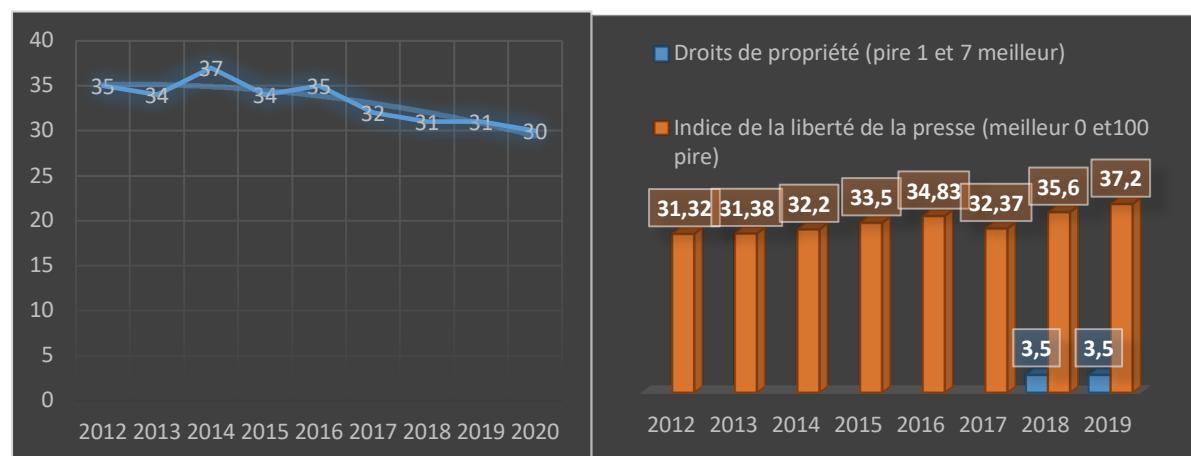
En effet, l'indice de perception de la corruption, qui varie de 0 (pire) à 100 (meilleur), montre qu'elle augmente durant la période allant de 2012 à 2020. En effet, la baisse de cet indice de 35 en 2012 à 30 en 2020 caractérise cette situation régressive.

Pour ce qui est des droits de propriété qui varie de 1 (pire) à 7 (meilleur), on constate que l'indice se stabilise à 3,5 en 2018 et 2019. Bien que ne disposant pas d'une série suffisamment longue pour une analyse dynamique robuste, on note que le Gabon occupe une position médiane, le chiffre 3,5 étant à mi-chemin vers 7, le maximum. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que le Gabon bascule dans la moitié supérieure et converge vers l'atteinte de la cible.

La liberté de la presse permet dans l'absolu l'expression de la liberté politique dans une société démocratique. Comme la liberté de réunion, elle est réaffirmée dans la **Charte Nationale des Libertés du 26 Juillet 1990 issue de la loi N° 2/90 du 26 Juillet 1990 portant ratification de la Charte Nationale des Libertés du Gabon**.

L'indice de la liberté de la presse, qui est compris entre 0 (meilleur) et 100 (pire), est passé de 31,32 en 2012 à 37,2 en 2019, traduisant ainsi une tendance à la régression de la liberté de la presse au Gabon (cf. Graphique 12). Ainsi, malgré un pluralisme médiatique reconnu et de nombreuses initiatives prises comme la mise en place d'un Fonds de la Presse, la création d'un Conseil National de la Communication, l'atteinte de cette cible en 2030 semble incertaine.

Graphique 12: Indice de perception de la corruption (pire 0 et 100, meilleur) / Promotion de bonnes institutions



Sources : MPBGLC et auteur / MCEN, UIP, HCDH, GANHRI et auteur

Sur la base des indicateurs analysés, l'atteinte de l'ODD16 au Gabon n'est pas réalisable dans un moyen horizon.

En effet, pour atteindre l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, tout en assurant l'accès de tous à la justice et en mettant en place des institutions efficaces, responsables et fortes, le pays doit relever les principaux défis suivants :

- Renforcement de la lutte contre la corruption, car les données montrent que la perception de la corruption est en augmentation ;
- Renforcement des droits de propriété privée indispensables pour attirer les investissements dont l'économie gabonaise a besoin ;
- Amélioration de la collecte de données statistiques en matière de justice et la promotion d'une justice inclusive à tous les niveaux de la gouvernance ;
- Renforcement de la liberté de la presse indispensable pour favoriser la transparence dans un système démocratique.

III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD SOUS EXAMEN EN 2022

Pour son premier Examen National Volontaire, le Gabon s'en tient aux cinq ODD retenus par les Nations Unies pour l'année 2022, à savoir : l'ODD4 qui vise à assurer l'accès de Tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; l'ODD5 qui vise à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes et filles ; l'ODD14 qui ambitionne de conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable ; l'ODD15 visant à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité ; et l'ODD17 qui ambitionne de renforcer les moyens de mettre en place un partenariat mondial pour le développement durable et le vitaliser.

III.1 ODD 4. ASSURER L'ACCÈS DE TOUS A UNE EDUCATION DE QUALITE, SUR UN PIED D'EGALITE ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.

III.1.1 Contexte de l'accès à l'éducation et à la formation au Gabon

Le système éducatif gabonais est composé des niveaux d'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel, auxquels on ajoute l'enseignement supérieur et la recherche. Malgré de meilleurs taux de scolarisation et une parité filles-garçons dans l'accès à l'éducation (aucune loi, religion ou culture gabonaise ne favorise un sexe au détriment de l'autre dans l'accès à l'éducation), les taux de redoublement restent importants et les classes ont souvent des effectifs importants, notamment dans les écoles publiques des grandes villes et le premier cycle universitaire.

III.1.2 Cibles prioritaires

Pour assurer à Tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout le long de la vie, le Gabon a opté pour les cibles :

4.1 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles » ;

4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle » ;

4.6 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter » ;

4.a « Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace » ;

4.b « D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement » et ;

4.c « D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ».

III.1.3 Politiques mises en place

Pour atteindre ces cibles, le Gouvernement gabonais a pris des textes et mis en place un certain nombre de projets et de programmes parmi lesquels :

- L'organisation des États Généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi en mai 2010 ;
- L'adoption de la Loi n°021/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- Élaboration d'un Plan de développement de la formation, le 4 novembre 2020 ;
- Inscription dans le PSGE 2012-2025, de l'objectif stratégique n°6 (six) intitulé : « Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale » ;
- La mise en œuvre du programme de formation des enseignants et de refonte des programmes pédagogiques ;
- Le Plan Sectoriel Éducation (PSE) en cours de réalisation depuis mars 2017 ;
- L'ouverture de salles de classe (primaire, secondaire général) dans les régions déficitaires ;
- Le plan de rénovations des écoles primaires sur l'ensemble du territoire ;
- L'augmentation des bourses d'étudiants par le décret 404/PR/MENESTFPRSCJS de septembre 2012 ;
- Fixation du Régime de bourses d'études en République Gabonaise par le décret n°0048/PR/MESRSTTEMFST de 7 juin 2021 qui vise des personnes spécifiques telles que les étudiants vivants avec un handicap ;
- La pérennisation du dispositif d'aide à l'accès à l'emploi et à la formation initiale et continue ;
- La mise en place d'un Programme d'alphabétisation des adultes et des déscolarisés, etc. ;
- La mise en place d'une Task-Force sur l'Éducation, la Formation et l'Emploi en 2018 ;
- La Stratégie Nationale de l'Implémentation de l'Education à distance dans le système éducatif Gabonais, Février 2021.

III.1.4 Progrès enregistrés

Cible 4.1 « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles* »

L'analyse de l'ensemble des indicateurs de la cible montre que les résultats de l'école primaire, en termes de compétences des élèves et de taux d'achèvement, sont globalement satisfaisants. Cependant, les performances des élèves se dégradent au fur et à mesure qu'on évolue dans le cursus scolaire.

En même temps, alors que les filles avaient de meilleures performances que les garçons dans les cycles inférieurs, elles voient celles-ci s'inverser dans les cycles supérieurs. Par ailleurs, on constate de fortes disparités spatiales en termes de scolarisation des élèves entre les provinces, les villes, les zones urbaines et rurales.

Selon les données du Ministère de l'Éducation Nationale, le taux brut de scolarisation est de 45% en 2019 au préscolaire, 111% au primaire, 86% au premier cycle du secondaire et 43% au second cycle du secondaire. Le taux d'achèvement des garçons est de 82% au primaire, 62% au premier cycle de

l'enseignement secondaire et de 35% au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, alors que les taux des filles sont respectivement de 77%, 56% et 29%. Les grossesses précoces pourraient être un des facteurs explicatifs de ce constat. En effet, 81% des filles déclarent avoir eu une grossesse avant l'âge de 20 ans. Les provinces les plus touchées sont le Woleu-Ntem et la Nyanga¹⁴.

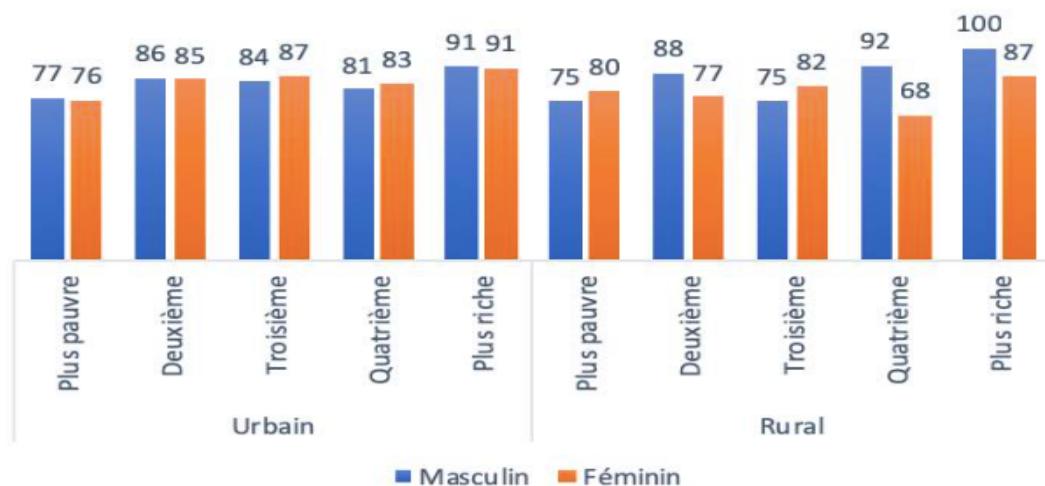
L'EGEP-II, publié en 2017, donne des résultats similaires. En effet, selon cette enquête, le taux brut de scolarisation est de 135,1% au primaire. Les garçons et les filles sont scolarisés à parité (134,8% contre 135,4%). Le milieu de résidence, par contre laisse apparaître un léger écart. Un taux brut de scolarisation de 133,0% en milieu urbain contre 147,8% en milieu rural. Soit un écart de 14,8 points.

Au secondaire le taux brut de scolarisation global qui se situe à 100,4% masque l'inégalité d'accès entre les filles et les garçons. Ce taux brut de scolarisation est de 104,8% pour les filles contre 95,3% pour les garçons ; soit un indice de parité de 1,1% en faveur des filles.

S'agissant du taux net de scolarisation au secondaire (1er et 2nd cycle), il se situe à 52%. Selon le sexe on enregistre 55,1% pour les filles contre 48,4% pour les garçons. Cela traduit un indice de parité en faveur en faveur des filles (1,1%).

De même, selon le milieu de vie et le niveau de revenus, alors qu'en moyenne, le taux net de scolarisation est de 76,5% chez les plus pauvres urbains (77,5% en zone rurale), il est de 91% chez les plus riches (93,5% en zone rurale). On note cependant qu'en général, les pauvres dans les zones rurales ont un accès à l'éducation légèrement plus important que ceux des zones urbaines (cf. Graphique n°13).

Graphique 13: Taux net de scolarisation au primaire par quintile et milieu



Source : EGEP II, 2017, CONFEMEN-PASEC, Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et auteur

Libreville et Port-Gentil présentent un taux brut de scolarisation de 125% et un taux net de scolarisation de 85% au primaire, contre 146% et 91% dans les autres zones urbaines. Ces chiffres passent de 279% et 58% au premier cycle du secondaire à 129% et 44% dans les autres zones urbaines. Au second cycle du secondaire, on a 96% pour le taux brut de scolarisation et 22% pour le taux net de scolarisation contre 71% et 15% dans les autres zones urbaines. Dans l'enseignement supérieur, les chiffres sont de 30% et 17% pour Libreville et Port-Gentil, contre 15% et 10% dans les autres zones urbaines.

En zones rurales, le taux brut de scolarisation est de 151% et le taux net de scolarisation de 87% au primaire, contre 55% et 18% au premier cycle secondaire, 24% et 5% au second cycle secondaire, 2% et 1% au supérieur.

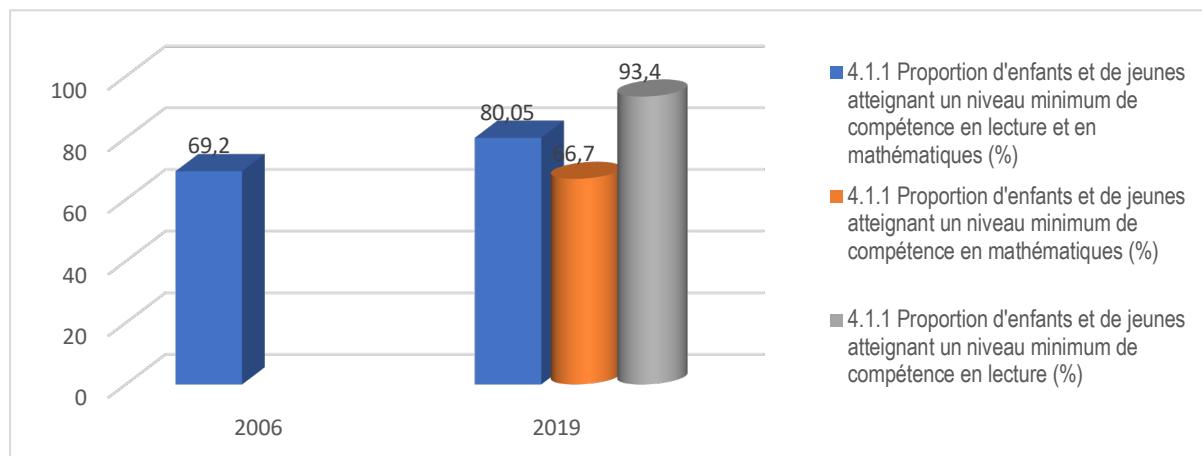
En termes d'acquis véritablement utiles, la proportion d'enfants et de jeunes atteignant un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques est passée de 69,2% en 2006 à 80,05% en

¹⁴ Enquête UNICEF (2017)

2019, soit une progression de plus de 10 points de pourcentage. En 2019, 93,4% des élèves avaient les compétences requises en lecture et 66,7% en mathématiques (cf. Graphique n°14).

Malgré ces performances, même si le pays est sorti deuxième sur 14 pays enquêtés, comme le préconise le Rapport PASEC 2019, le Gabon devrait renforcer l'apprentissage de ses élèves en mathématiques pour améliorer leurs compétences dans cette matière.

Graphique 14: Minimum de compétences en mathématiques et en lecture



Sources : CONFEMEN (PASEC), Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019 et auteurs.

Sur les compétences en langues des élèves au primaire, en début de scolarité primaire, 34% des élèves se situent en dessous du seuil « suffisant » de compétences, dont 27,5% au « niveau 2 », 6,1% au « niveau 1 » et 0,4% « sous le niveau 1 ». Par contre, 66,1% des élèves au Gabon sont au-dessus de ce seuil, dont 40,5% au « niveau 4 » et 25,6% au « niveau 3 ». En mathématiques, le pourcentage des élèves qui n'ont pas atteint le seuil « suffisant » de compétences est de 11,5%, dont 11,1% au « niveau 1 » et 0,4% « sous le niveau 2 ». Au-dessus du seuil, on a un pourcentage de 88,5%, dont 59,2% au « niveau 3 » et 29,3% au « niveau 2 ».

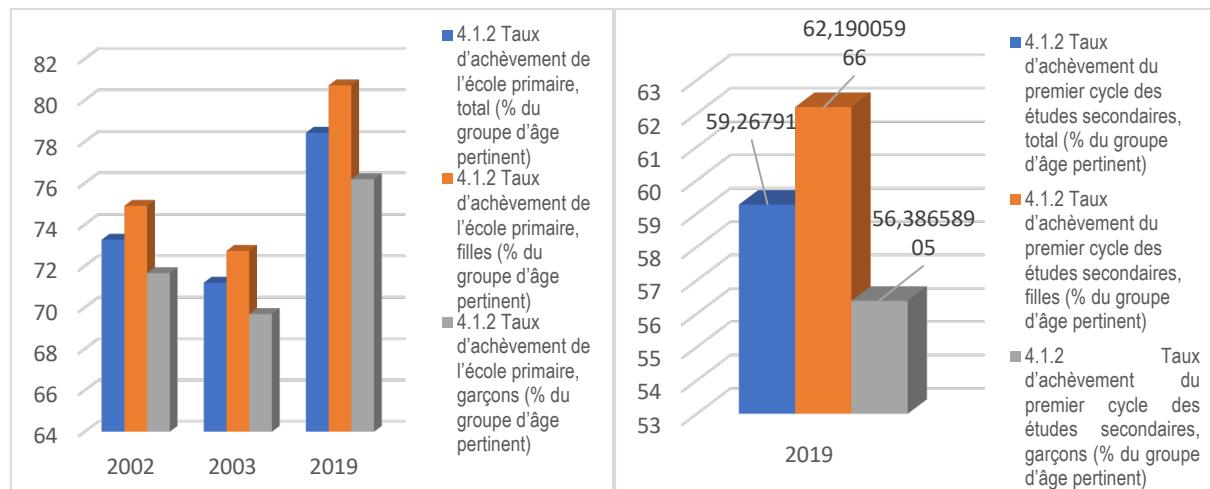
En fin de scolarité primaire, 6,7% des élèves se situent en dessous du seuil suffisant de compétences en langue et 93,4% des élèves sont au-dessus de ce seuil. En mathématiques, 33,3% des élèves sont sous le seuil « suffisant » de compétences, dont 4,7% sous le niveau 1 et 28,6% au niveau 1. Par contre, 66,7% des élèves sont au-dessus de ce seuil, dont 22,9% sont au niveau 2 et 43,8% au niveau 3.

La comparaison des niveaux de compétences entre les provinces du Gabon montre que 40,5% des élèves ont le niveau de compétences le plus élevé (niveau 4) sur le plan national en langue en début de scolarité primaire. Seules les provinces de l'Ogooué-Maritime et de l'Estuaire ont des pourcentages dépassant 50% à ce niveau de compétences. La province la moins performante reste l'Ogooué Ivindo, avec un pourcentage de 4,6% (cf. Annexe n°1). En mathématiques et toujours en début de scolarité primaire, la moyenne nationale est de 59,2% au niveau de compétences le plus élevé. Les provinces du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Maritime, l'Ogooué-Lolo, la Nyanga, le Moyen-Ogooué et l'Estuaire ont des pourcentages dépassant 50% à ce niveau de compétences. Avec seulement 20,7%, l'Ogooué Ivindo présente encore la plus faible performance (cf. Annexe n°2).

En fin de scolarité primaire, la moyenne nationale s'établit à 76,3% en langue au niveau de compétences le plus élevé. En dehors de l'Ogooué Ivindo qui a une moyenne de 48%, toutes les autres provinces ont des moyennes dépassant 70% à ce niveau de compétence ; ce qui est appréciable (cf. Annexe n°3). Par contre, en ce qui concerne les mathématiques, la moyenne nationale dans le niveau de compétences le plus élevé n'est que de 22,9%. Aucune province n'atteint 50%. Avec 31,3%, la Nyanga a la meilleure performance. Même au niveau 2 de compétences, qui reste tout de même appréciable, la moyenne nationale est en dessous de 50% et aucune province n'atteint ce pourcentage (cf. Annexe n°4).

En outre, les taux d'achèvement de l'école primaire sont en augmentation (cf. Graphique n°15), puisqu'ils passent de 71,2% en 2003 à 78,4% en 2019 au total, avec une meilleure progression chez les filles (de 72,7% à 80,7%) que chez les garçons (de 69,7% à 76,2%). Ainsi, même si ces taux semblent relativement élevés, un effort important doit être fait pour améliorer la situation des 21,6% d'élèves en difficulté et particulièrement la situation des garçons.

Graphique 15: Taux d'achèvement, primaire et au premier cycle secondaire

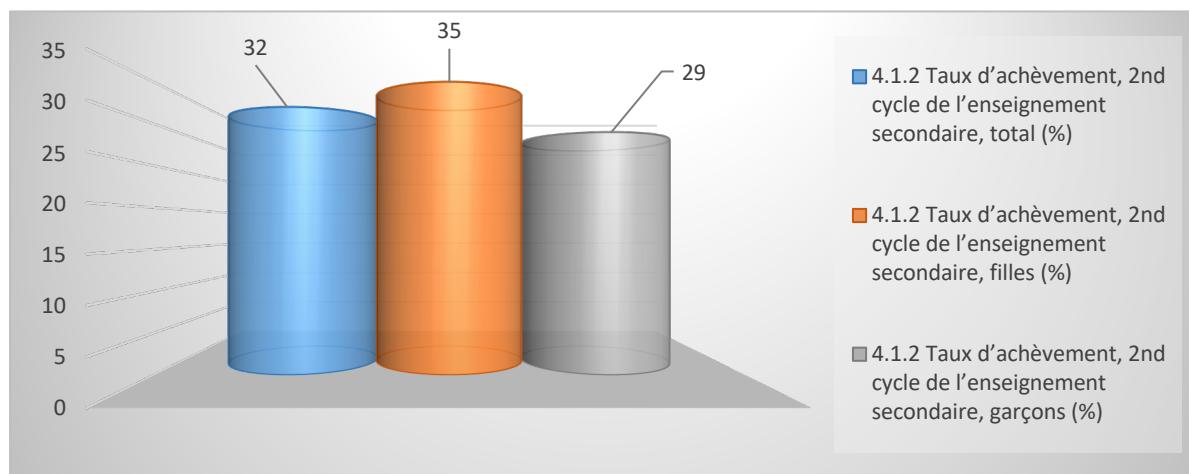


Sources : Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019, UNESCO et auteurs

Au premier cycle secondaire, le taux d'achèvement se dégrade. Ainsi, pour l'année 2019, il s'établit à 78,4% au primaire, dont 80,7% chez les filles et 76,2% chez les garçons, alors qu'au cycle secondaire, il est de 59,3%, avec 62,2% chez les filles et 56,4% chez les garçons.

La situation se dégrade davantage au 2nd cycle du secondaire où on a un taux d'achèvement de 32% pour les deux sexes, dont 35% pour les filles et 29% pour les garçons (cf. Graphique n°16). Ainsi, le niveau des taux d'achèvement demeure préoccupant au secondaire, avec une sévérité plus grande en ce qui concerne les garçons. En outre, alors que les filles avaient de meilleures performances que les garçons au primaire et au premier cycle secondaire, la situation s'inverse au 2nd cycle.

Graphique 16: Taux d'achèvement, 2nd cycle secondaire, 2019



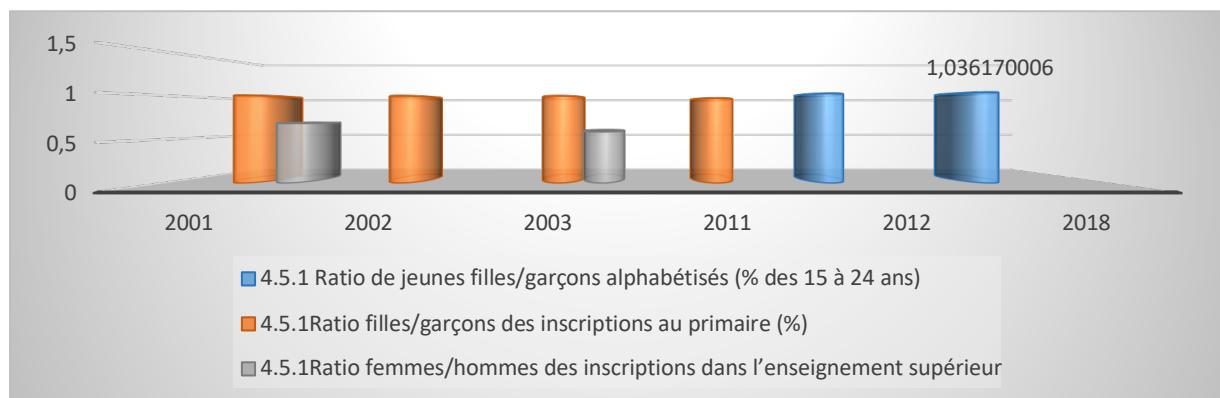
Sources : Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019, UNESCO et auteurs

Cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle »

L'analyse des indicateurs de la cible 4.5 permet de constater que l'inégalité de genre dans l'éducation est inexiste dans les cycles inférieurs et apparait progressivement dans les cycles supérieurs. En outre, l'inégalité de genre dans l'éducation est aussi un phénomène spatial.

En effet, le ratio filles/garçons en termes d'alphabétisation est de 1,02 en 2012 et de 1,04 en 2018. Le ratio filles/garçons en termes d'inscriptions au primaire est, quant à lui, de 1,001 en 2001, 0,995 en 2002, 0,994 en 2003 et 0,969 en 2011. Enfin, le ratio femmes/hommes en termes d'inscriptions dans l'enseignement supérieur était de 0,683 en 2001 et de 0,587 en 2003 (cf. Graphique n°17). Ainsi, on constate une certaine égalité de genre dans le cycle primaire en termes d'inscriptions et d'alphabétisation, et une inégalité de genre dans le cycle supérieur en faveur des hommes.

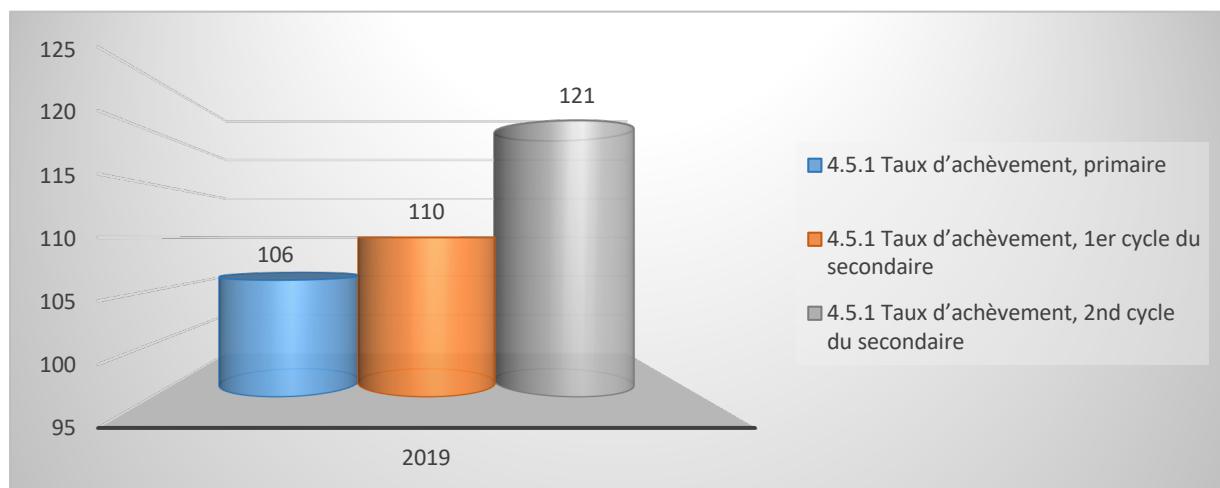
Graphique 17: Ratios filles/garçons, alphabétisation



Sources : UNESCO et auteurs

Le constat est quasiment le même en termes de taux d'achèvement. En effet, alors qu'on observe une certaine égalité au primaire, on constate un début de frémissement des inégalités au premier cycle secondaire qui se confirment au 2nd cycle secondaire (cf. Graphique n°18).

Graphique 18: Taux d'achèvement, primaire, secondaire et 2nd cycle du secondaire



Sources : Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019, UNESCO et auteurs

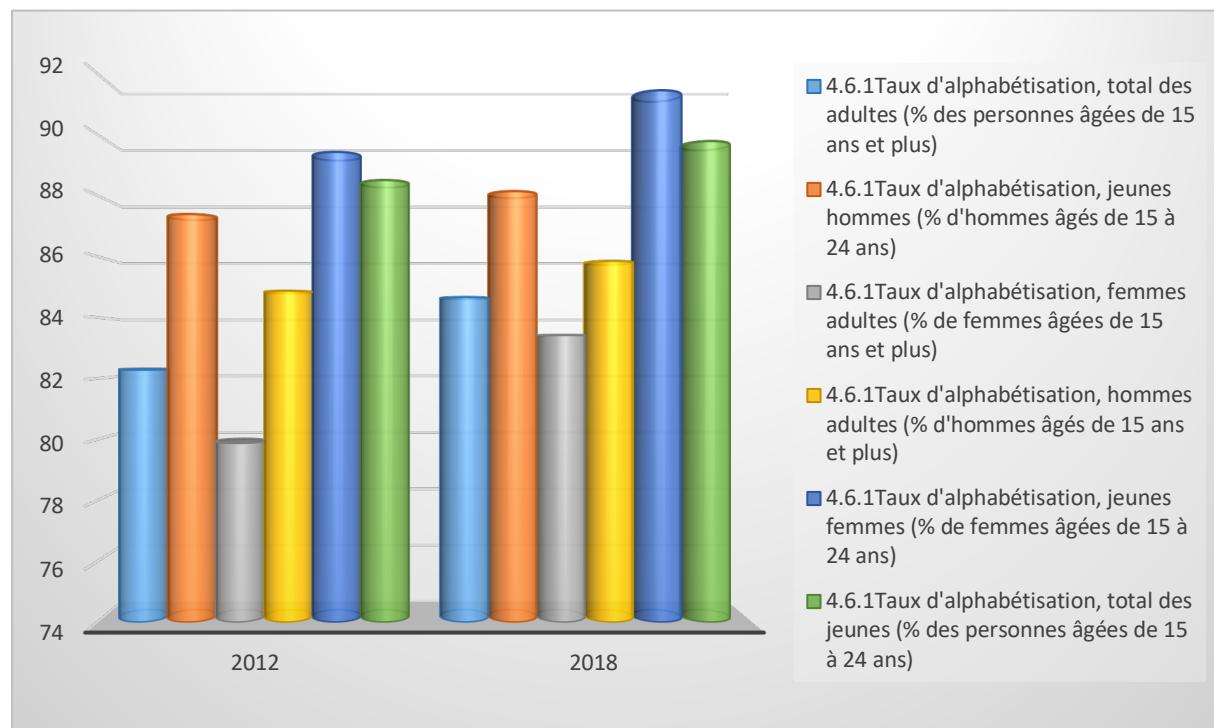
Les inégalités dans l'éducation selon le genre sont aussi spatiales. En effet, l'enquête de la Banque mondiale (2017) montre que l'indice de parité entre les sexes au primaire est de 1 au niveau national, 1,1 à Libreville, Port-Gentil et dans les autres zones urbaines et 0,7 en zones rurales. Au premier cycle du secondaire, on a 1,2 au niveau national, à Libreville, Port-Gentil et dans les autres zones urbaines, et 1,5 en zones rurales. Au second cycle du secondaire, on a un indice de 1,4 au niveau national, 1,7 à Libreville et Port-Gentil, 1,2 dans les autres zones urbaines et 0,6 en zones rurales. Au supérieur, on a un indice

de 1,4 au niveau national, à Libreville, Port-Gentil et en zones rurales, et 1,5 dans les autres zones urbaines.

Cible 4.6 « *D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter* »

En matière d'alphabétisation des adultes, le Gabon a enregistré des progrès significatifs qui demandent toutefois à être consolidés pour atteindre la cible de 100% d'alphabétisation de sa population.

Graphique 19: savoir lire, écrire et compter



Sources : UNESCO et auteurs

En effet, le taux d'alphabétisation des adultes était de 82,3% en 2012 (79,9% pour les femmes et 84,9% pour les hommes). Il passe à 84,7% en 2018, soit 85,9% pour les hommes et 83,4% pour les femmes. Ainsi, entre 2012 et 2018, le taux d'alphabétisation a augmenté de 2,4% au total.

Dans la catégorie des jeunes, le taux d'alphabétisation était de 88,5% en 2012, à raison de 89,4% pour les jeunes femmes et 87,4% pour les jeunes hommes. Il est de 89,8% en 2018, soit 91,4% pour les jeunes femmes et 88,1% pour les jeunes hommes, effectuant ainsi une augmentation de 1,3 points (cf. Graphique n°19).

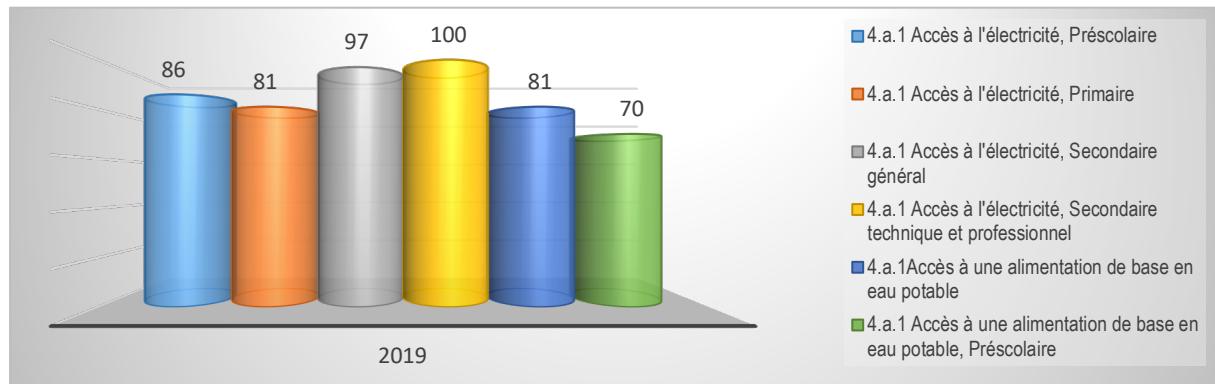
Ainsi, le Gabon a des taux d'alphabétisation suffisamment élevés. Il reste cependant à combler l'écart résiduel pour atteindre 100%.

Cible 4.a « *Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace* »

L'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux installations sanitaires dans les écoles est relativement à des niveaux acceptables, mais des efforts importants restent encore à faire.

D'autres éléments rentrant dans le cadre du bien-être à l'école, à l'instar de la taille de la classe, la disponibilité d'une infirmerie, la disponibilité des latrines, l'indice d'équipement de la classe, l'indice d'infrastructure de l'école, les places assises par élève et la disponibilité d'une bibliothèque sont également à prendre en compte. Il ressort, en outre, que même s'il y a des efforts déjà réalisés, le Gabon accuse un retard considérable qu'il devra combler par un effort de construction d'autres infrastructures comme les médiathèques, des infirmeries, etc.

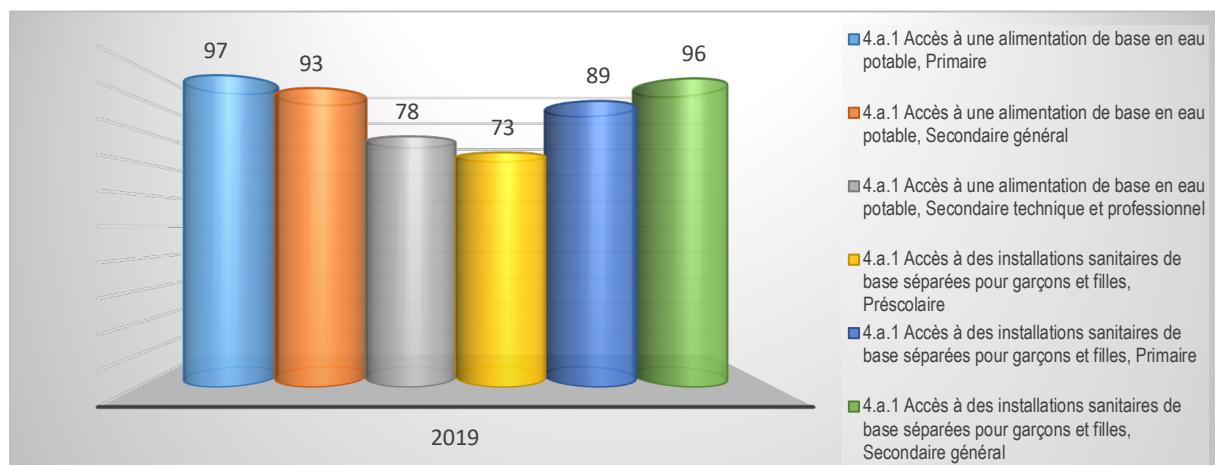
Graphique 20: Taux d'accès à l'électricité et à l'eau dans les établissements scolaires



Sources : Ministère de l'Éducation Nationale¹⁵ et auteurs

En effet, 86% des établissements préscolaires ont l'électricité, 81% au primaire, 97% au secondaire général, 100% au secondaire technique et professionnel. Pour l'alimentation de base en eau potable, on a 70% au préscolaire, 97% au primaire, 93% au secondaire, et 78% au secondaire technique et professionnel (cf. Graphique n°20).

Graphique 21: Accès à l'eau potable et aux installations sanitaires



Sources : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019) et auteurs

La proportion des établissements scolaires disposant des installations sanitaires de base était de 73% au préscolaire, 89% au primaire et 96% au secondaire général (cf. Graphique n°21).

En ce qui concerne la répartition des élèves selon la taille des classes en début de scolarité, on constate en 2019 que 70,6% des élèves sont dans des classes de moins de 35 élèves, 26,2% des élèves sont dans des salles de classe de 35 à 45 élèves, et 3,2% dans des salles de classes de plus de 55 élèves (cf. Annexe n°5). En fin de scolarité, 71,4% des élèves sont dans des classes de moins de 35 élèves, 19,2% dans des classes dont le nombre d'élèves est compris entre 35 et 45, et 9,4% dans des salles de 45 à 55 élèves (cf. Annexe n°6).

¹⁵ Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019

S'agissant de la disponibilité d'une infirmerie, 36,4% d'élèves sont dans des écoles qui en disposent, alors que 63,6% sont dans celles qui n'en disposent pas. Le Haut-Ogooué est la seule province du pays qui a 51,0% d'établissements avec une infirmerie. Ces taux sont de 47,2% dans l'Ogooué-Maritime, 43,3% dans l'Estuaire, 25,6% dans la Nyanga, 22,5% dans l'Ogooué Ivindo, 16,3% dans le Moyen-Ogooué, 14,6% dans l'Ogooué-Lolo et 13,2% dans la Ngounié (cf. Annexe n°7). Ainsi, le pourcentage d'élèves apprenant dans des établissements sans infirmerie (68%) est supérieur à celui des apprenants qui en disposent (32,0%). Ce résultat est confirmé dans toutes les provinces du Gabon (cf. Annexe n°8). Ainsi, un effort important devra être fait dans ce sens.

Concernant la disponibilité des latrines dans les établissements scolaires, au niveau national, il apparaît que 88,6% d'élèves en disposent et 11,4% n'en disposent pas. Hormis la province de l'Ogooué-Ivindo qui a 47,5% de disponibilité de la latrine, les autres provinces ont plus d'élèves disposant d'une latrine à l'école comparativement à ceux qui n'est ont pas : Estuaire (94,5%) Moyen-Ogooué (100%) Ngounié (70%), Nyanga (100%) Ogooué-Lolo, (95,4), Ogooué-Maritime (94,5%) et Woleu-Ntem (77,6)¹⁶. La répartition des élèves en fin de scolarité selon la disponibilité d'une latrine est quasiment la même que ce qu'on observe en début de scolarité. Les élèves qui disposent d'une latrine à l'école représentent 88,5% contre 11,5% qui n'en disposent pas. Ce résultat est confirmé dans toutes les provinces du Gabon (cf. Annexe n°9).

S'agissant du niveau moyen de l'indice d'équipement de la classe et de l'erreur type en fin de scolarité, il est de 45,4, avec une erreur type de 1,2. En provinces, on a les chiffres suivants, respectivement pour l'indice moyen et l'erreur type : Estuaire (44,7 ; 5,7), Haut-Ogooué (50,9 ; 1,2), Moyen-Ogooué (43 ; 0,0), Ngounié (43,8 ; 2,3), Ogooué Ivindo (43,1 ; 1,4), Ogooué-Lolo (44,7 ; 5,9), Ogooué-Maritime (53 ; 0,0) et Woleu-Ntem (48,1 ; 0,0) (cf. Annexe n°10). En fin de scolarité, l'indice d'infrastructure de l'école au niveau national est de 55,1 avec une erreur type de 0,9. Dans les provinces, on a les chiffres suivants, respectivement pour l'indice et l'erreur type : Estuaire (59,4 ; 1,3), Haut-Ogooué (53 ; 3,6), Moyen-Ogooué (48,8 ; 2,7), Ngounié (47,9 ; 3), Ogooué-Ivindo (48,1 ; 3), Ogooué-Maritime (58,6 ; 1,1) et Woleu-Ntem (50,9 ; 1,4) (cf. Annexe n°11). Ainsi, des efforts importants doivent être faits pour améliorer le niveau des infrastructures scolaires au Gabon.

En début de scolarité primaire, 80,4% d'élèves sont dans les classes avec « une place assise pour deux élèves », 4,4% dans les classes avec « une place assise pour plus de deux élèves » et 15,2% dans les classes avec « une place assise pour plus de deux élèves » au niveau national. La Ngounié, le Moyen-Ogooué et l'Estuaire ont 100% d'élèves dans des classes avec « une place assise pour deux élèves ». L'Ogooué-Maritime a 100% d'élèves dans des classes « une place assise par élève ». La Nyanga a 62,8% d'élèves dans des classes avec « une place assise pour deux élèves » et 37,2% dans celles « une place assise pour plus de deux élèves ». Enfin, 50% d'élèves dans le Haut-Ogooué sont dans les classes avec « une place assise pour deux élèves » et les 50% restant sont dans des salles avec « une place assise pour plus de deux élèves » (cf. Annexe n°12). En fin de scolarité primaire, 66,9% des élèves sont dans des classes avec une place assise pour deux élèves au niveau national. On enregistre 17,7% dans des classes avec une place assise pour plus de deux élèves, toujours au niveau national. Le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Maritime, l'Ogooué-Lolo, le Moyen-Ogooué, le Haut-Ogooué et l'Estuaire ont 100% d'élèves dans des classes avec une place assise pour deux élèves. L'Ogooué Ivindo a 66,6% d'élèves dans des classes avec une place assise pour deux élèves et 33,4% dans celles avec une place assise pour plus de deux élèves (cf. Annexe n°13).

Pour ce qui est de la répartition des élèves selon la disponibilité d'une bibliothèque en début de scolarité primaire et au niveau national, 90% d'élèves sont dans une école ne disposant pas de bibliothèque, contre 10% qui en disposent. Dans les provinces, on a 100% d'écoles sans bibliothèque dans l'Ogooué-Maritime, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué Ivindo, la Nyanga, Ngounié et le Haut-Ogooué. Au Woleu-Ntem, 90,3% d'écoles n'ont pas de bibliothèque contre 9,7% qui en disposent. Dans le Moyen-Ogooué, 83,7% d'écoles n'ont pas de bibliothèque. Enfin, dans l'Estuaire, 80,3% n'en disposent pas.

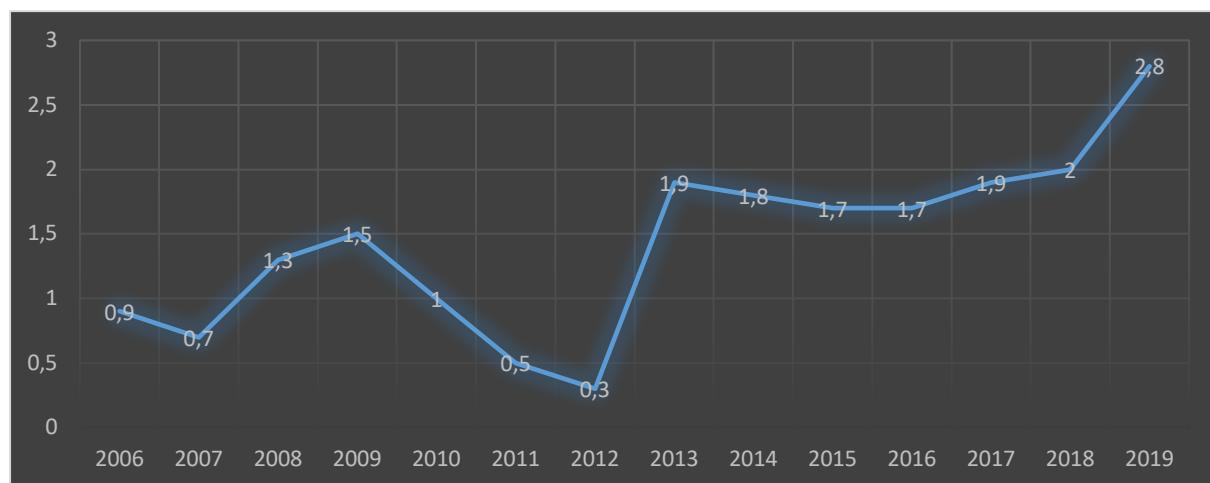
¹⁶ Les erreurs types ne sont pas élevées, ce qui traduit moins de dispersions autour de la moyenne (cf. Annexe n°9)

En fin de scolarité primaire, la situation est quasiment identique à celle du début de scolarité, avec 91,7% d'élèves fréquentant une école sans bibliothèque, contre 8,3% qui fréquentent les écoles qui en disposent. Au niveau des provinces, 100% d'élèves fréquentent une école ne disposant pas d'une bibliothèque dans les provinces suivantes : Ogooué-Maritime, Ogooué Ivindo, Nyanga et Ngounié. Dans le Woleu-Ntem, 94% d'élèves fréquentent une école ne disposant pas de bibliothèque. Dans l'Ogooué-Lolo, le pourcentage est de 93,8%, 93,9% dans le Moyen-Ogooué, 97,1% dans le Haut-Ogooué et 84,5% dans l'Estuaire. Ainsi, au total, le Gabon accuse un retard considérable à ce niveau qu'il devra combler par une politique volontariste.

Cible 4.b « *D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement* »

Le Gabon dispose d'une politique d'attribution de bourses. Il faudrait cependant affiner les critères pour qu'elles soient, en priorité, accordées aux plus nécessiteux (pauvres).

Graphique 22 : Volume des bourses d'étude attribuées (Millions USD constants 2019)



Sources : Agence Nationale des Bourses du Gabon, OCDE et auteurs

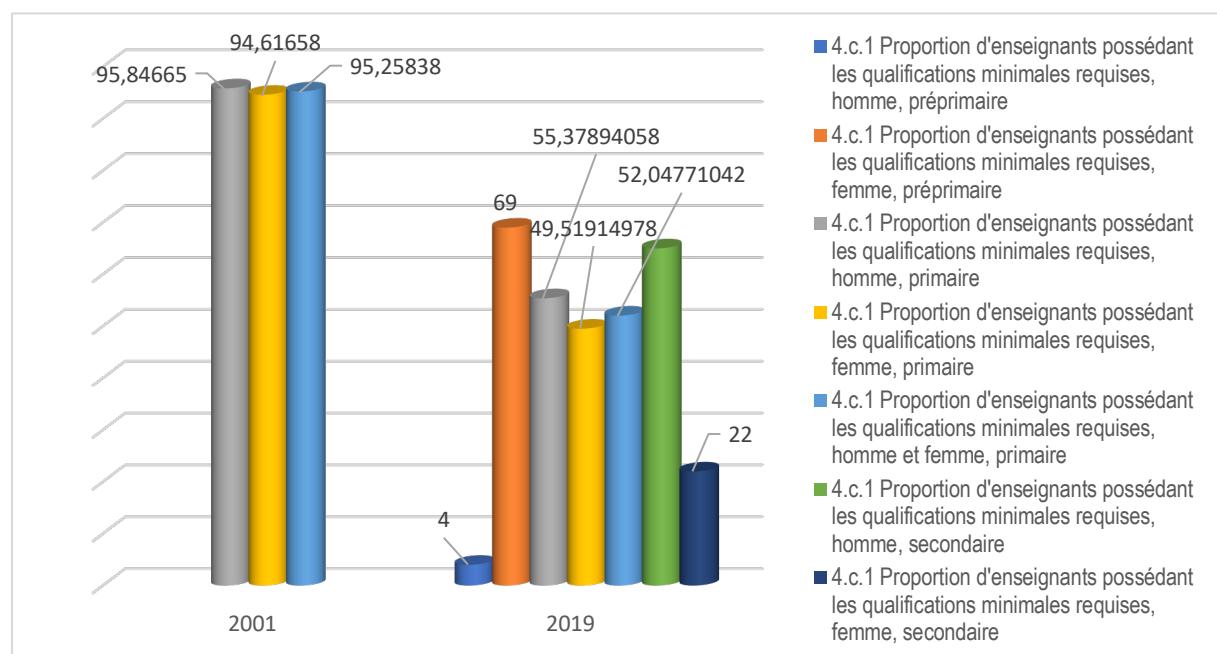
L'examen des flux des bourses entre 2006 et 2019 s'inscrit à la hausse, malgré une baisse entre 2009 et 2012. Depuis 2013, les flux de bourses ont fortement augmenté avant de se stabiliser jusqu'en 2017 et amorcer une autre remontée jusqu'en 2019 (cf. Graphique 22). Ainsi, dans le cadre de sa politique de constitution d'un capital humain à même de conduire le processus d'émergence, le Gabon a significativement accru le volume des bourses d'études attribuées aux étudiants. Cet effort, qui s'inscrit également dans la mise en œuvre de la politique d'Égalité des Chances, est particulièrement nécessaire pour les étudiants issus de familles modestes qui ne peuvent compter que sur cette aide pour espérer poursuivre leurs études supérieures.

4.c « *D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement* ».

Le Gabon a encore un énorme défi à relever dans la formation des formateurs, tant en formation initiale que continue. Le plus grand défi concerne l'enseignement des mathématiques et la réduction des inégalités entre les zones urbaines et rurales. Comment motiver les enseignants qualifiés pour aller en province et en zone rurale ?

La proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises au niveau primaire, qui était de 95,26% en 2001, chute considérablement en 2019 à 52,04%, dont 49,5% chez les femmes et 55,4% chez les hommes (cf. Graphique 23). Cette décroissance est probablement due à l'arrêt de l'organisation du concours d'entrée à l'École Nationale des Instituteurs (ENI) depuis un certain nombre d'années. Les qualifications des enseignants au pré primaire et secondaire sont également faibles, traduisant ainsi la nécessité pour les autorités de mettre un accent particulier sur la formation des formateurs. Les résultats de l'enquête PASEC2019-Gabon sont assez édifiants à ce niveau.

Graphique 23: Qualification des enseignants, pré primaire, primaire et secondaire



Sources : CONFEMEN (PASEC), UNESCO, Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019 et auteurs

En effet, 55,9% des enseignants du primaire ont un niveau universitaire et 43,7% ont un niveau secondaire en début de scolarité primaire ; ce qui se répercute sur les performances des enseignants. L'écart des scores en compréhension de l'écrit entre les enseignants ayant un niveau secondaire et ceux ayant un niveau universitaire est de 44% en faveur des enseignants avec un niveau universitaire. Il est de 78,4% en mathématiques, toujours en faveur des mêmes enseignants. En début de scolarité primaire, 67,3% d'élèves ont des enseignants avec un niveau d'instruction primaire ou secondaire, contre 32,7% qui ont des enseignants avec un niveau d'instruction universitaire. En fin de scolarité primaire, 51,7% d'élèves sont dans les écoles avec les enseignants ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire, contre 48,3% d'élèves qui sont dans des écoles avec des enseignants ayant un niveau d'instruction universitaire. En termes de formation continue des enseignants, seulement 16,7% ont suivi une formation en cours d'emploi.

Au niveau provincial, les disparités sont importantes. En effet, dans l'Ogooué-Maritime, la Nyanga, le Moyen-Ogooué et la Ngounié, 100% d'élèves ont des enseignants avec un niveau d'instruction primaire ou secondaire en début de scolarité primaire. En fin de scolarité, dans le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Maritime et l'Estuaire, 100% d'élèves ont des enseignants avec un niveau d'instruction universitaire. Dans les provinces de l'Ogooué-Lolo, le Moyen-Ogooué et le Haut-Ogooué, 100% d'élèves ont des enseignants avec un niveau d'instruction primaire ou secondaire.

III.1.5 Principaux défis et perspectives d'ici 2030

Sur la base de l'évolution des indicateurs retenus, l'atteinte de l'ODD4 dans un proche horizon semble difficile, mais pas impossible, à condition de relever les principaux défis ci-après :

- L'amélioration des résultats scolaires au niveau d'étude secondaire et supérieur ;
- L'amélioration des programmes scolaires, des conditions d'études des élèves et de travail des enseignants ;
- La construction de nouvelles écoles et universités pour enrayer le phénomène des effectifs pléthoriques ;
- Construction et renforcement des centres de recherches et l'établissement d'un partenariat public-privé pour la recherche ;
- Renforcement du système statistiques scolaire (Carte scolaire) ;
- Formation et renforcement des capacités des enseignants, en particulier des scientifiques ;
- Réduction des disparités de genre en termes d'accès à l'éducation de qualité entre les zones urbaines et rurales.

III.2 ODD 5. ASSURER L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET FILLES.

Le Gabon considère l'égalité de genre comme un enjeu majeur du progrès collectif à la fois sur les plans économique et social. A ce titre, elle constitue un engagement fort du Président de la République dans le cadre du pacte social et républicain, à travers un ensemble d'initiatives comme la consécration de la période 2015-2025 comme « Décennie de la Femme Gabonaise ».

III.2.1 Problématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et filles

La population féminine représente environ 48% de la population totale. La condition des femmes au Gabon n'est pas aussi préoccupante qu'elle l'est dans de nombreux pays africains en raison des progrès enregistrés, notamment dans les domaines des droits, des violences faites aux femmes et du leadership, ont été enregistrés au cours des dix dernières années. Mais des efforts restent encore à faire, car près du 1/3 des 33% de gabonais vivant sous le seuil de pauvreté national sont de sexe féminin et l'indice de développement d'inégalité de genre, qui se situait à 0,0916 en 2020, place le Gabon au 128ème rang sur 162¹⁷.

III.2.2 Cibles prioritaires

Pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles au Gabon, les sept cibles suivantes ont été retenues :

Cible 5.1 « Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles » ;

Cible 5.2 « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation » ;

Cible 5.3 « Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine » ;

Cible 5.5 « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction [...] et y accèdent sur un pied d'égalité. » ;

Cible 5.6 « Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi » ;

Cible 5.a « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne » et ;

Cible 5.b « Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes ».

¹⁷ PNUD (2020) : « La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène », Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, Gabon

III.2.3 Politiques mises en place

En vue d'atteindre ces cibles, le Gabon a renforcé la prise en compte de la dimension genre dans la législation comme dans la conception ainsi que l'élaboration et la mise œuvre des politiques publiques.

Concernant le cadre juridique, on peut notamment citer :

- L'adoption de la loi n°37-1998 portant Code de la Nationalité, qui favorise l'acquisition réciproque de la nationalité par l'effet du mariage, et la double nationalité pour la femme gabonaise ;
- L'adoption de la Loi n°006/PR/2002 portant promotion de la Santé de la reproduction qui définit les mesures générales de protection sanitaire de la femme, de la mère et de l'enfant ;
- L'abrogation, le 7 avril 1999, de l'ordonnance 64/69 du 4 octobre 1969 portant interdiction de l'utilisation du contraceptif en République Gabonaise ;
- L'adoption de la Loi n°38/2008 du 29 janvier 2009 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations génitales féminines ;
- La loi n°09/2019 du 5 septembre 2016 fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'État ;
- Le Code de l'Enfant en République Gabonaise de février 2019 ;
- L'adoption de la Loi n°006/2021 portant élimination des violences faites aux femmes : il s'agit d'une loi spécifique qui vise les violences au sens large (violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, patrimoniales et dans le milieu familial) ;
- La loi N°006/2020 du 06 septembre 2021 portant modification du Code pénal ;
- L'adoption de la loi n°004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la deuxième partie du Code civil, sur les articles relatifs au divorce, à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à la détention de compte bancaire, au harcèlement en milieu professionnel, aux violences en milieu conjugal, à la succession et à la gestion des biens communs. En matière successorale, le nouveau Code renforce la protection du conjoint survivant et de l'orphelin, des femmes victimes d'exactions en milieu conjugal et professionnel ;
- La ratification, le 21 janvier 1983¹⁸, de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁹.
- Adoption en conseil des ministres du 07 juin 2022, du projet de décret portant définition des missions des centres de protection et de promotion sociale pour la prise en charge des femmes victimes des violences. En application de la loi n°006/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes ;

La mise en œuvre de ce dispositif juridique s'est déjà traduite par de nombreuses actions parmi lesquelles figurent notamment :

- Le Plan Décennal pour l'Autonomisation de la Femme Gabonaise (2015-2025) ;
- Le Plan d'action triennal (2016-2018) pour l'opérationnalisation du Plan décennal pour l'autonomisation des femmes gabonaises ;
- La reconnaissance de l'égalité des sexes dans la nouvelle constitution gabonaise ;
- Le Programme Égalité des Chances ;
- L'Enquête nationale sur les violences basées sur le genre de 2015 ;
- L'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) (2018), etc. ;
- La Stratégie Nationale sur l'Egalité des Sexes de décembre 2019, qui est venue s'ajouter à la Stratégie de Promotion des Droits de la Femme et de Réduction des inégalités femmes/hommes ;

¹⁸ Nations Unies, Droit de l'Homme, Organes de Traités. Base des données relative aux organes conventionnels de l'ONU, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=63&Lang=FR

¹⁹ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays

- Expérimentation de la budgétisation sensible au genre ;
- Stratégie Gabon Égalité, axée sur la promotion du droit des femmes et la réduction des inégalités.

Au niveau budgétaire, cette volonté se reflète dans le programme pilotage et soutien à la politique de protection sociale et des droits de la femme du ministère de la prévoyance sociale initié dans le cadre du projet annuel de performance annexé à la loi de finances 2021.

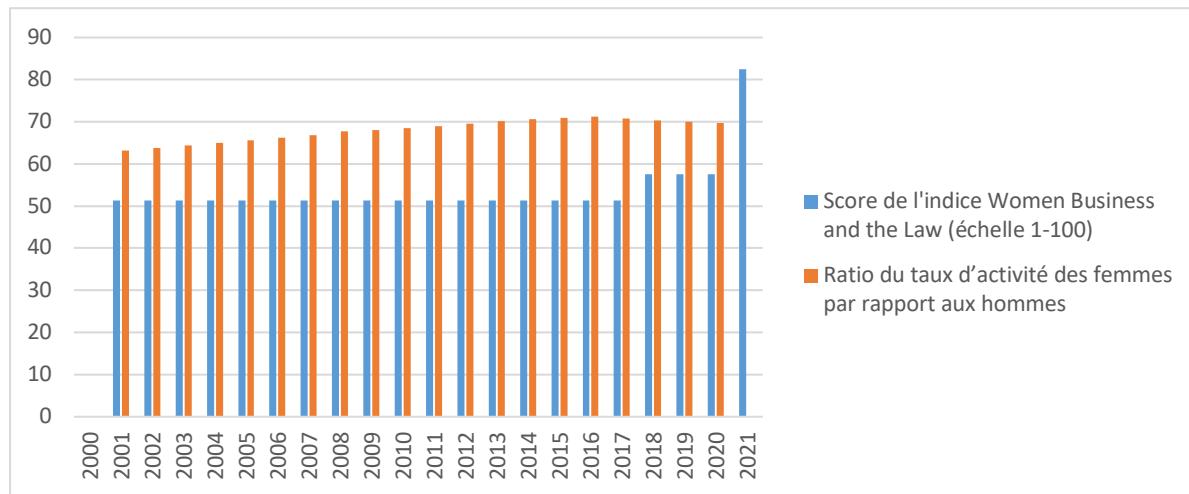
III.2.4 Progrès enregistrés

Le Gabon a enregistré des avancées significatives en vue de l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles. Mais ces victoires ne sont pas encore totales, notamment au plan économique, car la participation des femmes au facteur capital et la proportion des femmes dans le monde des affaires demeurent inférieures à celles des hommes, quoiqu'en relative augmentation.

Cible 5.1 « Mettre fin [...] à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles »

En ce qui concerne l'égalité des sexes et la non-discrimination fondée sur le sexe, le graphique n°24 montre que le score de l'indice *Women Business and Law* a progressé depuis l'année 2000, en passant de 51,25 à 57,5 en 2020, ce score s'est nettement amélioré en 2021 avec un taux de 82,5% ; soit une augmentation de 25 points de pourcentage sur la période 2019-2021. Cette dynamique positive est à saluer et s'explique par une meilleure prise en compte des données statistiques du pays dans les classements internationaux d'une part et d'autre part une amélioration des réformes du Code civile et la promulgation de la loi sur l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes.

Graphique 24: Égalité des sexes et la non-discrimination fondée sur le sexe



Sources : Banque Mondiale et auteurs

Cette progression significative des femmes dans le monde des affaires ressort aussi en analysant la dynamique du ratio du taux d'activité des femmes par rapport aux hommes. En effet, d'un ratio de 63,14 en 2000, on se retrouve avec un ratio de 69,76 en 2020 ; soit une augmentation de 6,62. Une marge de progression de 30,24 reste cependant possible pour atteindre la valeur de 100.

Cible 5.2 « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation » et la Cible 5.3

« Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine²⁰ »

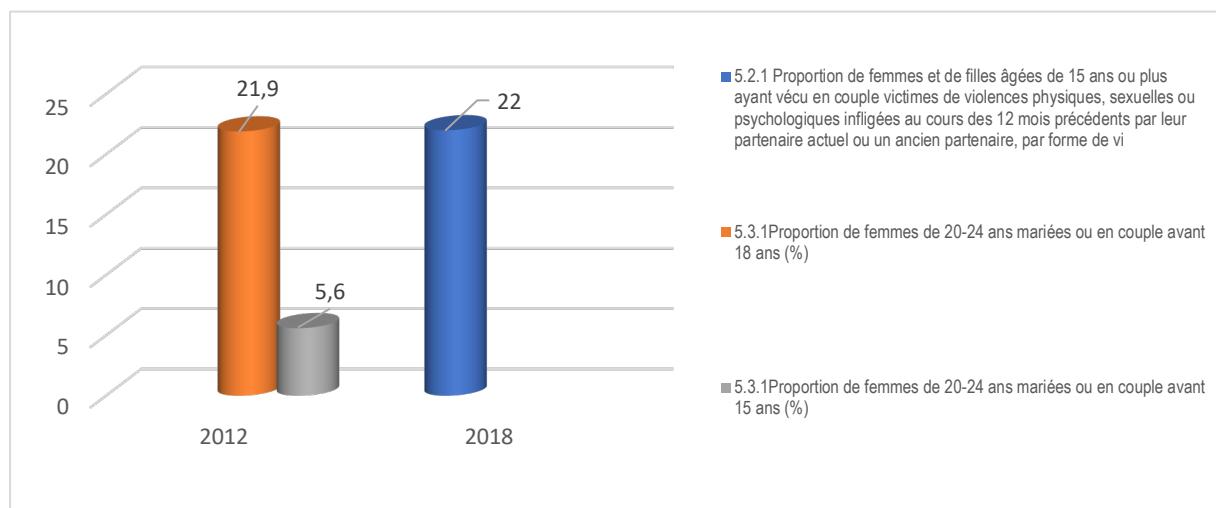
En ce qui concerne les violences faites aux femmes et aux filles, les données de l'EDSG-II (2012) montrent que 52 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi, depuis l'âge de 15 ans, des actes de violence physique et 20,8% des actes de violence sexuelle, à un moment donné de leur vie. Plus récemment, c'est-à-dire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, 22,3% des femmes de 15-49 ans ont été victimes de violences physiques et 8,3 de violences sexuelles.

Pour ce qui est des pratiques préjudiciables, la proportion de femmes de 15-19 ans mariées ou en couple avant 15 ans était de 3,5% en 2012, et la proportion des femmes de 20-24 ans mariées ou en couple avant 15 ans se situe à 5,6% en 2012. De même, la proportion de femmes de 15-19 ans ayant eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans était de 16,8%, et la proportion des femmes de 20-24 ans ayant eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 18 était de 67,2%.

En outre, selon l'enquête de la Banque mondiale sur la pauvreté (2018), la proportion des femmes et des filles âgées de 15 ans ou plus, ayant vécu en couple, victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge étaient de 22% en 2018 (cf. Graphique 25).

Il est important de préciser qu'aucune culture, tradition ou religion au Gabon ne préconise la mutilation génitale féminine.

Graphique 25: Élimination des violences faites aux femmes et aux filles, et des pratiques préjudiciables

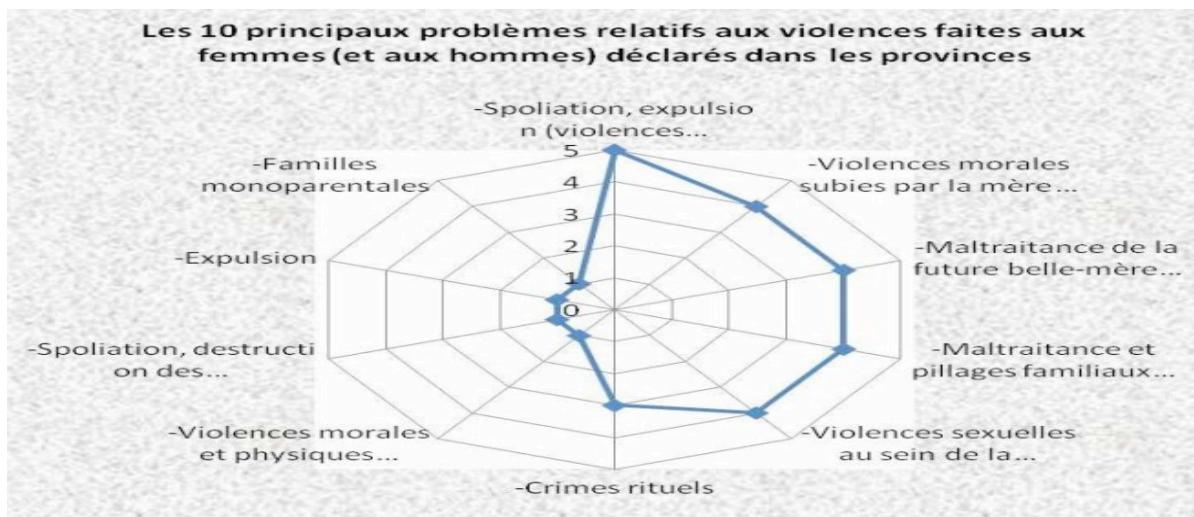


Sources : Direction Générale de la Statistique : Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000, 2012, Banque mondiale, enquête sur la pauvreté au Gabon, 2018 et auteurs.

Deux principaux constats se dégagent. En premier lieu, la difficulté d'avoir accès aux données actualisées liées aux cibles 5.2 et 5.3. En second lieu, l'analyse des données disponibles montre que la situation du Gabon, en 2012 pour la cible 5.3 et en 2018 pour la cible 5.2 est encourageante. On devrait normalement avoir un tableau appréciable si on avait les dernières données qui intègrent les efforts consentis par les autorités ces dernières années.

²⁰ Le Gabon a adopté la Loi n°38/2008 du 29 janvier 2009 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations génitales féminines. Mais en le faisant, le législateur a agi à titre préventif car, dans leurs cultures ancestrales comme dans leurs usages modernes, les Gabonais n'ont pas ce type de pratique.

Figure 2 : Les 10 principaux problèmes relatifs aux violences faites aux femmes déclarées dans les provinces



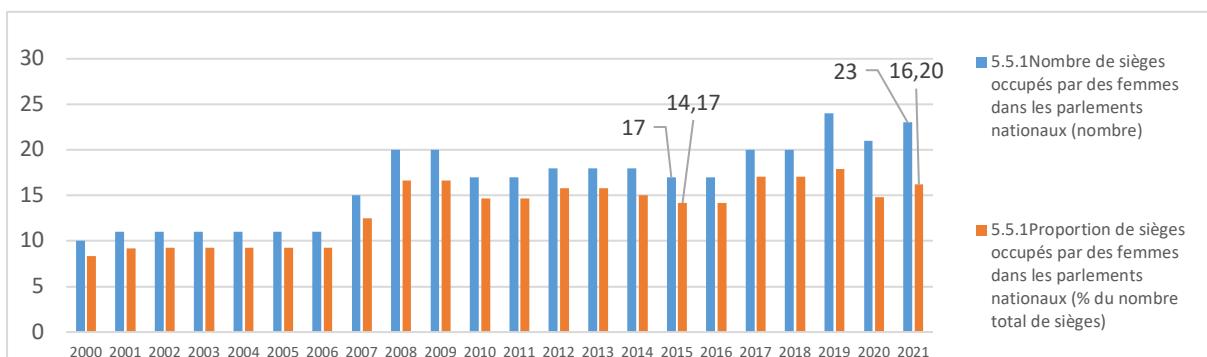
Source : Ministère de la Santé, de la Prévoyance sociale et de la solidarité nationale, Commission nationale consultative de la Décennie de la Femme (2015-2025), Rapport général sur la situation de la femme de la femme gabonaise, Août 2017.

Le Rapport général sur la situation de la femme en 2017 décline les dix principales formes de violence et mesure leur niveau d'occurrence. Il apparaît que les cas de spoliation et d'expulsion des veuves et des orphelins sont les plus fréquents, suivis des violences morales subies par la mère, la maltraitance de la future belle-mère, la maltraitance et les pillages familiaux, les violences sexuelles au sein de la famille. Les crimes rituels sont relativement moins importants que les violences précédentes et bien plus que ne le sont celles en lien avec les spoliations et destructions des biens, les expulsions et les violences aux familles monoparentales (Figure n°2).

Cible 5.5 « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction [...] et y accèdent sur un pied d'égalité. »

S'agissant de la participation des femmes aux fonctions de direction, politique, économique et publique sur un pied d'égalité avec les hommes, en 2000, le nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux était de 10, soit une proportion de 8,33%. En 2015, le nombre de femmes parlementaires était de 17 et correspondait à 14% des membres des parlements. En 2021, il monte à 23 en nombre et à 16,97% en proportion. Sur la période 2015-2021, qui correspond aux 12ème et 13ème législatures, il y a une tendance à la hausse de la proportion des femmes dans les parlements nationaux jusqu'en 2019 et une relative baisse par la suite, de même que le nombre de parlementaires femmes (cf. Graphique 26).

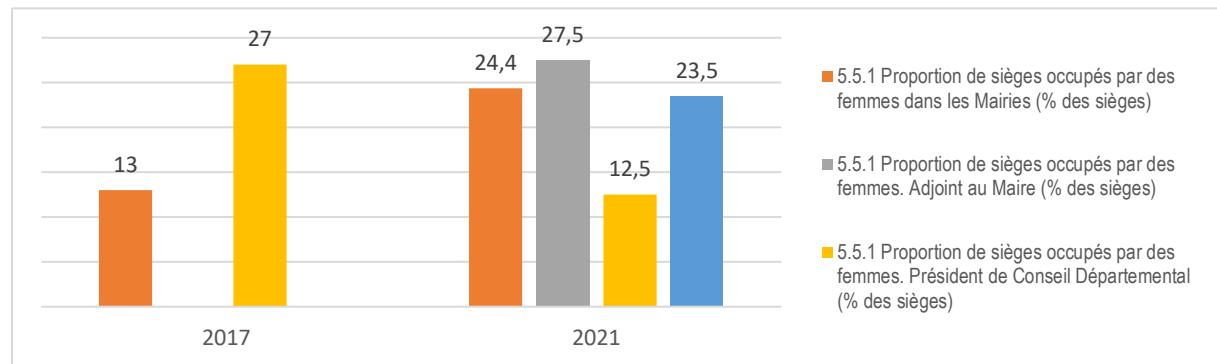
Graphique 26: Nombre de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux



Sources : Ministère de l'intérieur, Union interparlementaire (UIP) et auteurs

Les proportions sont relativement supérieures dans les Mairies et les Conseils départementaux. En effet, la proportion des sièges occupés par des femmes dans les Mairies, qui était de 13% en 2017 monte à 22,35% en 2021. Quant à la proportion de sièges occupés par des femmes Adjointe au Maire (% des sièges) en 2021, elle est de 27,5%, alors que la proportion de sièges occupés par des femmes Présidente de Conseil Départemental (% des sièges) qui était de 27% en 2017 tombe à 12,5% en 2021. Enfin, la proportion de sièges occupés par des femmes Vice-Présidente de Conseil Départemental (% des sièges) est de 23,5% la même année (cf. Graphique 27).

Graphique 27: Sièges dans les Mairies et Conseil départementaux



Source : Ministère de l'Intérieur, Union interparlementaire (UIP) et auteurs

Au total, entre 2017 et 2021, la proportion des sièges occupés par des femmes dans les Mairies est en net progrès, alors qu'elle baisse au niveau des Présidents des Conseils Départementaux. On note également une bonne présence des femmes au niveau des Adjoints aux Maires et des Vice-Présidents des Conseils départementaux en 2021 (cf. Graphique 27). Mais, quoiqu'en progression, on constate une faible représentativité des femmes aux élections politiques et aux postes de responsabilité. Il serait souhaitable d'atteindre les 30% exigé par la **loi n° 09/2016 du 5 septembre 2016** fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'État.

Cible 5.6 « Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi »

Même si elles ne permettent pas de faire une analyse dynamique, les données de la **cible 5.6** constituent une photographie intéressante. En effet, pour les indicateurs **5.6.1**, la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans, qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive, est de 48% en 2012, alors que celle des femmes qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles (% de femmes âgées de 15 à 49 ans) est de 85,6% la même année. Toujours en 2012, la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant l'utilisation de contraceptifs est de 90,2% et celle des femmes de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les soins de santé reproductive se situe à 60,2% (cf. Annexe 14).

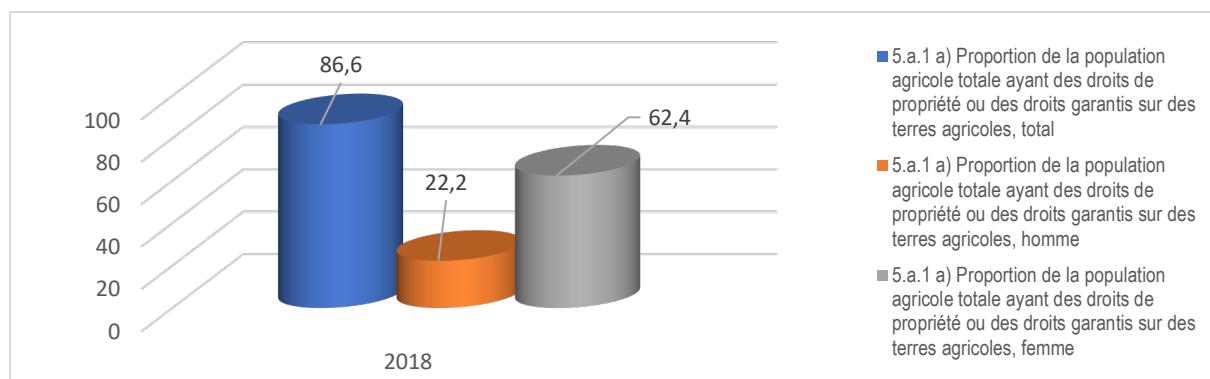
S'agissant des données de l'indicateur **5.6.2** (cf. Annexe 15), la proportion de femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus ayant accès aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive selon le genre est de 58% en 2012. En outre, pour l'année 2019 dont les données sont disponibles, le Gabon disposait des lois et d'une réglementation qui garantissent un accès plein et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive pour la Composante 1 : Soins de maternité, Composante 2 : Produits d'importance vitale et Section 3 : Éducation sexuelle. Son pourcentage est donc de 100%. En ce qui concerne la composante 10 relative aux Services de conseil et de dépistage du VIH, le pourcentage est de 40%. Pour les autres composantes, les pourcentages d'accès sont : Section 1 : Soins de maternité (75%), la Section 2 : Contraceptifs et planification familiale (22%), la Section 4 : VIH et VPH (48%), la

Composante 12 : Confidentialité du VIH (50%), la Composante 5 : Services de contraception (40%) et la Composante 7 : Contraception d'urgence (25%).

Cible 5.a « *Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne* »

En matière de droits aux ressources économiques, la proportion de la population agricole totale (hommes et femmes) ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles en 2018 était de 86,6%, avec 22,2% pour les hommes et 62,4% pour les femmes (cf. Graphique 28).

Graphique 28: Population agricole ayant des droits de propriété

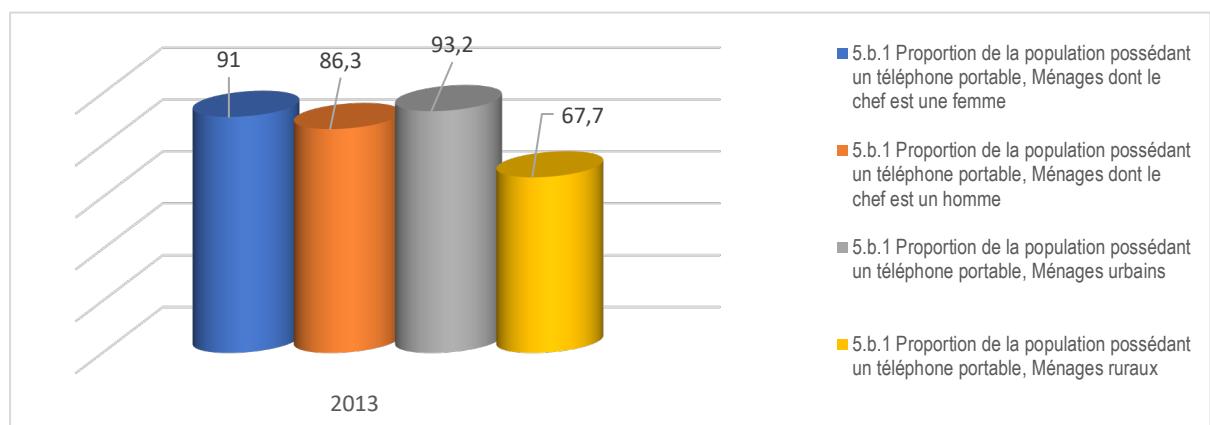


Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de l'Économie et de la Relance (DGS, Recensement Général de l'Agriculture), et auteurs.

Cible 5.b « *Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes* »

Pour ce qui est enfin du renforcement de l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, en 2013, la proportion de la population possédant un téléphone portable (ménages dont le chef est une femme) était de 91%. Celle des ménages dont le chef est un homme s'élève à 86,3%. En termes spatial, la proportion de la population possédant un téléphone portable (ménages urbains) est de 93,2% la même année, avec un pourcentage de 67,7% pour les ménages ruraux (cf. Graphique 29).

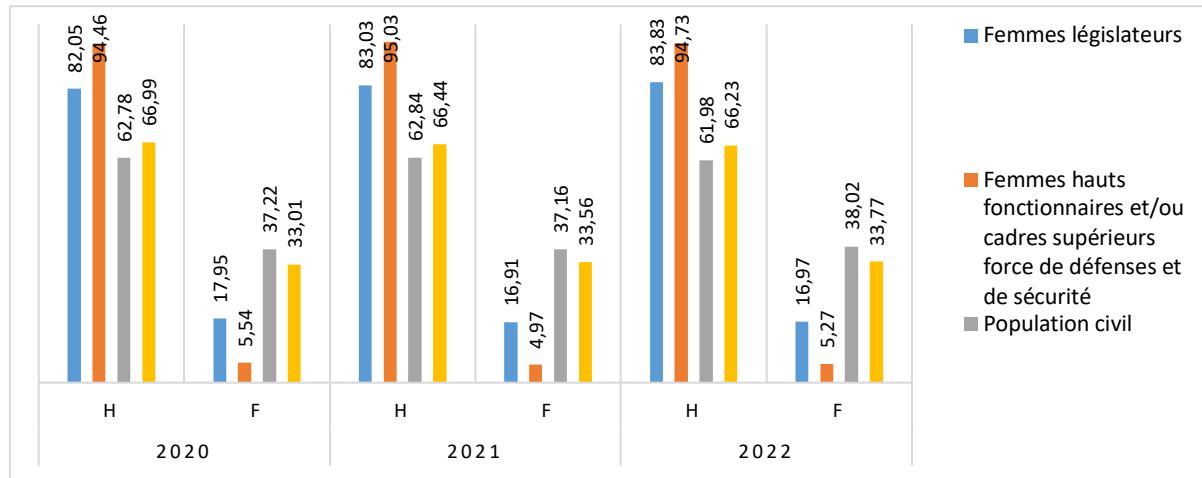
Graphique 29 : Renforcement de l'utilisation des technologies clefs



Sources : Ministère de l'Économie et de la Relance (DGS, Recensement Général de la Population et des Logements 2013) et auteurs

En outre, le rapport 2017 de la Banque mondiale montre qu'en ce qui concerne les institutions sociales et la parité des sexes, on a les écarts suivants par rapport à la parité entre les sexes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la politique et du marché du travail : Finance (Épargnes : 0,02, Envoi ou remise de fonds : 0,01, Services bancaires mobiles : -0,11, Compte en banque : -0,16), Éducation (Scolarisation 2ème cycle du secondaire : 0,09, Scolarisation 1er cycle du secondaire : 0,21, Scolarisation primaire : 0,01), Femmes au parlement (-0,79), santé (Espérance de vie : 0,05), Travail (Revenu médian : -0,36, Revenu moyen : -0,23, Taux d'emploi : -0,24, Participation à l'emploi : -0,25).

Graphique 30 : Distribution (en%) des femmes occupant des postes de haut fonctionnaires et/ou cadre supérieurs et des femmes législateurs



Sources : MEFP, Groupe de Travail Observatoire du Droit des Femmes au Gabon, 2022

Sur la période 2020-2022, la part des femmes occupant de hautes fonctions administratives ou des postes de cadres supérieurs dans la population civile y compris celle militaire n'a pas considérablement évolué avec une moyenne de 33,44% comparée à celle des hommes, prépondérante, s'établissant en moyenne à 66,55%. Toutefois, cela s'inscrit parfaitement dans la droite ligne des 30% prévus par la Loi des quotas avec une augmentation de 0,66% sur la période 2020-2022. Par contre, la part des femmes députés et sénateurs s'établit à seulement 16,97% en 2022 contre une part prépondérante d'hommes (83,83%).

Selon le même rapport, en ce qui concerne la perception de l'inégalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux opportunités, on a les perceptions suivantes :

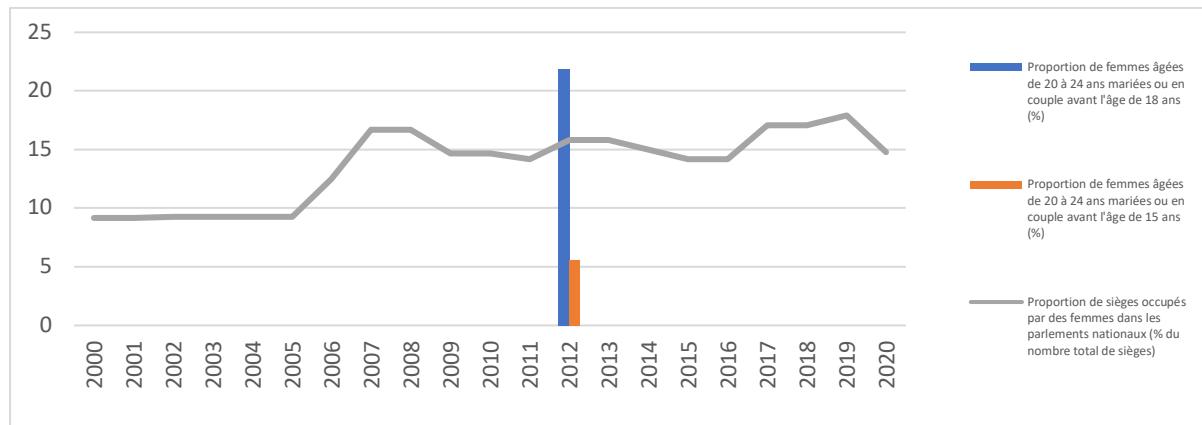
- Les femmes ont les mêmes droits en matière de propriété foncière (Fortement en désaccord : 6%, En désaccord : 8%, D'accord : 49%, Entièrement d'accord : 37%) ;
- Les femmes et les hommes ont les mêmes chances de percevoir un revenu (Fortement en désaccord : 4%, En désaccord : 7%, D'accord : 36%, Entièrement d'accord : 54%) ;
- Les hommes et les femmes ont les mêmes chances d'obtenir un emploi rémunéré (Fortement en désaccord : 4%, En désaccord : 6%, D'accord : 37%, Entièrement d'accord : 53%) ;
- Les femmes et les hommes ont les mêmes chances de posséder/hériter des terres (Fortement en désaccord : 5%, En désaccord : 6%, D'accord : 38%, Entièrement d'accord : 51%) ;
- Promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes (Très mauvaise : 35%, Assez mauvaise : 18%, Assez bonne : 37%, Très bonne : 10%) ;
- Expérience de discrimination fondée sur l'identité sexuelle (Souvent : 2%, Plusieurs fois : 6%, Une fois ou deux : 6%, Jamais : 86%).

Concernant les droits de la famille, une part minoritaire de femmes âgées de moins de 15 ans sont en union libre (5%) contre près de 21,9% étant en couple entre 20 et 24 ans. Les divorces sont relativement rares au Gabon et seulement 52% des mariages sont célébrés de manière civile qui est le seul type de mariage reconnu et offrant une protection aux époux dans le cadre du contrat de mariage et lors de la dissolution de ce contrat.

Par conséquent, les 48% de couples mariés selon la coutume uniquement ne sont pas reconnus par l'État, ce qui conduit à une plus grande vulnérabilité des femmes, qui ne bénéficient d'aucun droit ni protection, notamment en cas de :

- Succession de leur défunt mari (aucun droit sur la succession ou les biens à faire valoir) ;
- Séparation imposée par le mari, bien qu'il interdit dans le cadre du mariage civil, la femme mariée selon la coutume peut dans la pratique être contrainte de se séparer de son mari sans autre forme de jugement ni de compensation et avec le risque de perdre ses droits sur les enfants qui par principe seront considérés comme ceux de l'homme ;
- Désaveu de la paternité tandis qu'une naissance dans un couple marié civilement ne peut être désavouée.

Graphique 31: Femmes en union avant l'âge de 15 et 18 ans, femmes parlementaires



Sources : DGS (*Enquête démographique et de santé Gabon 2012*), Union interparlementaire (UIP) et auteur

La polygamie est une pratique profondément ancrée dans la société gabonaise qui concerne 9% des hommes mariés et 22% des femmes mariées. Si cette pratique est légale et reconnue dans un régime matrimonial adapté, dans les faits elle génère de l'insécurité juridique pour la femme. Les femmes en situation de veuvage (largement majoritaires parmi les conjoints survivants) peuvent faire l'objet de spoliations par leur belle-famille, le patrimoine devant traditionnellement rester dans la famille du mari défunt (surtout en cas de mariage coutumier ne donnant aucun droit en cas de succession). Dans la pratique, 20% des veuves se considèrent comme spoliées et à cela s'ajoute le maintien des pratiques rituelles liées au veuvage, celles-ci portent atteinte à la dignité humaine et menacent ces femmes d'exclusion sociale.

Violences faites aux femmes – Avant 2021, la répression des types de violences se faisait exclusivement sur la base des dispositions du Code pénal, qui ne permettait pas toujours d'assurer une prévention, une répression et une protection efficaces des victimes. Désormais, le dispositif législatif en vigueur, permet d'apporter aux victimes de violences basées sur le genre une protection et une prise en charge adaptées, mais cela demande encore l'adoption de plusieurs textes d'application. Cette clinique vient ainsi pallier l'insuffisance des infrastructures d'accueil et améliorer le taux de poursuite judiciaire en accompagnant les victimes tout au long de leur parcours judiciaire. En ce qui concerne les femmes en situation de veuvage (largement majoritaires parmi les conjoints survivants), elles doivent encore faire face à des pratiques extrêmement discriminatoires avec notamment le lévirat qui consiste à épouser le frère du défunt mari.

Une avancée symbolique est celle de la mise en place d'une structure offrant aux victimes de violences un accompagnement médical et psycho-social au niveau de Libreville. C'est une étape importante que le Gouvernement ambitionne de généraliser au niveau local.

III.2.5 Principaux défis et perspectives d'ici 2030

Sur la base de la dynamique des indicateurs analysés, l'atteinte de l'ODD5 au Gabon est possible à condition de relever les défis relatifs à l'accès équitable aux opportunités politiques entre les hommes et les femmes, et l'éradication de toutes formes de mariages avant l'âge adulte et des violences faites aux femmes²¹.

En outre, des campagnes de sensibilisation devraient être menées pour améliorer la perception de l'inégalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux opportunités par les populations, le pays doit poursuivre ses efforts dans la mise en place de l'Observatoire du Droit des Femmes en vue d'optimiser le suivi de la situation de la femme au Gabon et d'améliorer son positionnement dans les classements internationaux. L'amélioration de la perception multidimensionnelle des inégalités de genre passera nécessairement par leur meilleure prise en compte dans l'appareil statistique national et l'urgence de mettre en place des budgets sensibles au genre dans les prochaines lois de finances.

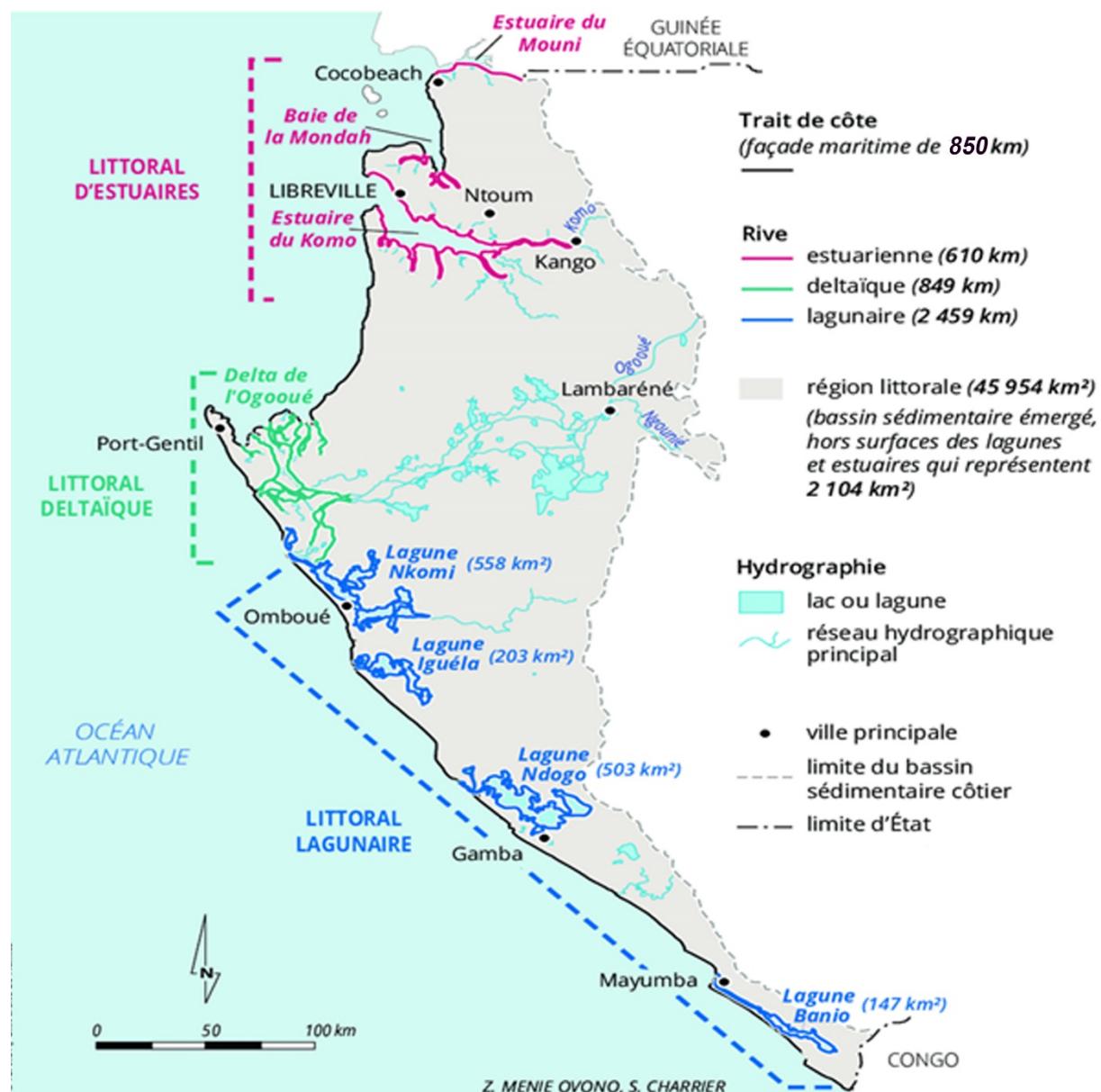
²¹ La proportion de femmes et de filles ayant déjà vécu en couple et ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois était de 22% en 2018 pour la tranche d'âge de 15 à 49, et de 20,9% pour la tranche d'âge de 15 ans et plus.

III.3 ODD 14. CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIERE DURABLE LES OCEANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

III.3.1 Contexte

Le Gabon dispose de nombreux atouts au niveau de ses écosystèmes aquatiques, avec un littoral maritime long de plus de 850 km et une façade maritime estimée à 213000 km² de Zone Économique Exclusive. Il s'agit d'un potentiel qui comprend 20000 km² de bassins naturels propices au développement de l'aquaculture, un vaste ensemble d'estuaires, de lagunes côtières et de mangroves et d'une biomasse très diversifiée, soit un potentiel halieutique exploitable évalué à 160000 tonnes, un plateau continental d'une superficie de plus de 40600 km² dont environ 10700 km² de superficie totale pour les pêcheries continentales.

Carte 2: Les rivages des littoraux du Gabon, trait de côte, estuariens, deltaïques et lagunaires



Source : Patrick Pottier et Zéphirin MENIE OVONO, *Les régions littorales du Gabon. Introduction à l'ouvrage collectif*. Janvier 2017

La préservation, la conservation et l'exploitation durable de ce capital naturel constituent pour le pays un enjeu majeur de développement, tant au niveau socio-économique qu'environnemental, pour garantir à la fois la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et une gestion responsable des ressources.

La sûreté et la sécurité maritime constituent un challenge pour l'économie bleue du pays, du fait de la criminalité organisée dans le golfe de Guinée sous formes de piratage, de trafics divers, notamment ceux d'espèces protégées, de pêche illicite, de drogues, d'armes, etc.

III.3.2 Cibles prioritaires

Pour mesurer et analyser les efforts consentis pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable, le Gabon s'appesantit sur les cibles suivantes :

Cible 14.1 « d'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments » ;

Cible 14.4 « d'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques... » ;

Cible 14.5 « d'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles » et ;

Cible 14.b « garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ».

III.3.3 Politiques mises en place

Pour l'atteinte de ces cibles, dans le cadre de la déclinaison sectorielle du PSGE, le Gabon a pris un certain nombre de mesures parmi lesquelles :

- Loi n°002/2014 du 1^{er} aout 2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise ;
- La loi n°007/2014 du 1^{er} aout 2014 relative à la protection de l'Environnement en République Gabonaise ;
- Adoption de la loi n°15/2005 du 8 aout 2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture. Elle encadre les activités de pêche marine et prévoit notamment des dispositions relatives à l'utilisation durable du patrimoine marin, à la gestion des pêcheries, à la protection des ressources et à la lutte contre la pêche illicite ;
- Lancement en 2012, avec le concours de l'Agence de Coopération internationale japonaise (JICA) et l'appui d'autres partenaires au développement, d'un vaste programme d'appui consacré au développement de cinq (5) centres de pêche artisanale et d'aquaculture continentale à Libreville, à Owendo, à Port Gentil, à Lambaréne et à Omboué ;
- La création de 74 coopératives pour organiser les petits pêcheurs en groupements d'intérêts économiques ;
- Lancement de plusieurs projets d'appui au secteur des pêches entre 2010 et 2019, principalement au bénéfice des pêcheurs artisiaux ;
- Signature (1982) et ratification (1998) de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) ;
- La création d'une Direction Générale du Droit de la Mer par le décret n° 1771/PR/MDCUDM du 4 novembre 1985 avec pour mission cardinale de veiller au respect de l'application de la CNUDM au Gabon ;

- Création de l'Agence d'Études et d'Observations Spatiales (AGEOS) en 2011 ;
- Surveillance radar et mise en place d'un centre de télédétection par antenne satellite qui opère à l'Agence d'Études et d'observation Satellitaire (AGEOS) ;
- L'élaboration du Plan Stratégique pour le Développement Durable, de la Pêche et de l'Aquaculture qui décline les programmes prioritaires pour la période 2011-2016 ;
- La mise en place de l'initiative Gabon bleu (2013), la politique nationale de gestion des écosystèmes aquatiques, qui s'appuie sur cinq leviers : (i) la connaissance de la ressource pour garantir une gestion durable ; (ii) la gouvernance pour assurer la maîtrise du secteur ; (iii) des infrastructures de débarquement et de transformation aux normes internationales ; (iv) un secteur pêche et aquaculture dynamique, diversifié et créateur d'emplois ; (v) une formation renforcée aux métiers de la pêche et de l'aquaculture durables ;
- La création par le décret n°0312 du 25 septembre 2014 du Conseil National de la Mer, organe de conception, de planification et de coordination de l'action de l'Etat en Mer, qui a facilité l'adoption en 2017 d'une Stratégie Maritime Intégrée ;
- La création, en 2017, d'un vaste réseau d'aires marines protégées, constitué de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques représentant 26,1% de sa Zone économique exclusive, en application de la CNUDM.

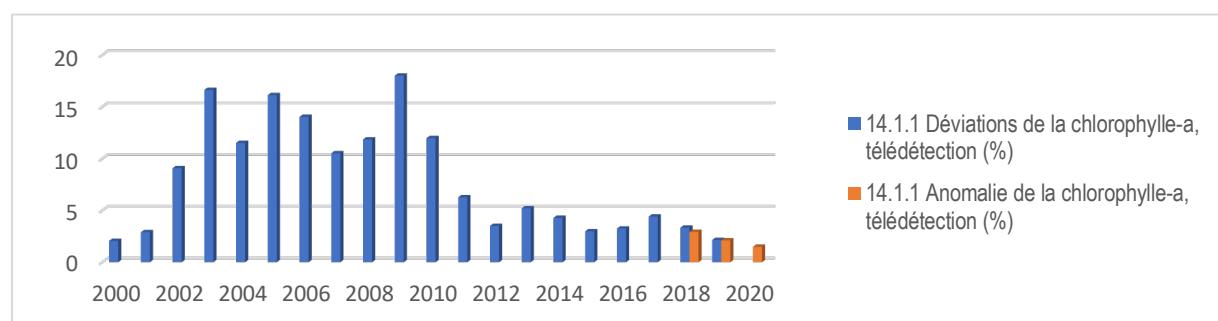
III.3.4 Progrès enregistrés

L'extension de la superficie des aires marines protégées au Gabon a connu une évolution très satisfaisante qui a dépassé la préconisation de la cible 14.5 demandant de consacrer 10% de l'espace maritime des États à la préservation et à la conservation. En outre, le nombre de navires de pêches industrielles est en constant régression, alors que celui des petits pêcheurs artisanaux progresse. Au nombre des progrès majeurs réalisés dans la gouvernance de l'économie bleue, figure au premier plan l'extension de la superficie des aires marines protégées. Entre 2013 et 2019, deux évaluations des stocks des ressources halieutiques gabonaises ont été réalisées à intervalle de trois ans, afin d'apprécier leur état, les facteurs de reproduction biologique et le potentiel économique qu'ils représentent.

Cible 14.1 : « *d'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments* »

Après une certaine augmentation entre les années 2002 et 2010, les déviations de la chlorophylle-a (télédétection) ont actuellement retrouvé leur niveau de l'année 2000. En outre, d'une proportion de 2,9% en 2018, les anomalies de la chlorophylle-a (télédétection) se situent à 1,5% en 2020, soit une baisse de 1,4% ; ce qui est une bonne nouvelle pour l'environnement, notamment la bonne quantité de phytoplancton dans l'eau au Gabon permettant aux végétaux de transformer le dioxyde de carbone en matière organique (cf. Graphique 32).

Graphique 32: Déviation et anomalie de la chlorophylle

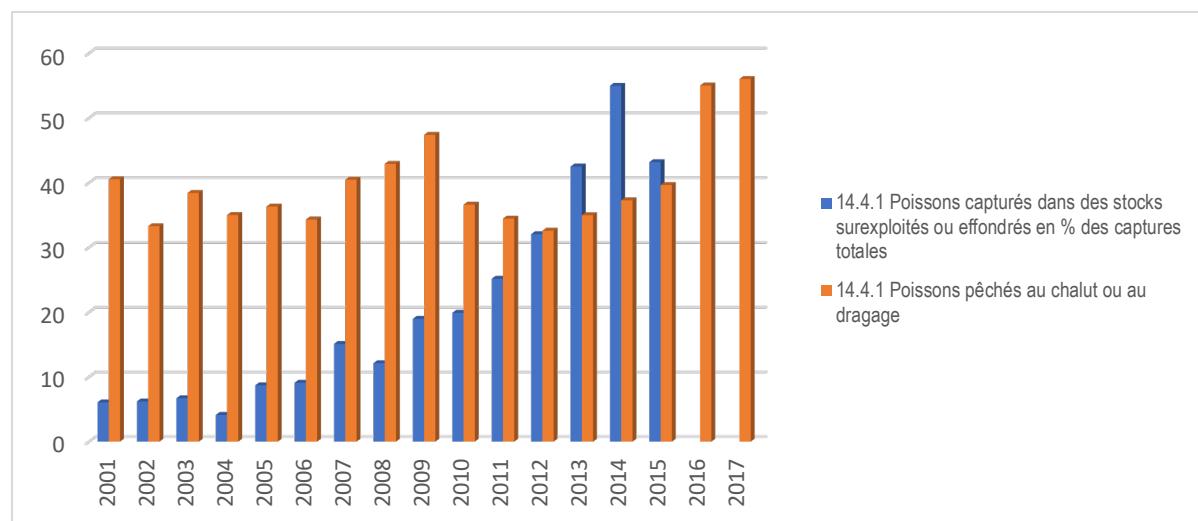


Sources : World Environment Situation Room (WESR) et auteurs

Cible 14.4 « d'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques... »

Entre 2009 (43,3%) et 2012 (32,5%), la proportion de poissons pêchés au chalut ou au dragage est en baisse. Elle remonte entre 2012 et 2017, passant de 32,5% à 56,01%, soit une hausse de 23,53%. Sur la période 2001 à 2017, la part de poissons pêchés au chalut ou au dragage passe de 40,53% en 2001 à 56,01% en 2017, amorçant ainsi une hausse tendancielle de 15,48%. S'agissant de la part des poissons capturés dans des stocks surexploités ou effondrés dans les captures totales, d'une proportion de 6,06% en 2001, on se situe à 54,96% en 2014, avant d'amorcer une légère décrue de 11,79% pour se situer à 43,17% en 2015 (cf. Graphique 33). Ces tendances montrent une certaine intensité dans la surpêche.

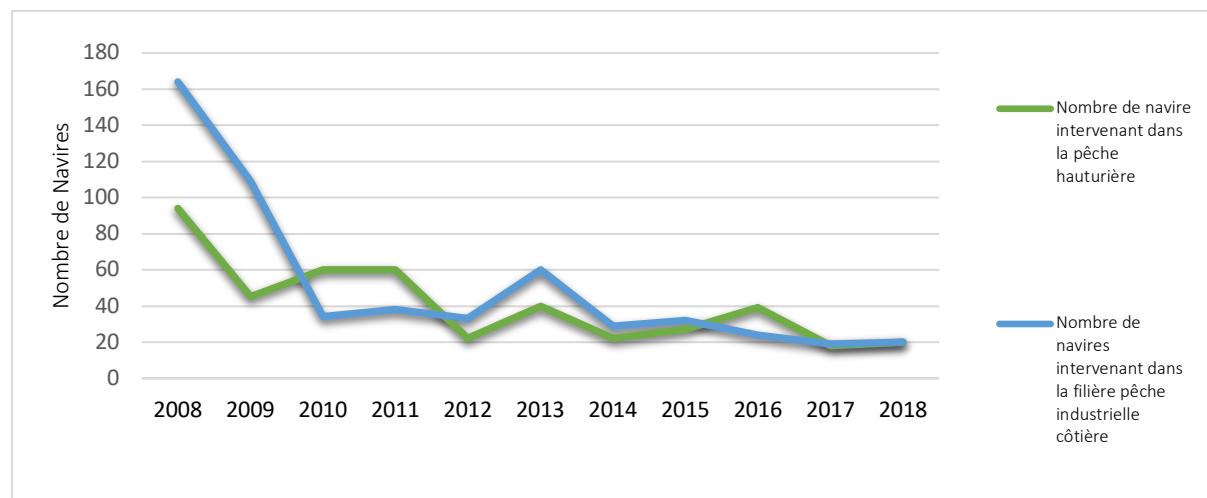
Graphique 33: Évolution de surpêche



Sources : Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, Protected Planet (The World Database on Protected Areas (WDPA), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC)) et auteurs.

En outre, le niveau de stocks de poissons biologiquement viable était estimé à 90 000 tonnes en 2015. En outre, l'aire marine protégée est de 55 720,6 km² (cf. Annexe 16). Même si elles ne permettent pas une analyse dynamique, elles donnent tout de même la possibilité d'avoir une photographie, à un moment donné, de la situation des stocks de poissons au niveau biologiquement viable et des aires marines protégées.

Graphique 34: Évolution de la flottille dans la pêche industrielle

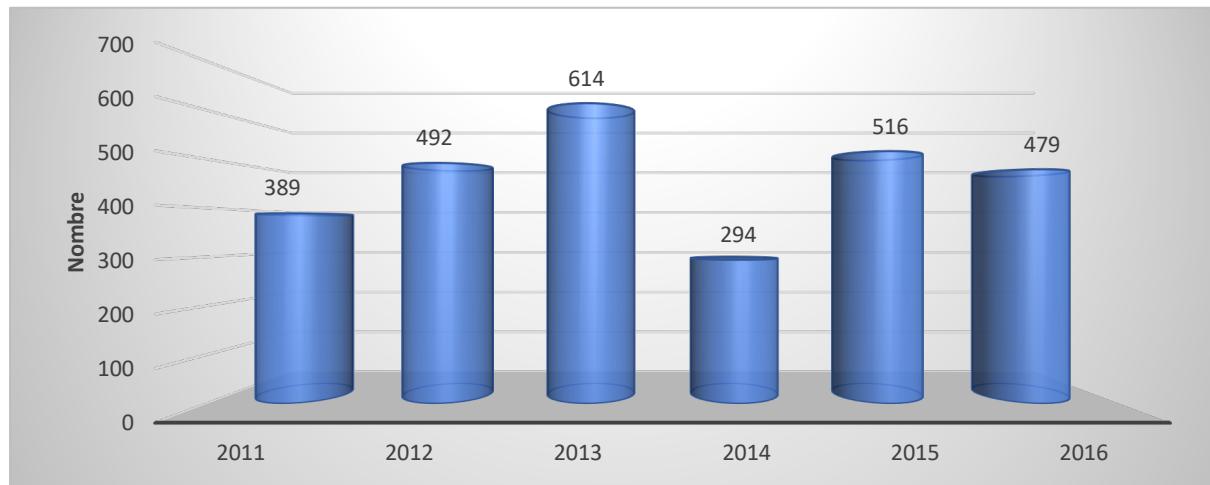


Source : Registre des pêches Cellule Statistique DGPA, 2008-2018 et auteurs

Au niveau de l'exploitation de ces ressources, sur la période 2008-2018 (cf. Graphique 34), le Gabon a enregistré une diminution importante du nombre de navires de pêches industrielles qui est passé de 164 à 20 navires pour le segment pêche côtière, et de 94 à 20 navires pour les activités de pêche hauturière.

Concernant les petits pêcheurs artisanaux (cf. Graphique 35), actuellement organisés en 74 coopératives, les différentes initiatives d'appuis à leur développement, dont la construction des centres de pêches communautaires constitue un des progrès les plus importants, ont permis à cette catégorie d'acteurs d'accéder à la ressource et au marché local.

Graphique 35: Nombre de titres de pêches délivrés aux pêcheurs artisanaux



Source : Rapport de surveillance des pêches, ANPA 2017 et auteurs

Sur la période 2011-2016, le nombre de licences de pêches délivrées pour le segment pêche artisanale est passé de 389 à 479 soit une hausse de 23%. Il faut noter que la période 2013-2016, le nombre d'autorisation de pêche a baissé de 22% environ, passant de 614 à 479. Finalement, depuis 2011, le nombre d'autorisations de pêche délivrées par la DGPA, a connu une croissance continue avant de chuter considérablement en 2014, et connaître plus tard un retour à la hausse. Actuellement ce nombre est plafonné à seulement 400 licences à l'année.

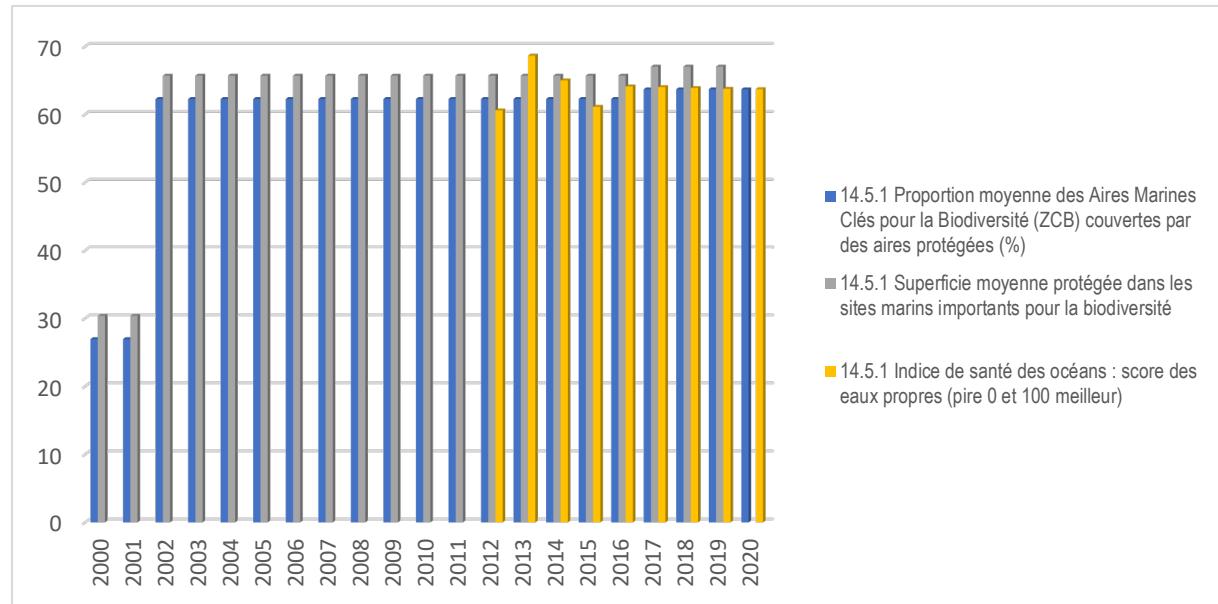
En conséquence de la baisse de la flottille de la pêche industrielle et de la réduction du nombre des licences accordées aux pêcheurs artisanaux, la production totale de la pêche, qui était de 48 384 tonnes en 2000 tombe à 29 045 tonnes en 2018, soit une baisse de 19339 tonnes (cf. Annexe 17). Plus spécifiquement, cette production est en baisse depuis l'année 2015.

Cible 14.5 « *d'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles* »

Cette **cible vise** la préservation d'au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles. Le Gabon dépasse largement ce pourcentage, puisque la proportion moyenne des Aires Marines Clés pour la Biodiversité (ZCB) couvertes par des aires protégées était estimée à 63,7% en 2020. En dynamique, on note une augmentation de 36,75% par rapport à la situation de 2000.

Le Gabon enregistre également de bons résultats pour la protection des sites marins importants pour la biodiversité. En effet, la superficie moyenne protégée est passée de 30,39% en 2000 à 67,03% en 2019, soit une progression de 36,64%. En outre, l'indice de santé des océans (score des eaux propres : pire 0 et 100 meilleurs) qui était de 60,6 en 2012 est passée à 63,72 en 2020, soit une amélioration de 3,12 par rapport à sa valeur de 2012 (cf. Graphique 36).

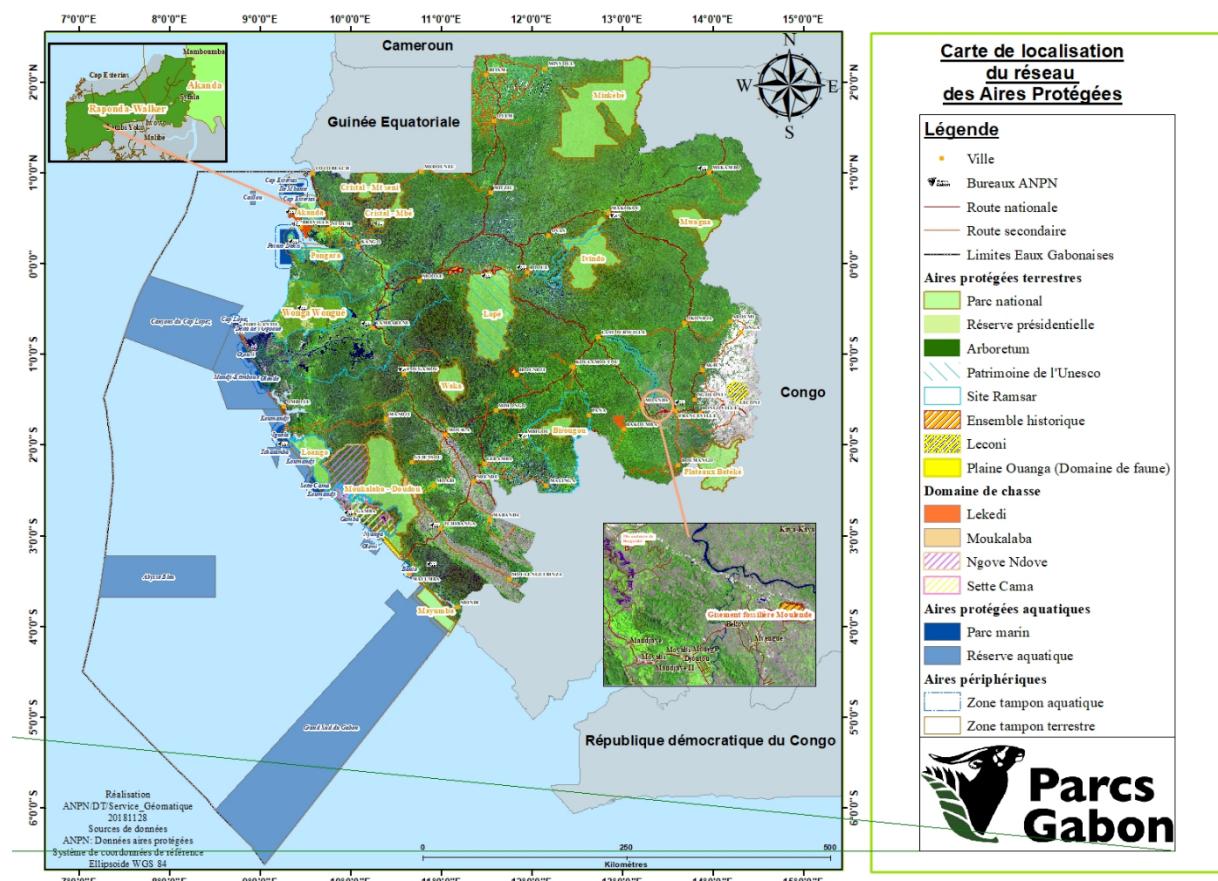
Graphique 36: Protection des zones marines et côtières



Sources : BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC (2020) et auteurs

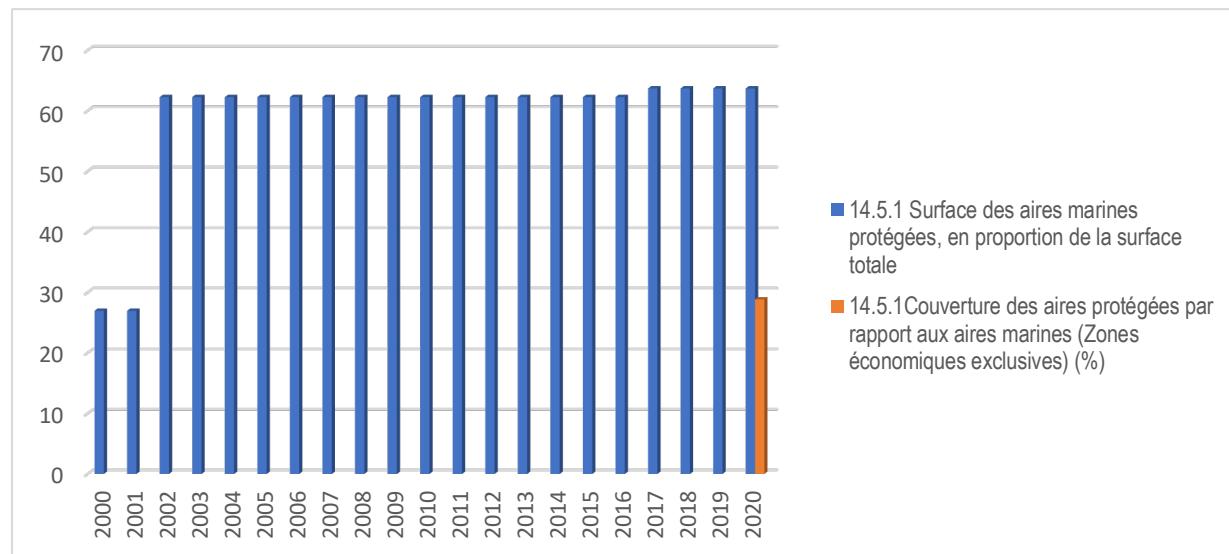
La surface des aires marines protégées (en proportion de la surface totale) est largement supérieure aux 10% recommandées par la cible 14.5. En effet, on enregistre une proportion de 63,7% en 2019, en nette progression comparativement à celle de 2000 qui était de 26,95%.

Carte 3: Carte de localisation des aires protégées Gabon



La couverture des aires protégées par rapport aux aires marines en proportion de la Zone économique exclusive, quant à elle, est de 28,83% en 2019 et reste, elle aussi, supérieure à 10% (cf. Graphiques 37).

Graphique 37: Protection des zones marines et côtières (suite)

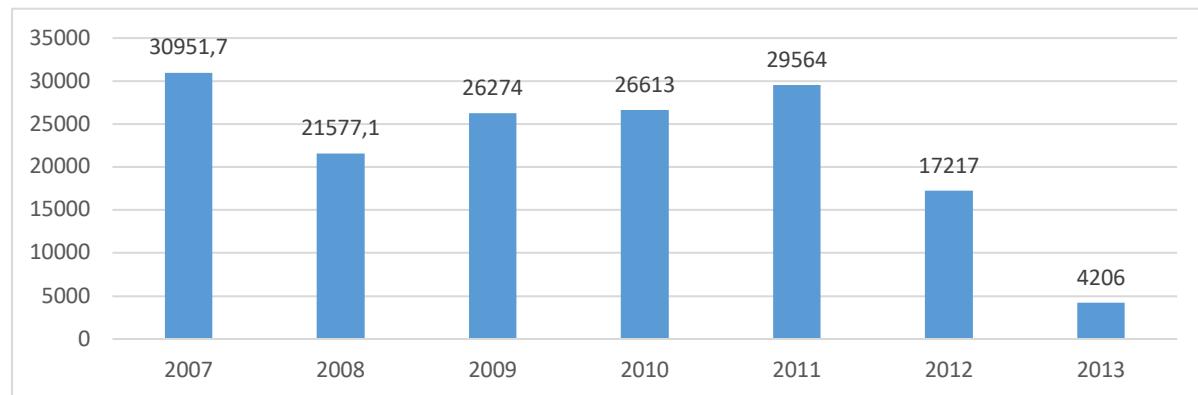


Sources : Ministère Eaux et Forêts, BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC (2020) et auteurs

Cible 14.b « garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés... »

Concernant la **cible 14.b**, le taux moyen annuel de pirogues n'ayant pas obtenu une autorisation de pêche et potentiellement apte à pêcher est évalué à près de 46%. Ce qui revient à estimer le taux moyen d'accès légal des pirogues à la ressource à 53,97% sur la période 2001-2016. Toutefois, malgré l'accès des petits pêcheurs au marché, la vente de poisson s'est nettement contractée en passant de 29564 tonnes écoulées en 2011 à 4206 tonnes en 2013 (cf. Graphique 38).

Graphique 38: Évolution du volume de poissons vendus par les pêcheurs artisanaux



Source : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, 2015 et auteurs

En 2020, on a les données suivantes en ce qui concerne l'accès aux ressources maritimes et aux marchés des petits pêcheurs : nombre de coopératives (70), nombre d'autorisations de pêche délivrées (4), nombre de centres de pêche sur la façade maritime (4), nombre de centres de pêche sur le continent (5) et nombre d'autorisations de pêche délivrées (660) (cf. Annexes 19).

Sur la base de l'évolution des indicateurs retenus, l'atteinte de l'ODD14 au Gabon semble possible dans un proche horizon. En effet, l'extension de la superficie des aires marines protégées au Gabon a connu une évolution très satisfaisante qui a dépassé la préconisation de la **cible 14.5** demandant de

consacrer 10% de l'espace maritime des États à la préservation et à la conservation. Il en a résulté un indice de santé des Océans élevé se situant à 63,72 en 2020.

De plus, le nombre de navires de pêche industrielle est en constante régression, alors que celui des petits pêcheurs artisanaux progresse.

III.3.5 Principaux défis et perspectives d'ici 2030

Le pays enregistre des performances sur l'atteinte de l'ODD14, il n'en demeure pas moins qu'il faudra encore relever plusieurs défis dans la gestion de l'économie bleue. Il s'agira ainsi de :

- Renforcer la maîtrise de l'espace maritime pour réduire l'impact de la pêche illicite, notamment par le renforcement des capacités de contrôle de la pêche, l'amélioration du processus de gestion des pêcheries, la maîtrise des pollutions et des autres utilisations anarchiques de l'espace et des ressources du littoral ;
- Rendre le secteur de la pêche plus attractif pour qu'il contribue davantage à la formation de la richesse nationale, à la diversification de l'économie, à l'autosuffisance alimentaire et à l'emploi. Dans cette perspective, le Gabon doit renforcer son système d'information des pêcheries pour pallier l'insuffisance des connaissances sur l'état de la ressource, aussi bien au niveau des stocks que de l'effort de pêche ;
- Aménager les débarcadères des centres de pêche ;
- Renforcer des capacités matérielles et humaines pour garantir une meilleure sécurité de l'espace maritime gabonais ;
- Renforcer la maîtrise de l'espace maritime au profit des pêcheurs artisanaux ;
- Créer une école nationale des métiers de la pêche, etc.

III.4 ODD 15. PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITE.

III.4.1 Enjeux de la préservation et de la restauration des écosystèmes au Gabon

Le territoire gabonais a une superficie de 267 667 Km². La superficie des forêts du Gabon est de 23,59 millions d'hectares représentant environ de 88% du territoire national et 13,22% des forêts denses humides du Bassin du Congo, ce qui en fait le 2^{ème} massif forestier à l'échelle régionale après celui de la République Démocratique du Congo (RDC).

Dans le souci de protéger la faune et la flore du pays, 11% du territoire national ont été consacrés à la création de 13 parcs nationaux. Cet écosystème préservé abrite un réservoir unique de biodiversité riche de 400 essences de bois, 10000 espèces de plantes dont près de 15% sont endémiques, 705 espèces d'oiseaux, 70 espèces de reptiles et près de 190 espèces de mammifères répertoriées et joue un rôle important dans le maintien des équilibres climatiques, la fixation du carbone et la régulation de l'effet de serre.

A cela s'ajoute un potentiel important en produits forestiers alimentaires, parmi lesquels les produits forestiers non ligneux (PFLN) et la faune sauvage. En somme, cet écosystème alimente également les recettes budgétaires de l'État et contribue à l'amélioration du bien-être des communautés locales qui en dépendent.

III.4.2 Cibles prioritaires

Pour analyser la situation du Gabon concernant la préservation, l'exploitation de façon durable et la restauration des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, le processus de dégradation des terres et l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité, le Gabon s'appuie sur les huit cibles suivantes :

Cible 15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres... » ;

Cible 15.2 « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial » ;

Cible 15.4 « D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable » ;

Cible 15.5 « Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction » ;

Cible 15.6 « Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale » ;

Cible 15.7 « Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande » ;

Cible 15.8 « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires » ;

Cible 15.9 « D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité » et ;

Cible 15.a « Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ».

III.4.3 Politiques mises en place

La gestion du domaine forestier au Gabon repose sur plusieurs instruments juridiques et réglementaires alignés sur les dispositions internationales et sur un certain nombre de projets dont les principaux sont listés ci-dessous. Parmi les principaux instruments juridiques figurent la loi n°16/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise et ses différents textes d'application. Ils constituent le cadre légal de la politique de l'aménagement durable des forêts au Gabon. Sa finalité est d'assurer une gestion et une conservation durables des écosystèmes des forêts faisant partie du domaine permanent de l'État, en minimisant la déforestation, qui est de 0,05%, et en garantissant la conservation de la biodiversité.

En ce qui concerne les programmes, projets et autres activités, on peut principalement retenir :

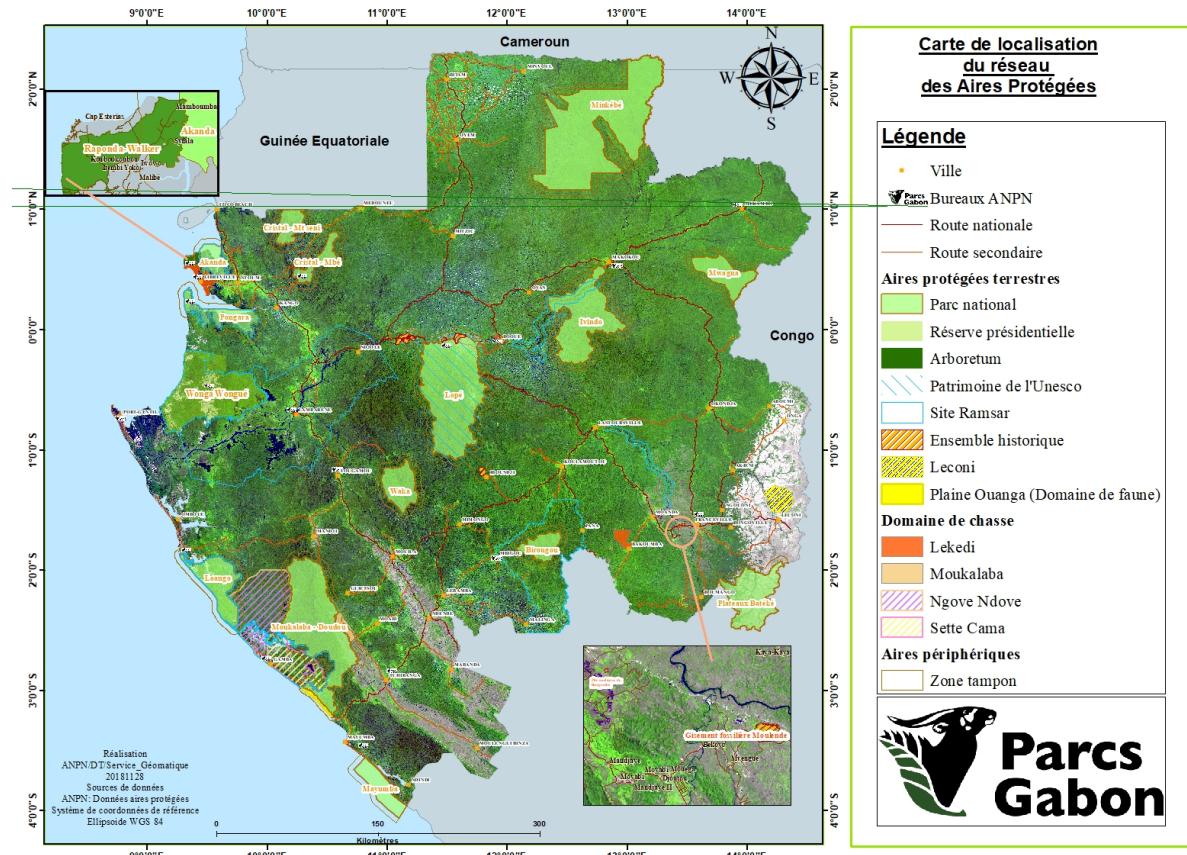
- L'initialisation, dès 2011, du processus d'élaboration du Plan national d'affectation des Terres (PNAT), pour mettre la politique de préservation des forêts et de conservation de la biodiversité en cohérence avec les autres politiques sectorielles, notamment celles des secteurs de l'agriculture, des mines, du pétrole, des transports, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, etc., afin de minimiser la pression des activités humaines sur les terres forestières ;
- Le lancement, en 2018, dans le cadre de la participation du Gabon à l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), du Programme transversal de Planification Nationale de l'Affectation des Terres et de surveillance des forêts qui vise à promouvoir des stratégies améliorer d'affectation du Territoire et le suivi de l'utilisation des terres, en vue de réduire et minimiser la déforestation et la dégradation forestières. Le financement de 18,41 Millions USD vise, sur la période 2018-2022 la réalisation de deux produits :
 - o **Le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)** qui va mettre la politique de préservation des forêts et de conservation de la biodiversité en cohérence avec les autres politiques sectorielles, notamment celles des secteurs de l'agriculture, des mines, du pétrole, des transports, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, etc. Il va donc permettre de minimiser la pression des activités humaines sur les terres forestières et veiller particulièrement à sanctuariser les forêts primaires à hauts stocks de carbone (HSC) et à haute valeur de conservation (HVC).
 - o **Le Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF)** qui va assurer le suivi de l'évolution du couvert forestier national, de détecter les évènements de déforestation et de mettre en place, avec la collaboration de l'AGEOS, un système d'alerte ;
- Mise en œuvre du Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonaïs (PAPPFG), avec le concours de l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), pour une superficie de 2,5 millions d'ha, en vue d'une gestion durable de l'ensemble des forêts ;
- Mise en place du manuel national des Critères Indicateurs (CI) de gestion durable des forêts gabonaises et développement, par le Groupe National de Travail (GNT) et à partir des PCI harmonisés OAB/OIBT, des Principes Critères et Indicateurs (PCI) adaptés au contexte national ;
- Élaboration, par l'Association Gabonaise du Système Panafricain de Certification Forestière (PAFC Gabon), du schéma de certification garantissant le commerce des produits forestiers ;
- L'atelier national de validation s'est tenu en mai 2006 ;
- Le schéma PAFC a été récemment reconnu par le PEFC ;
- Afin de favoriser une mise en œuvre plus efficace des plans d'aménagement et une plus grande transparence du secteur ;
- Lancement, en avril 2014, du projet dénommé « Contrôle de l'aménagement forestier (CAF) » ;
- Projet de surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite (SEAS), sur financement AFD par le mécanisme de conversion de dette avec la France. Porté par l'AGEOS, le projet a permis d'installer une antenne de réception des images satellitaires et de développer un centre de compétence pour étudier les changements d'affectation des terres forestière au Gabon et dans la Sous-Région.

III.4.4 Progrès enregistrés

Un effort très conséquent a été consenti pour préserver les forêts durablement. En effet, le Gabon est à 88,97% forestier. Il fait partie du Bassin du Congo qui constitue actuellement le second puits de carbone au monde. Le braconnage est en net recul et la déforestation reste faible, suite à la mise en place des plans d'aménagement des forêts à long terme, d'un système de certification de gestion forestière et de 13 parcs nationaux, dont deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

(Parc National de la Lopé-Okanda et le Parc National l'Ivindo). La proportion moyenne des zones clés pour la biodiversité (ZCB) était de 93,61% en 2020 et l'indice de couvert végétal montagneux de 99,97% actuellement. Cependant, malgré son engagement en faveur du climat, l'aide publique au développement pour la biodiversité reçue est en baisse car, à l'instar des autres pays à faible déforestation, le Gabon n'est pas suffisamment pris en compte dans le REDD+. Il peine donc à monétiser ses services écosystémiques.

Carte 4: Carte de localisation du réseau des aires protégées terrestres du Gabon



Source : ANPN/DT/Service_Géomatique, 28 11 2018

Cible 15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres... »

Dans le cadre de cette cible, le Gabon a mis en place le Programme d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG) qui a permis **le suivi de 216 permis** accompagnés dans le processus d'aménagement durable, pour une surface de 1,7 million ha de forêt (cf. Tableau 3). Ce sont en tout 13 concessions qui sont dotées de plans d'aménagement pour une superficie de 3,6 millions d'ha, 36 concessions forestières d'environ 6,2 millions d'ha, ont fait l'objet de signature de conventions provisoires d'aménagement-exploitation-transformation (CPAET), soit un total de 9,8 millions d'ha engagés dans le processus d'aménagement.

Tableau 3: Distribution des concessions forestières gabonaises

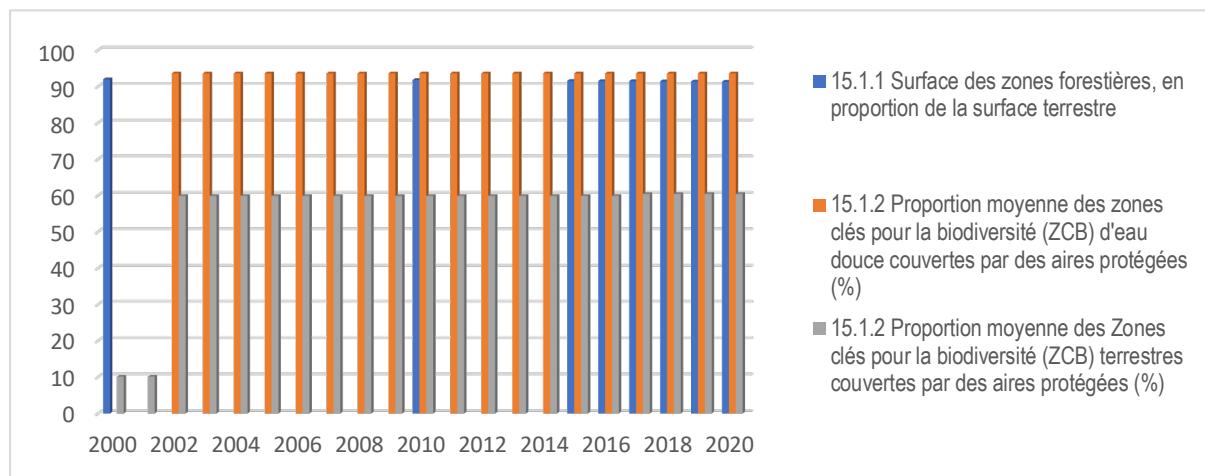
Concessions Forestières Attribuées			Concessions Aménagées		Concessions Certifiées	
Superficie (ha)	Nombre	Superficie Moyenne (ha)	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
14 197 038	136	146 361	9 469 504	67%	2 033 627	14%

Source : Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale (OFAC), 2018

Le projet « contrôle de l'aménagement forestier », contribue à assurer, sur le terrain, l'effectivité du respect des règles et lois, aussi bien dans le processus d'attribution des permis forestiers que dans l'autorisation d'exploitation et dans l'application des plans d'aménagement forestier.

La surface des zones forestières (en proportion de la surface des zones forestières sur la surface terrestre) est très importante, elle s'élève à 91,3% en 2020. La superficie forestière est de 23530,6 milliers ha et la superficie terrestre de 25767 milliers ha la même année (cf. Graphique 39 et annexe 20).

Graphique 39: Zones forestières et clés pour la biodiversité



Sources : Ministère des Eaux, Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres, FAO, BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC (2020) et auteurs

La proportion moyenne des zones clés pour la biodiversité (ZCB) d'eau douce couvertes par des aires protégées est restée très élevée depuis des années à 93,6%, ainsi que la proportion moyenne des Zones clés pour la biodiversité (ZCB) terrestres couvertes par des aires protégées qui est de 60,4% en 2020, soit une augmentation de 50,3% en comparaison avec l'année 2000 (cf. Graphique 26)

Cible 15.2 « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial »

Pour la **cible 15.2**, en matière d'observation spatiale, sur la période 2000-2015, une baisse très significative de la déforestation a été observée, cette dernière ayant été estimée à 0.04% sur dix ans soit 0.004% par an en moyenne. Plus récemment, l'AGEOS a cartographié l'évolution du couvert forestier entre 2010 et 2015. La déforestation brute sur la période 2010-2015 est estimée à 96 230 hectares tandis que la déforestation nette est de 59 406 hectares (cf. Tableau 4).

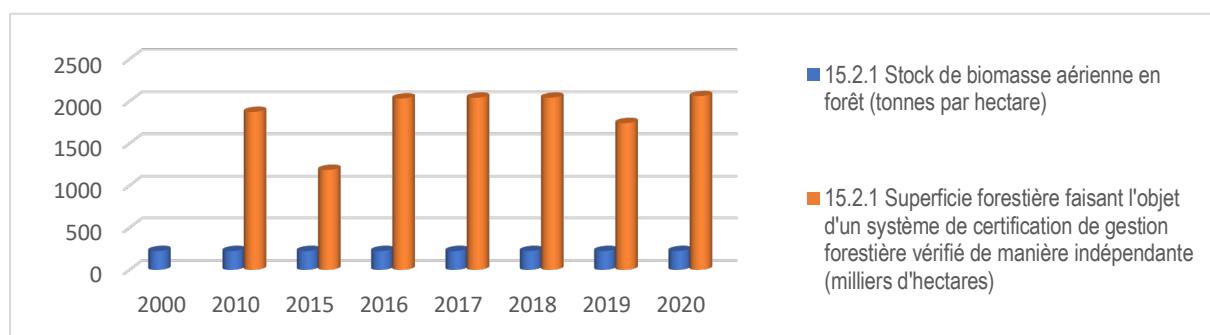
Tableau 4: Quantification des moteurs de déforestation au Gabon entre 2010-2015

	Pertes (ha)		Gain (ha)	
	ha	%	ha	%
Au sein des concessions forestières	32 500	33,8	12 067	34,9
Au sein des Concession agro-industrielles	19 896	20,7	709	2,1
Au sein des concessions minières	163	0,2	70	0,2
Grandes infrastructures (barrage Grand Poubara)	4289	4,5	-	-
Autres (Pôles urbains, routes, activités rurales, etc.)	39 383	40,9	23 977	62,9
Totale	96 230	40,9	23 977	100

Source : AGEOS, 2016

La déforestation observée est principalement associée aux activités d'exploitation forestière (33.8%) et d'agro-industrie (20.7%), à la réalisation des grandes infrastructures telles que les barrages hydroélectriques (4.5%) et, dans une moindre mesure, à l'exploitation minière (0.2%). Une catégorie regroupant divers autres motifs de déforestation, tels que l'étalement urbain, l'ouverture des routes et les activités rurales, représente environ 2/5 de la déforestation observée (40.9%).

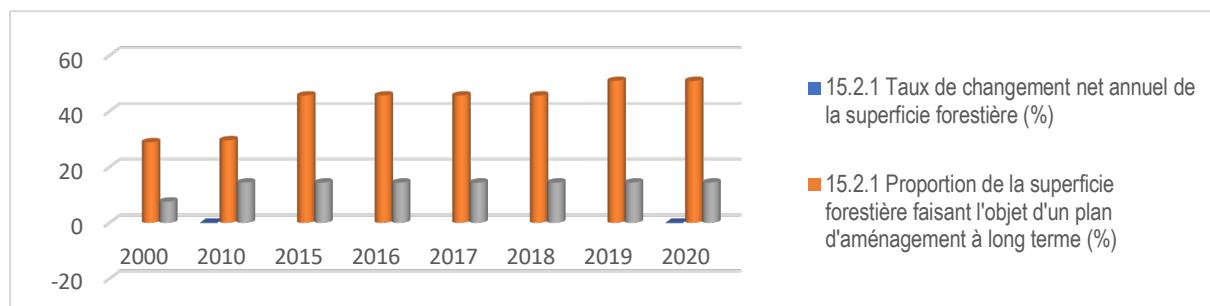
Graphique 40: Stock de biomasse et forêt certifiée



Sources : Ministère des Eaux, Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres, FAO et auteurs

Le stock de biomasse aérienne en forêt est resté constant depuis l'année 2000, soit une valeur de 223,25 tonnes par hectare. La superficie forestière faisant l'objet d'un système de certification de gestion forestière vérifié de manière indépendante, quant à elle, passe de 1873,505 milliers d'hectares en 2010 à 2061,19 milliers d'hectares en 2020, soit une augmentation de 187,685 milliers d'hectares (cf. Graphique 40).

Graphique 41: Aménagement des forêts



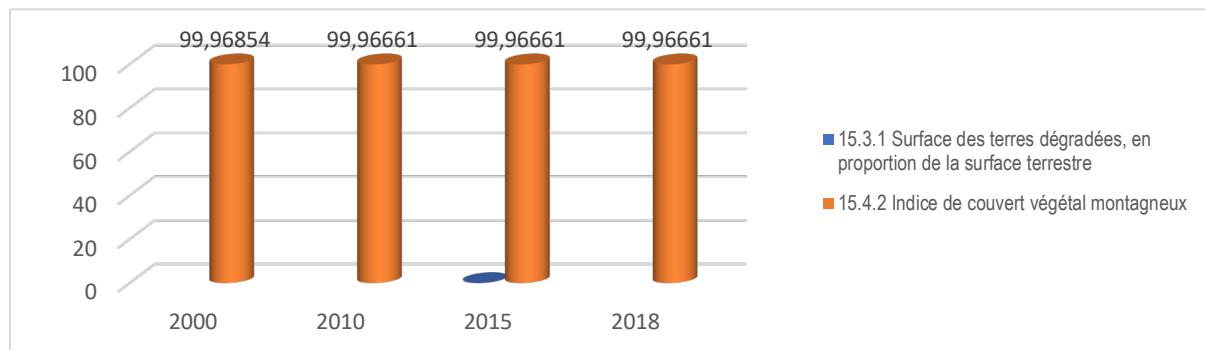
Sources : Ministère des Eaux, Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres, FAO et auteurs

Dans le même sillage, le taux de changement net annuel de la superficie forestière qui était de -0,02% en 2010 passe à -0,05% en 2020, soit une baisse de 0,03%. La proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement à long terme est, elle aussi, en augmentation, passant de 29,58% en 2010 à 50,87% en 2020, soit une augmentation de 21,29%. En outre, la proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies est restée stable à 14,41%. De plus, le couvert végétal du territoire est de 88% en 2019. Les surfaces aménagées, quant à elles, sont de 81,9% en 2020 et les surfaces certifiées de 19,7% la même année (cf. Graphique 41 et annexe 21).

Cible 15.4 « *D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable* », **Cible 15.5** « *Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction* », **Cible 15.6** « *Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale* »

S'agissant des **cibles 15.4, 15.5 et 15.6**, la surface des terres dégradées en proportion de la surface terrestre était de 16% en 2015, alors que l'indice de couvert végétal montagneux reste constant à 99,97% depuis l'année 2000 (cf. Graphique 42).

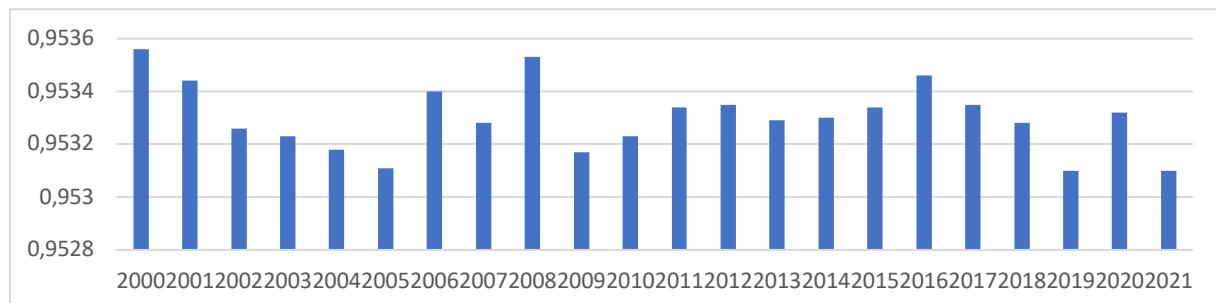
Graphique 42: Terres dégradées



Sources : FAO et auteurs

De plus, l'indice de la Liste rouge tourne autour de 0,95% depuis l'année 2000 (cf. Graphique 43). Le nombre total signalé d'Accords Types de Transfert de Matériel (ATTM) transférant des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au pays est passé de 0 en 2012 à 6 en 2021. De plus, le Gabon fait partie intégrante des Pays parties au Protocole de Nagoya en 2012, et fait partie, en continu depuis la même année, des pays qui sont parties contractantes au Traité international sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) (cf. Annexe 22).

Graphique 43: Indice de la Liste rouge

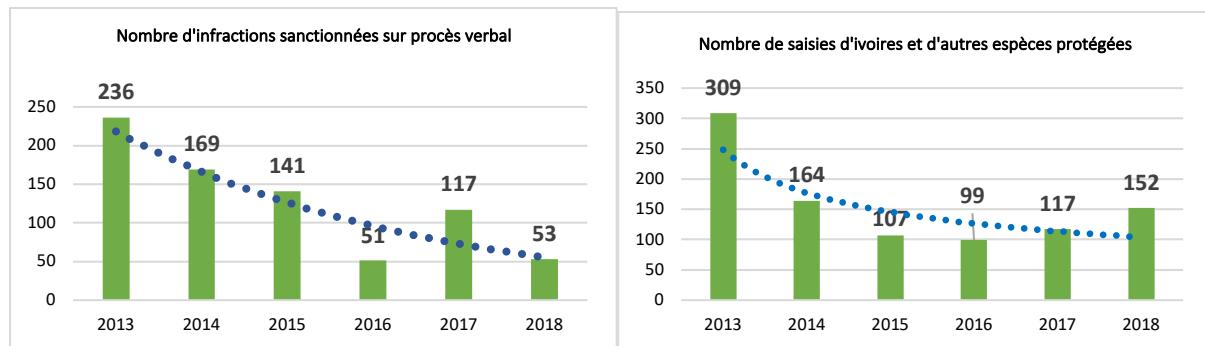


Sources : BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC (2020) et auteurs

Cible 15.7 « Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande »

En matière de préservation de la biodiversité dans les aires protégées, sur la période 2013-2018, les infractions constatées par la DGFAP et l'ANPN régressent en passant de 236 en 2013 pour s'établir à 53 en 2018 (cf. Graphique 32). Au total, 152 spécimens saisis ont été répertoriés par le système de traçabilité en 2019 et 8 cas de trafic d'ivoire transmis aux tribunaux, 2 condamnés et 6 en attente de procès pour une durée totale derrière les barreaux de 339 jours au cours de l'année 2018. Les spécimens concernés englobent les saisies, les morts naturelles et les accidents de train.

Graphique 44: Nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal et Nombre de saisies d'ivoires et d'autres espèces protégées



Source : ANPN, 2013-2017

Au terme de sa première année d'activité en 2018, la Brigade Mobile du projet GeFaCHE a réalisé un effort de patrouille de 1.560 homme/jour. Au cours de cette même période les différentes patrouilles ont donné les chiffres suivants²² :

- 100 agents et force de sécurité et de défense ont été mobilisés ;
- 1234 fouilles sans infractions ont été réalisées, dont 1835 véhicules légers, 102 camions et 82 motos contrôlés ;
- 17 armes saisies ;
- 1200 prospectus (Planches) des listes des animaux intégralement et partiellement protégés distribués ;
- 26 plantations dévastées par les éléphants répertoriés.

Un des progrès majeurs en matière d'opération de lutte contre la fraude, est la **mise en œuvre du logiciel SMART** qui aide au stockage d'informations issues des missions de contrôles de l'ANPN. En dehors de deux CFAD, seuls les Parcs Nationaux utilisent pleinement cet outil pour le suivi des efforts de surveillance.

Cible 15.8 « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires »

Depuis l'année 2020, le Gabon a une réglementation relative à la prévention de l'introduction et à la gestion des espèces exotiques envahissantes. Des objectifs nationaux ont été fixés, conformément à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 dans sa stratégie et les plans d'action nationaux pour la biodiversité depuis la même année (cf. Matrice des données).

²² Rapport d'étapes PANI Gabon 2018, ANPN-GeFaCHE, 2018

Cible 15.9 « D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité »

Dans le PSGE, la protection des écosystèmes et de la biodiversité est prise en compte dans l'Axe 1 relatif à la consolidation des fondements de l'émergence. Il traite du développement durable mais en fait de la dimension environnement du développement durable une priorité, puisque l'objectif stratégique poursuivi est « *d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien être humain, l'équité sociale et la conservation environnementale* ».

Dans cette optique, le programme phare « connaissance et préservation des ressources naturelles a été lancé ». Il a notamment permis de nombreuses actions parmi lesquelles la mise en place d'un dispositif centralisé de connaissance et de préservation des ressources naturelles, la carte pédologique des terres agricoles du Gabon, l'inventaire des ressources forestières, l'inventaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques.

Toujours dans cette perspective, le Gabon a lancé le « programme phare Planification stratégique et aménagement du Territoire » qui a, entre autres, permis d'élaborer un Plan National d'affectation des Terres (PNAT) pour assurer une meilleure répartition du territoire entre zones dédiées aux activités productives, zones habitables, terres agricoles et zones de conservation. Ce type de plan permet de sanctuariser des espaces pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

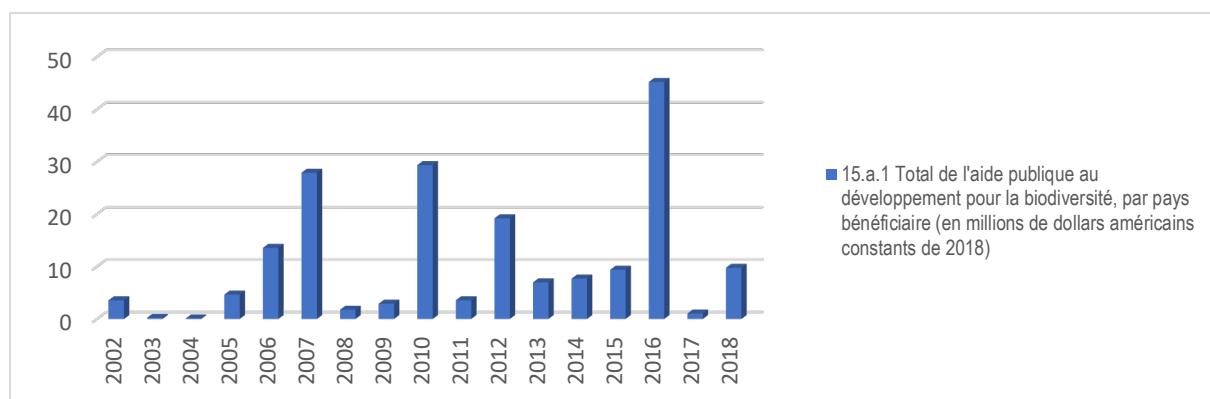
Dans le domaine de la comptabilité, à travers le Programme intitulé « le Gabon et les ODD au-delà du pétrole » mis en œuvre par le Ministère en Charge de l'Économie et celui en Charge de l'Environnement, avec l'appui technique et financier de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et du Programme des Nations Unies pour le Développement, le Gabon a lancé, depuis 2021, le processus de comptabilisation de son capital naturel.

Cible 15.a « Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes, et les exploiter durablement »

Pour ce qui est de la **cible 15.a**, malgré les bonnes performances du Gabon en matière de protection de la faune et la flore terrestre et maritime, le pays ne reçoit pas suffisamment d'aide publique au développement qui pourrait lui permettre d'améliorer les conditions de vie des populations qui vivent dans ces espaces protégés et qui ont, elles aussi, besoin de bien-être.

En effet, d'un montant de 3.56 millions de dollars américains en 2002, le total de l'aide publique au développement pour la biodiversité est tombé à 1.04 millions en 2017 pour remonter à 9.76 millions en 2018. En moyenne depuis l'année 2000, le pays n'a reçu que 10.99 millions de dollars américains d'aide publique au développement pour la biodiversité par an (cf. Graphique 45).

Graphique 45: Aide publique au développement pour la biodiversité



Sources : OCDE et auteurs

III.4.5 Principaux défis et perspectives d'ici 2030

Sur la base des données analysées, l'atteinte de l'ODD15 au Gabon dans un moyen horizon est en bonne voie, mais des efforts restent à fournir :

- **Au niveau des partenaires internationaux** : malgré les bonnes performances du Gabon en matière de protection de la faune et la flore terrestre et maritime, le pays ne reçoit pas suffisamment d'aide publique au développement qui pourrait lui permettre d'améliorer les conditions de vie des populations qui vivent dans ces espaces protégés et qui ont, elles aussi, besoin de bien-être ;
- **Au niveau du pays** : malgré les progrès importants enregistrés dans le domaine de l'environnement ces dernières années, le pays doit encore relever certains défis dont les principaux sont : **1) les politiques, stratégies et planification de la gestion des écosystèmes forestiers** notamment sur les standards et référentiels internationaux les plus exigeants tels que le FSC, en réconciliant le mécanisme d'attribution des permis forestier avec la procédure d'allocation des terres et en prévoyant des incitations fiscales pour les entreprises dont les concessions sont certifiées selon les standards les plus exigeants ; **2) les politiques de conservation de la biodiversité** en définissant une filière juridique pour les conflits Homme-éléphant, en renforçant des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale et en faisant le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART... ; **3) la mobilisation et l'utilisation des financements** en poursuivant la mobilisation de tous les financements, en améliorant les mécanismes de réallocation des financements non utilisés en amont de l'instruction des projets et de mobilisation des fonds de contrepartie.

III.5 ODD17. RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE VITALISER

Les ODD sont non seulement multisectoriels mais également transfrontaliers, comme le montrent les problématiques et les défis climatiques, sanitaires ou encore de création des richesses. Les ressources nécessaires, aussi bien humaines, organisationnelles que financières, dépassent souvent les capacités propres des États, si bien que la mobilisation de tous les acteurs et de toutes les formes de solidarité devient essentielle à l'atteinte des cibles prioritaires retenues par les États. Le dix-septième et dernier objectif de développement durable, qui vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le vitaliser », prend en compte cette réalité et promeut le renforcement d'un partenariat international comme moyen pour l'atteinte des cibles des ODD.

Cette section va, tour à tour, aborder l'état de la coopération au développement durable au Gabon, décliner les cibles retenues, les politiques et programmes sectoriels mises en œuvre pour l'atteinte des cibles, les résultats atteints et, enfin, les défis et opportunités attachés à cet ODD.

III.5.1 Contexte des partenariats du Gabon

L'ODD 17 promeut des partenariats efficaces entre les Gouvernements, le secteur privé et la société civile pour la réalisation de l'Agenda 2030 au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Le Gabon entretient des partenariats bilatéraux et multilatéraux, notamment avec les organisations régionales ou sous régionales comme l'Union Africaine, la Communauté économique et monétaire des états de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC), etc.

Pour la relation avec les PTF, le Gabon est notamment membre des Nations Unies, de la BAD, de la Banque mondiale, et du FMI. Quelle que soit sa nature et les acteurs en présence, ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

III.5.2 Cibles prioritaires et politiques mises en place

Pour « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser », l'ODD17 repose sur dix-neuf cibles couvrant la mobilisation des ressources nationales, l'aide publique au développement, la maîtrise de la dette, la mobilisation des autres types de ressources, les investissements ciblés, la coopération scientifique et technologique, les transferts ciblés de technologies, les capacités scientifiques et technologiques, le Renforcement des capacités, le Système commercial multilatéral équitable, les Exportations des pays en développement, l'accès aux marchés, la stabilité économique mondiale, la cohérence des politiques, la souveraineté nationale, le partenariat pour le développement durable, le partenariat multi acteurs, le recueil des données, la construction des indicateurs de développement durable.

Dix cibles, dont trois relatives aux finances publiques (**17.1, 17.3 et 17.4**), une cible relative à la coopération scientifique et technologique (**17.6**), une cible relative au renforcement des capacités (**17.9**), un cible relative au commerce (**17.10**) , deux cibles sur la cohérence des politiques et des structures institutionnelles (**17.13 et 17.14**) et enfin deux cibles relatives aux partenariats multipartites (**17.17 et 17.18**), ont été retenues pour l'analyse des progrès enregistrés par le Gabon dans la mise en œuvre de cet objectif.

III.5.3 Progrès enregistrés

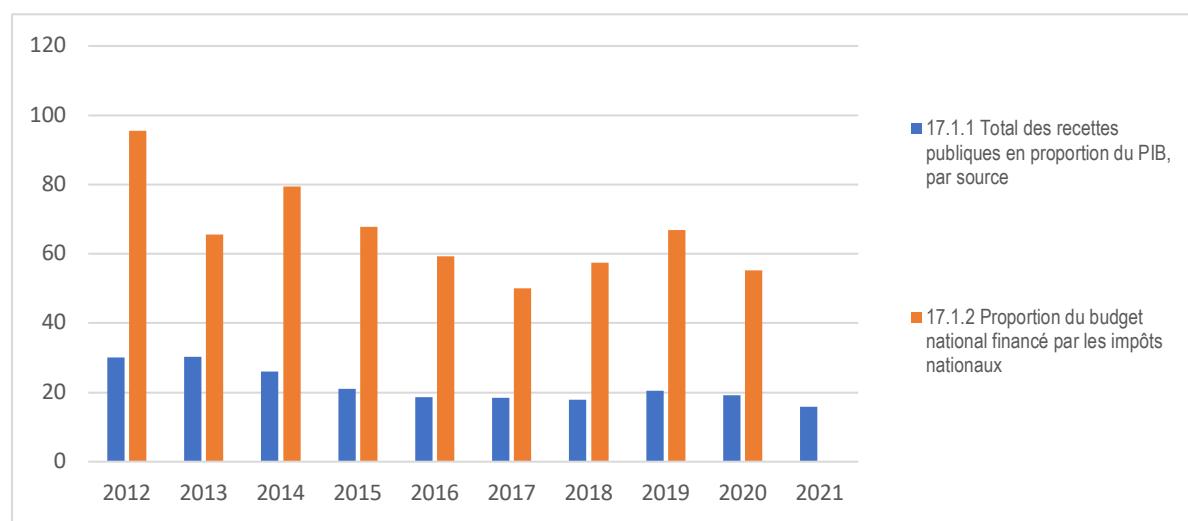
Les recettes publiques ont connu une baisse à cause des évènements conjoncturels (baisse des prix du baril de pétrole et la crise sanitaire). Cette situation a conduit le Gouvernement à avoir recourt à l'endettement pour financer les investissements publics. Les tarifs douaniers semblent encore élevés. Même si le nombre d'internautes est en augmentation, il reste tout de même autour de 60%, ce qui n'est pas une très grande performance. Les envois de fonds des migrants constituent une part minime du PIB et sont en légère régression, alors que les entrées des IDE et l'aide publique au développement sont encore modestes, mais en augmentation.

Les Finances

Cible 17.1 : « Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ».

En ce qui concerne les finances publiques, les recettes publiques totales, en proportion du PIB, étaient de 30,09% en 2012. Elles sont passées à 18,7% en 2016, à la suite du retournement de conjoncture dans le secteur pétrolier de 2014, avant d'amorcer une légère remontée à 20,5% en 2019. Suite à la crise sanitaire de covid-19, elles sont reparties à la baisse pour se situer à 15,8% en 2021. Au total, sur la période 2012-2021 le niveau des recettes baisse de 14,29%.

Graphique 46: Mobilisation des ressources propres



Sources : Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale, BEAC et auteurs

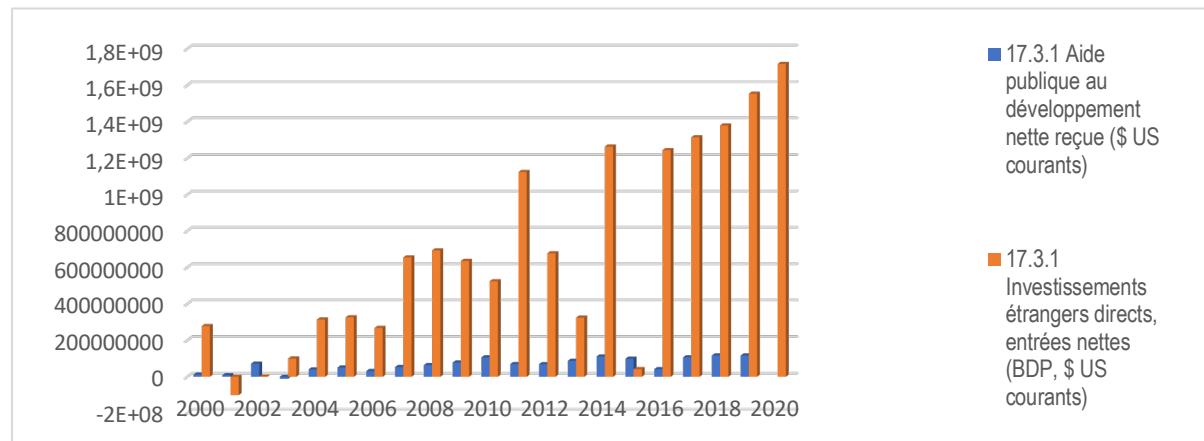
L'évolution de la proportion du budget national financée par les impôts nationaux suit la même dynamique, passant de 95,6% en 2012 à 55,2% en 2020, soit une baisse de 40,4% (cf. Graphique 46). Le rétrécissement des recettes fiscales consécutif à la récurrence des crises, les nombreuses exonérations accordées pour plusieurs années afin de renforcer l'attractivité de l'économie et favoriser la création d'emplois et la persistance des conflits sociaux au sein des administrations des douanes et des impôts se combinent pour expliquer cette baisse des recettes budgétaires.

Au regard de la tendance observée, cette cible sera difficile à atteindre et le Gabon ne pourra pas mobiliser suffisamment de ressources budgétaires propres pour le financement des ODD.

Cible 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

S'agissant de la mobilisation des ressources extérieures, les IDE, qui étaient de -42,63 millions USD en 2000, sont passées à 710,72 millions USD en 2007 et 874,87 millions USD en 2011. Après avoir été négative en 2012, elles sont remontées à 771,19 millions USD en 2013 avant d'augmenter régulièrement et atteindre une valeur de 1553,14 millions en 2019. L'aide publique au développement totale (décaissement brut) passe de 41,6 millions à 132,74 millions entre 2000 et 2019 ; soit une augmentation de 91,14 millions (cf. Graphique 47).

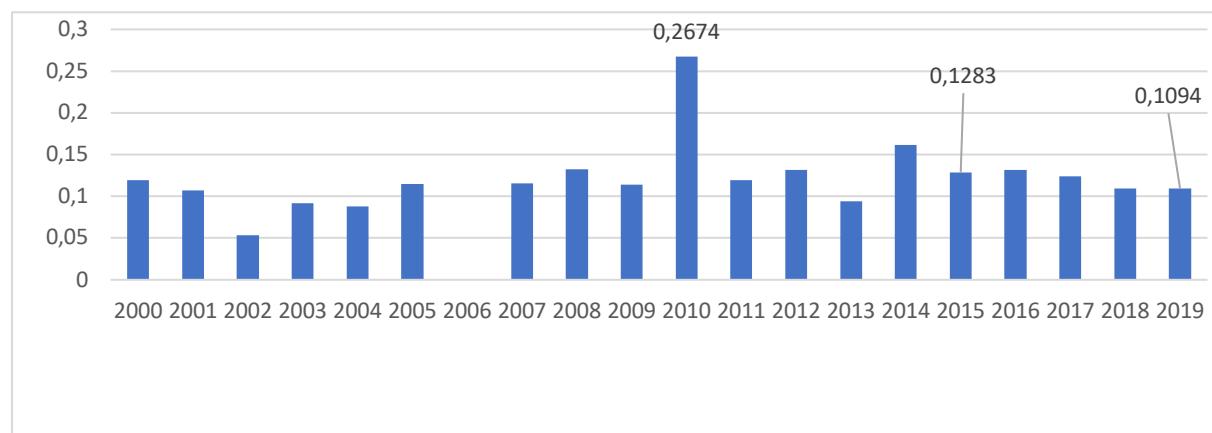
Graphique 47: Mobilisation des ressources extérieures



Sources : OECD, UNCTAD et auteurs

Les envois de fonds des migrants en pourcentage du PIB sont en légère baisse. En effet, ils étaient de 0,12% du PIB en 2000 et tombent à 0,11% en 2019 ; soit une diminution de 0,1% (cf. Graphique 48).

Graphique 48: Envois de fonds des migrants



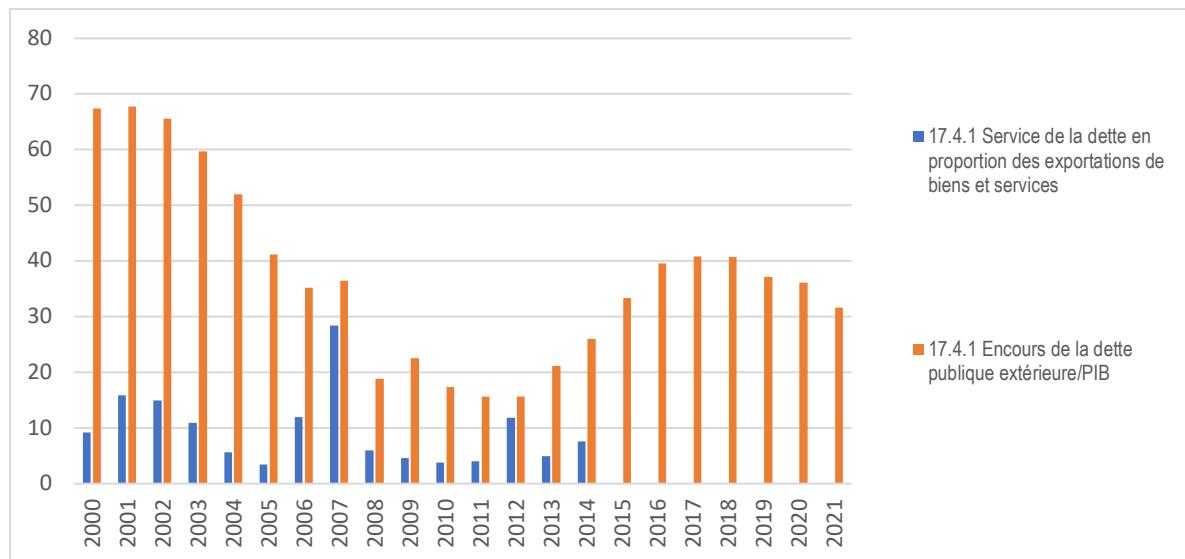
Sources : Banque mondiale et auteurs

Cible 17.4 « Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen des politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de l'endettement des pays pauvres très endettés »

Pour ce qui est de la dette publique, tout comme les recettes publiques, le service de la dette fluctue selon les chocs auxquels fait face l'économie gabonaise. En effet, les périodes de service les plus élevées coïncident généralement avec une bonne tenue des prix du pétrole au niveau international. On peut citer

notamment les années 2006 et 2007 avec des proportions de remboursement de l'ordre de 12% et 28% respectivement, mais aussi les années 2012 et 2014 avec des pourcentages de 12% et 8% respectivement. En outre, après avoir connu des encours de la dette extérieure/PIB supérieurs à 50% de 2000 à 2004, le Gabon a stabilisé ses encours en dessous de 50% jusqu'à maintenant. En 2021, il se situe à 31,7%, contre 67,4% en 2000, soit une baisse de 35,7% (cf. Graphique 49).

Graphique 49: Service de la dette publique/exports et encours de la dette publique/PIB



Sources : Direction Générale de la Dette, BEAC et auteurs

Depuis l'année 2015, l'encours de la dette publique totale est en constante augmentation, que ce soit la dette extérieure ou la dette intérieure. En effet, d'un encours de 3165,63 milliards de FCFA en 2015, on se situe à une valeur de 6264,93 milliards en 2020, soit une augmentation de 3099,3 milliards de FCFA. La dette publique extérieure (2884,45 milliards en 2015 et 4052,40 milliards en 2020) a plus augmenté que celle intérieure (281,19 milliards en 2015 et 2212,53 en 2020) (cf. Annexe 23). Cette augmentation répond aux besoins de financement des investissements publics nécessaires pour le développement économique et social du pays.

Partenariats multipartites et Renforcement des capacités

Cibles 17.6 « Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon les modalités arrêtées d'un commun accord... », **17.8** « Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels... » et **17.9** « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement... »

En matière de coopération scientifique et des infrastructures technologiques, le nombre d'abonnements internet haut débit qui était de 170 en 2003 progresse fortement pour atteindre 44607 en 2020, soit une augmentation de 44437. En proportion pour 100 habitants, la progression reste cependant modeste : 0,01% en 2003 contre 2% en 2020. En outre, la proportion de la population utilisant internet a connu une forte progression, passant de 1% en 2000 à 62% en 2020, soit une hausse de 61 points.

Conscient des avantages socioéconomiques offerts par les technologies de l'information et de la communication, le Gabon a investi massivement depuis 2012 dans la construction d'un réseau haut débit à fibre optique. Le coût de l'accès à internet a été divisé par 10 depuis 2010, et le nombre d'abonnés a été multiplié par 7 sur la même période. Selon l'Union Internationales des Télécommunications (UIT),

agence spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication, en 2017, le Gabon a gagné 10 places dans le classement mondial des TIC et se positionne désormais 6^{ème} pays le plus connecté du continent africain. La connectivité internationale du Gabon est passée de 800 gigas à 6400 gigas en l'espace de trois ans.

Ainsi, le Gabon bénéficie d'une avance importante sur le plan numérique, faisant de sa population l'une des plus connectée d'Afrique :

- Les Infrastructures de connectivité aux réseaux nationaux et internationaux sont de très bon niveau ;
- Les taux de pénétration mobile et internet s'élèvent respectivement à 149% et 62%, positionnant la population gabonaise comme l'une des plus connectée du continent africain ;
- Une bonne maturité des utilisateurs caractérisée par l'adoption de plusieurs services numériques (44% de la population utilisent l'argent mobile).

Au regard de ce qui précède, la politique de développement des infrastructures numériques au Gabon au cours de ces dernières années a permis de constater une réduction considérable de la fracture numérique, d'une part, et de la baisse de la fracture numérique, d'autre part. Car, l'acquisition de plus d'un point d'atterrissement n'a fait que favoriser une sorte de concurrence. La baisse des coûts donne aujourd'hui la possibilité à n'importe quel citoyen d'accéder aux infrastructures numériques. C'est pour cela que le Gabon a décidé d'améliorer la couverture de son réseau et de se doter du haut débit par la fibre optique à travers le projet *Central African Backbone* (CAB). Débuté en 2012, ce projet a fait partie d'un programme régional avec les autres pays de la sous-région Afrique centrale afin de booster par la même occasion l'intégration régionale. Il s'agit d'une série de projets complémentaires, financés par la Banque mondiale, destinés à améliorer les infrastructures de communications entre le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, Sao Tomé-et-Principe, le Congo et la RDC. L'État a aussi investi massivement dans les infrastructures internationales et nationales, notamment pour construire une station d'atterrissement des câbles sous-marins de fibre optique et un réseau terrestre de plus de 1800 km par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), grâce à la migration des équipements et des infrastructures, autrefois connectés au câble sous-marin SAT3, pour s'arrimer au câble ACE (*Africa Coast to Europe*). Au cours de l'année 2022, la connectivité internationale du Gabon s'est renforcée par un troisième câble : le West African Cable.

Au regard de tous ces efforts en faveur des TIC, la Commission de l'Union Africaine, après une consultation, avait désigné en juillet 2015 le *Gabon Internet eXchange* (Gab-IX) comme le point d'échange Internet Régional (RIXP) de l'Afrique Centrale. Celui-ci permet l'échange de données interafricaines à partir de la plateforme installée au Gabon.

En matière de connectivité et d'accès aux infrastructures, l'objectif visé par le Gouvernement est de faire du Gabon un pôle régional de l'économie numérique. C'est à ce titre que le Gabon s'emploie à étendre encore plus son réseau *Backbone* et à acquérir un *Datacenter* national. La logique de désenclavement des villes de l'intérieur du pays poursuivie par les gouvernants se traduit par la création, tout au long du réseau, de plusieurs boucles avec la redondance. Il reste à ce sujet que le principal besoin de l'état gabonais à nos jours réside dans l'acquisition des financements pour une plus grande capillarité du réseau afin de le rendre accessible au dernier utilisateur qui réside dans l'arrière quartier ; c'est à dire le déploiement des lignes devant desservir les clients finaux.

Entre autres priorités, l'État gabonais mène actuellement des efforts dans le sens de la réorganisation et le renforcement d'un cadre institutionnel efficient d'une part, et d'autre part, la « souveraineté des données », « la connectivité », « le Datacenter » et « la transformation digitale » sont autant de priorités que souhaite résoudre le gouvernement gabonais. Il s'agit aussi de à moyen terme de :

- Poursuivre et rendre complet le maillage du territoire en fibre optique ;
- Accélérer la migration vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
- Créer et rendre opérationnel le fonds de développement Numérique.

En matière d'accélération de la digitalisation des administrations et des services publics, revenant sur les conséquences de la COVID-19 sur l'écosystème numérique du pays, elle a contribué au changement de comportements des citoyens et à l'accélération de l'adoption des services numériques. Celles-ci se traduisent par :

- L'augmentation significative de la demande des services télécoms et de l'utilisation d'internet large bande et mobile ;
- L'adoption des modalités de travail à distance ;
- La hausse des achats et transactions en ligne : 41% des internautes continuent à utiliser l'argent mobile après la pandémie à Coronavirus COVID-19.

Les besoins du Gouvernement en matière d'accélération et de transformation digitale se traduisent d'ici à l'horizon 2023 par la mise en œuvre du *Projet Gabon Digital* et notamment par :

1. La mise en place d'un identifiant unique ;
2. La digitalisation des services publics ;
3. La mise en place d'un *Data Center national* et de PKI/CSIRT/SOC.

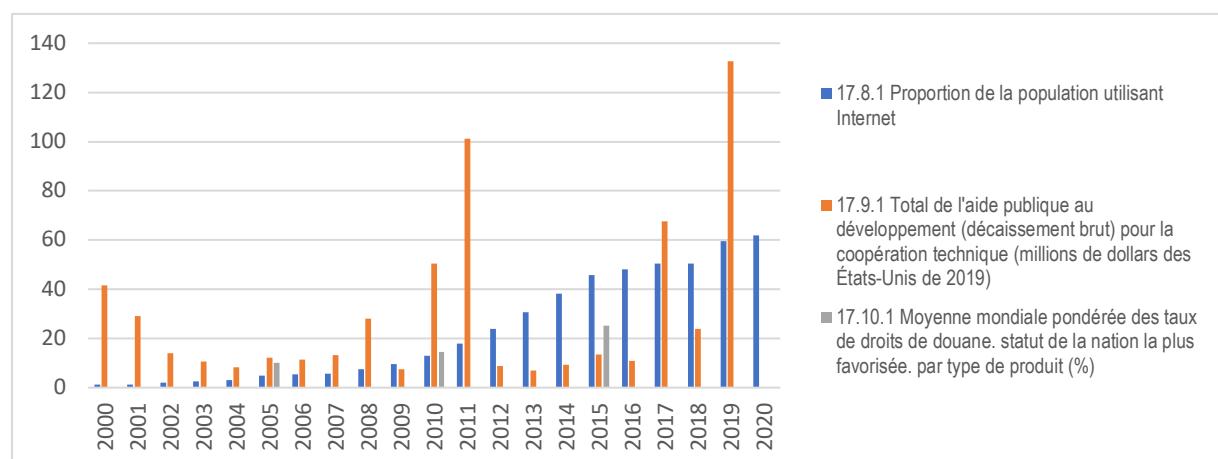
A ces projets, s'ajoutent trois (3) en cours d'exécution que sont :

- Le projet eGabon qui a mis en place la Société d'Incubation Numérique du Gabon ;
- Le projet eGabon pour la mise en place du système d'information sanitaire ;
- La réduction de la facture numérique à travers le service universel.

Le financement de ces projets reste, pour le Gouvernement gabonais, une priorité y compris le renforcement de l'offre de formation en lien avec le numérique. Les Nations Unies peuvent continuer à accompagner le Gabon dans le financement de ces projets visant la vulgarisation de l'accès à l'internet et l'atteinte des objectifs de Développement Durable.

S'agissant de la coopération technique, l'aide publique au développement pour la coopération technique n'a pas une évolution tendancielle et apparaît plutôt fluctuante. En effet, elle baisse de 2000 à 2004, remonte légèrement en 2005, et entame des baisses et des remontées jusqu'en 2019. Le montant le plus élevé a été enregistré en 2019, soit une valeur de 132,73 Milliards USD. Le montant le plus bas est de 6,98 Milliards USD, enregistré en 2013 (cf. Graphique 50).

Graphique 50: Utilisation d'internet, l'aide publique pour la coopération technique et droits de douane



Sources : Ministère de l'Économie Numérique, Union Internationale des Télécommunications, ITC/CNUCED/OMC, OCDE et auteurs

Ainsi, le Gabon a une évolution encourageante en termes d'accès à internet. Le secteur dispose néanmoins d'une marge de progression importante, d'où la nécessité de bénéficier d'un appui technique extérieur conséquent.

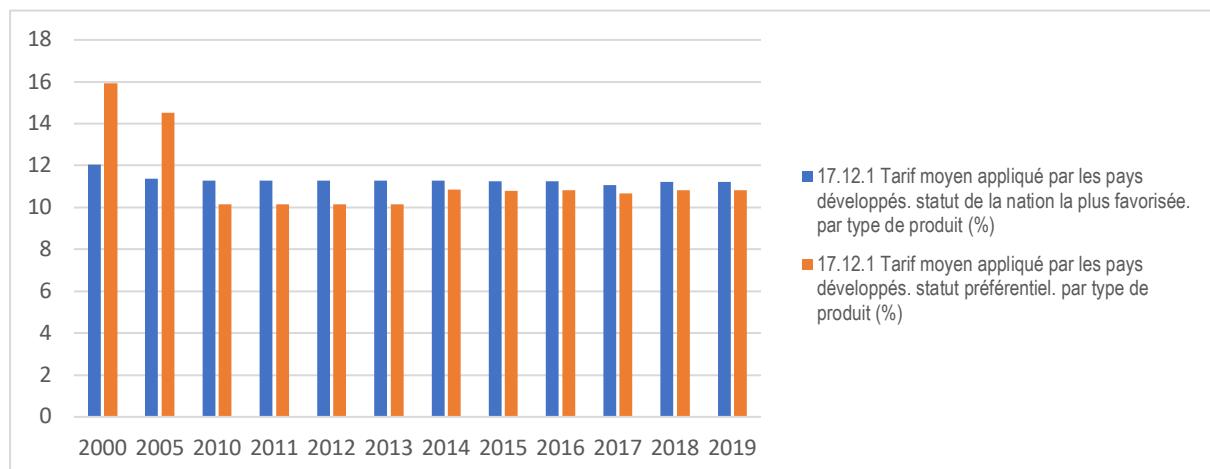
Commerce et partenariats

Cibles 17.10 « Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce » et **17.12** « Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent... ».

S'agissant enfin du commerce extérieur et des partenariats multipartites, le tarif moyen appliqué par les pays développés (statut de la nation la plus favorisée par type de produit) qui était de 12% en 2000 est de 11% en 2019 ; soit une légère baisse de 1 point. En outre, le tarif moyen appliqué par les pays développés (statut préférentiel par type de produit), qui était de 16% en 2000, est de 11% en 2019 ; soit une baisse de 5 points.

La moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane (statut de la nation la plus favorisée par type de produit) a par contre connu une évolution inverse entre 2005 et 2015, passant de 10% à 25%, soit une hausse de 15 points (cf. Graphiques 51).

Graphique 51: Tarifs moyens



Sources : Centre du commerce international (ITC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation mondiale du commerce (OMC) et auteurs

Partenariats multipartites

Cible 17.17 « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile »

Le montant engagé dans des partenariats public-privé pour les infrastructures était de 89,5 Millions USD en 2003. Il passe à 507 Millions en 2019. Celui des ressources allouées aux partenariats public-privé en général est de 123,59 Millions USD en 2003 et de 372,50 Millions de dollars en 2016 (cf. Annexe 24). Malgré leur forte fluctuation dans le temps, le montant des PPP s'inscrit en hausse nette depuis le début des années 2000.

Suivi et application du principe de responsabilité

Cible 17.18 « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement en collecte de données »

A l'occasion des grandes opérations nationales de collecte et de traitement des données, le Gabon bénéficie des appuis techniques et financiers de ses partenaires au développement pour la production des données. Il en va ainsi pour l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), l'Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté (EGEP) ou encore du Recensement Général de la Population des Logements (RGPL).

Depuis 2014, le Gabon a entrepris d'actualiser le Système Statistique National (SSN) en révisant la Loi Statistique (LS) qui consacre la mutation de la Direction Générale de la Statistique en Institut National de la Statistique (INS). A cet effet, la Banque mondiale a accordé un prêt de 50 Millions USD, pour assurer le financement de la construction d'un nouveau siège moderne et équipé au nouvel institut, de plusieurs opérations de collectes (...), la révision de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), l'actualisation des comptes nationaux, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), etc.

Au regard des nombreux chantiers ouverts à l'occasion de cet appui et du retard accusé dans la mise en œuvre de plusieurs d'entre eux, notamment l'acquisition du siège de l'Institut, cet appui demande non seulement à être accru, mais également à s'inscrire dans la durée sous la forme d'un plan décennal.

III.5.4 Principaux défis et perspectives d'ici 2030

Le Gabon finance l'essentiel de son développement sur ressources propres et sur emprunts. Depuis 2014, les fluctuations des cours du pétrole érodent ses recettes budgétaires et les Investissements Directs Étrangers sont faibles.

A cet effet, le pays devra relever le défi de l'élargissement de son assiette fiscale, sans porter atteinte à la croissance économique, en adoptant des politiques appropriées. La lutte contre la fraude fiscale et l'économie informelle, le soutien de l'investissement favorable à la création d'emplois et à la croissance économique, la prudence à l'égard des exonérations, la réduction des tensions dans les administrations fiscales sont, à cet effet, autant de pistes d'action. Pour ce faire, le Gabon entend recourir aux mécanismes de financements innovants, capter davantage les fonds mondiaux pour le climat et l'environnement, en particulier la finance carbone dans le cadre de la monétisation des services écosystémiques.

En outre, la réglementation douanière internationale devrait être moins contraignante pour permettre l'augmentation des exportations des produits hors matières premières des pays en développement. L'autre défi est l'accès à internet et son débit qui permettra au pays d'améliorer la performance des entreprises, notamment suite à la crise sanitaire de la covid-19, tout en positionnant le pays dans la nouvelle économie digitale.

Par ailleurs, l'utilisation de l'aide publique au développement reste un autre défi. Même si elle reste modeste mais en augmentation, son utilisation adéquate est un défi pour atteindre les objectifs recherchés.

Enfin, le Gabon entend développer davantage les capacités des services en charge des statistiques, afin de systématiser la redevabilité, le suivi et l'évaluation.

IV. DEFIS TRANSVERSAUX ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES APPUIS

IV.1 PRINCIPAUX DEFIS TRANSVERSAUX

Malgré les multiples efforts consentis dans la mise en œuvre des politiques publiques qui concourent à la réalisation des cibles prioritaires retenues, les résultats restent mitigés et l'atteinte aléatoire du fait de la persistance de nombreux défis. Parmi ceux-ci, on peut citer les déficiences du Système Statistique National, la faible coordination des PTF, la faiblesse de la chaîne planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation.

IV.1.1 Déficiences du système statistique

La production des données statistiques au niveau national est conduite par la Direction Générale de la Statistique (DGS). Elle conduit aussi bien les enquêtes économiques et sociales, des opérations de recensements, que la compilation de données sectorielles. Des opérations récentes, telles que l'Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté au Gabon (EGEP) de 2017, le Recensement Général Agricole (RGA) de 2019-2022, ont permis d'actualiser un grand nombre d'informations statistiques et d'alimenter le processus de suivi des ODD.

Mais ces données sont parfois difficilement exploitables pour cet exercice. Les séries ne sont pas suffisamment longues pour avoir un suivi dynamique des efforts consentis dans la mise en œuvre des cibles, ni toujours suffisamment désagrégées, notamment suivant les catégories sociales spécifiques. Du coup, le système statistique ne peut renseigner qu'une proportion limitée des indicateurs des ODD. Ce qui a un impact certains dans la qualité du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Ces faiblesses sont en cours de résolution dans le cadre du Projet de Développement de la Statistique (PDS), qui vise, sur financement accordé par la Banque mondiale, à moderniser l'ensemble du Système Statistique National en transformant la Direction Générale en un Institut ouvert à la Recherche, en améliorant la coordination du Système Statistique National (SSN), en le dotant d'une nouvelle Loi Statistique, de nouveaux locaux entièrement équipés, des moyens pour le lancement d'une série de collectes de données statistiques.

La poursuite de ce partenariat et son ouverture à d'autres partenaires peuvent permettre de disposer des moyens accrus pour augmenter le rythme de production, améliorer la qualité et la diffusion des données statistiques. Ce sera également l'occasion d'élargir le champ de collectes systématiques des données aux thématiques nouvelles comme les Violences Basées sur le Genre (VBG), les changements climatiques et la comptabilité du capital naturel, etc. En outre, la production des données pourrait être renforcée par l'ajout aux départements statistiques de chaque ministère d'un volet recherche et développement.

IV.1.2 Renforcement du dispositif de planification

Pour la bonne mise en œuvre des ODD, il est essentiel d'intégrer leurs cibles dans les plans, les stratégies et programmes du dispositif national de planification du développement. Le Gabon dispose du PSGE qui couvre la période 2012-2025. Il s'est avéré parfaitement aligné aussi bien avec l'Agenda 2030 des Nations Unies, qu'avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il inclut, non seulement les trois dimensions du développement durable et l'impératif de ne laisser personne en route que portent les Nations Unies, mais également la forte aspiration à la transformation structurelle de l'économie que promeut l'Union Africaine.

Autour du PSGE gravitent, avec plus ou moins de cohérence, un ensemble de plans qui sont, soit sectoriels comme le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG) ou encore la Stratégie Gabon Égalité, soit conjoncturels comme le Plan de Relance de l'Économie (PRE) 2017-2019 ou le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023. Le nombre élevé des cadres de développement d'une part, le faible alignement de certains d'entre

eux avec le PSGE d'autre part, peuvent parfois donner une impression de changement de priorité ou de dispersion dans la poursuite des objectifs de développement.

Il en est ainsi des déclinaisons conjoncturelles PRE et du PAT qui ont prioritairement orienté leurs programmes vers la relance de l'économie, la stabilisation du cadre macroéconomique, la croissance, la réalisation des infrastructures de marché et la prise en compte du social. Certes les actions à mener dans ces domaines contribuent indirectement à l'atteinte des ODD, mais une prise en compte plus explicite des cibles des ODD est un gage pour le fort alignment constaté dans le PSGE.

Au cours des dix dernières années, un accent particulier a été mis sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'évaluation des politiques publiques. Ce mouvement doit se poursuivre vers l'amélioration de la gouvernance économique et, singulièrement vers le pilotage du développement. Les processus d'élaboration des politiques, des plans et programmes de dépenses, en particulier des programmes d'investissements structurants, doivent s'assurer que les interventions mises en avant sont bien celles qui sont susceptibles d'apporter les changements transformationnels souhaités.

La cohérence et les synergies entre les interventions constituent aussi des domaines à renforcer pour en maximiser l'impact et garantir des processus de mise en œuvre efficents. Pour cela, le défi en matière de planification est de restaurer le cycle Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi Évaluation (PPPBSE) pour réduire les perturbations observées qui ont pu occasionner des dysfonctionnements dans la cohérence programmatique, la maîtrise des coûts de transaction, la budgétisation et l'alignement du budget au plan.

IV.1.3 Financement du processus des ODD

Le financement de l'économie et plus généralement de la mise en œuvre du développement durable au Gabon se fait essentiellement sur fonds propres provenant des recettes pétrolières, des recettes fiscales et autres recettes non fiscales, des emprunts, des ressources du Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS), et de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) ainsi que ceux issus des Partenariats Public-Privé (PPP).

Par ailleurs, le pays bénéficie aussi de l'Aide Publique au Développement (APD) pour les dépenses ciblant principalement les secteurs de l'éducation, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture et de la distribution d'eau potable. Elle se compose en partie de subventions et de prêts. Au cours de la période 2005-2018, dans les volumes alloués à l'Afrique subsaharienne, la part captée par le Gabon est demeurée très faible, voire insignifiante. Ainsi, en 2006, sur un total de 36 864 Millions USD d'APD affectés aux pays africains au Sud du Sahara, le Gabon n'a pu mobiliser que 66,3 Millions, soit 0,18% du total reçu. Et l'importance des parts reçues n'a pas considérablement évolué.

De plus, la part accordée sous forme de subvention, qui représentait la plus grande partie de l'APD accordée au Gabon, s'est progressivement réduite à partir de 2010, si bien que la partie « prêts » est devenue sa composante principale, puisqu'elle représentait 59,2% en 2014, 63% en 2015 et 74% en 2018. En outre, à cause de son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon n'attire que très peu de dons, avec une moyenne par an se situant à environ 2,6 Milliards FCFA sur la période 2005-2019.

Actuellement, le Gouvernement se donne pour perspective l'intégration de nouvelles sources de financement par la mise en place d'un Cadre National de Financement Intégré (CNFI) pour promouvoir les financements innovants, les financements verts et la finance climatique, en cohérence avec l'engagement du Gabon pour la neutralité carbone et l'atteinte des objectifs de développement durable.

IV.1.4 Amélioration de la coordination multipartite

L'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 implique de nombreux acteurs et exige des actions dont les moyens et le champ d'intervention dépassent souvent le cadre des États. La parfaite coordination des parties prenantes, aussi bien au niveau central que local, national qu'international, bilatéral que multilatéral, devient alors une condition pour l'optimisation des moyens et des interventions.

A cet effet, le Gabon doit réactiver le Comité conjoint Gouvernement-Partenaires techniques et financier qui avait été mis en place pour le suivi de l'aide au développement dans le cadre du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette plateforme permettra de renforcer la confiance entre les parties prenantes, une meilleure articulation des initiatives des différents acteurs du développement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

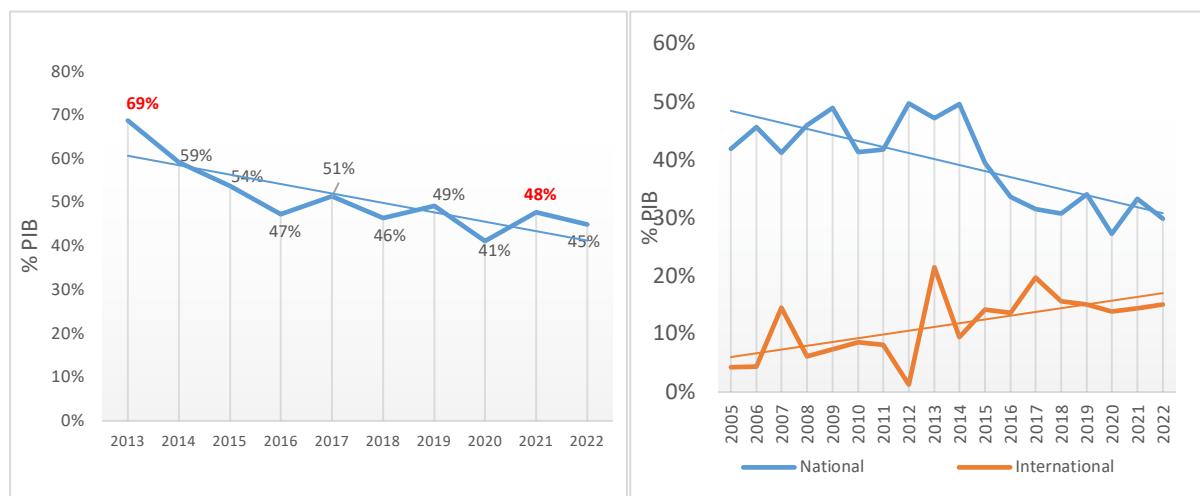
IV.1.5 Mobilisation des moyens financiers

Le chiffrage des besoins en financement des programmes retenus par le Plan d'Accélération de la Transformation sur la période 2021-2023 donne une estimation de l'ordre de 4500 Milliards FCFA dont 3500 Milliards FCFA déjà mobilisés en raison de 45% par les PTF, 40% par les partenaires privés sous la forme de PPP et 15% par l'État gabonais. En dehors du gap de 2000 Milliards FCFA qui reste à mobiliser, il faut ajouter un supplément lié à la prise en compte des besoins spécifiques des ODD, puisque le PAT ne les prend pas explicitement en compte.

Parallèlement, l'effort d'investissement prévu dans la loi de finances 2022 est de 326,5 Milliards FCFA contre 353,3 Milliards FCFA en 2021, soit une baisse de 26,8 Milliards FCFA²³ imputable à une mobilisation plus faible des financements extérieurs. Ce niveau des dépenses d'investissement peut couvrir les 15% (375 Milliards FCFA soit 125 Milliards FCFA par an) requis comme contribution de l'État pour le financement des programmes du PAT. Reste que la mobilisation des FINEX est aléatoire. Le niveau des recettes fiscales est tributaire de la vigueur de la reprise. Les PPP sont également en lien avec la qualité des infrastructures de marché qui pâtit des restrictions des budgets nécessaires à leur entretien. Il reste à couvrir un gap de 2000 Milliards FCFA.

D'ailleurs, l'étude du PNUD sur la cartographie des flux des financements mobilisés par le Gabon pour son développement sur la période 2013-2021 met en relief la prépondérance des ressources propres, une baisse des ressources propre que ne compense pas suffisamment le dynamisme des financements extérieurs, si bien que l'effort de financement global passe de 69% à 48% du PIB.

Graphique 52: Tendances du financement du développement total au Gabon



Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Cartographie des financements du développement du Gabon. Cas particulier du Financement Vert. 2021

Cette tendance baissière, pour un pays qui finance lui-même l'essentiel de ses efforts de développement montre clairement que le Gabon aura des difficultés à assurer le financement de la mise en œuvre des ODD. La transformation souhaitée de son modèle de développement, afin qu'il dépende moins du pétrole, et intègre les ODD, semble contrainte par le niveau des financements mobilisables.

²³ Rapport économique, social et financier | PLF 2022, p50/55

IV.2 DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES APPUIS

Pour rendre opérationnelles certaines de ces étapes futures, le Gabon aura besoin du soutien multiforme aussi bien technique que financier de ses partenaires au développement. Dans ce sens, deux (2) domaines nous ont paru prioritaires. Il s'agit de la mise en place d'un cadre de planification adossé sur les ODD et du renforcement de la capacité de production des données statistiques.

IV.2.1 Planification des objectifs de développement durable

Une bonne planification des ODD facilite la mise en œuvre et l'atteinte des cibles qu'on s'est assignées. Il s'agit d'abord de procéder à une priorisation des cibles pour ne disposer que de celles qui sont les plus pertinentes pour le Gabon. Il s'agit ensuite de les insérer explicitement dans cadre national de planification, dans les programmes sectoriels et dans la programmation pour les faire exécuter en même temps que les autres priorités du Gouvernement.

Les appuis recherchés visent à accélérer la mise en place d'un cadre uniifié et cohérent de planification du développement qui sera adossé sur les ODD. Ils peuvent prendre la forme de conseils sur les politiques, de facilitation de partage d'expérience avec les autres pays disposant des outils requis, de formation ou d'immersion en vue de reconstruire une capacité humaine en planification du développement, y compris en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

En fait, il s'agit de reconstruire la chaîne prospective (planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation) qui est indispensable pour le pilotage du processus de développement. Les formations des cadres, l'acquisition de certains outils, les échanges dans le cadre de la coopération Sud-Sud, sont quelques-uns des potentiels appuis.

IV.2.2 Renforcement de la production des statistiques de qualité

Dans le domaine de la production et de la diffusion des données statistiques, le Gabon bénéficie déjà d'un appui financier de la Banque mondiale. Mais cet appui va prendre fin en 2023, alors que la mise en place du nouveau Système Statistique National n'est pas achevée. De plus, le siège de l'Institut des Statistiques, qui va constituer l'organe central du dispositif, n'a pas encore été trouvé et, conséquemment, les équipements spécifiques prévus pas installés. En outre, la collecte des données sectorielles qui avait été amorcée pourrait s'arrêter.

L'appui recherché procèdera à la fois du financement que du renforcement des capacités. Sur le plan financier, il s'agira de prendre la suite du financement de la BIRD et poursuivre l'effort de collecte puis de diffusion des données, notamment les données nécessaires au calcul des indicateurs de suivi des cibles des ODD retenues par le Gabon.

Sur le volet renforcement des capacités, l'appui consistera à aider le Gabon à accélérer la cadence de formation des cadres qui est actuellement contrainte par le nombre de places disponibles pour le Gabon dans les écoles de formation. L'accès à d'autres écoles de formation, l'appui pour l'augmentation du nombre de places, la mise en place d'un programme de formation continue au Gabon, ouvert aux services statiques des autres administrations et des universitaires, peuvent permettre de rapidement combler le déficit des personnels spécialisés dont aura besoin le nouveau SSN.

CONCLUSION ET ETAPES SUIVANTES

La présente revue a été l'occasion de réaliser que de nombreuses avancées ont été enregistrées sur certaines cibles, voire sur certains objectifs. Elle a également permis d'identifier des défis et des pistes pour les actions futures. Cette conclusion rappelle les principaux résultats de la mise en œuvre des ODD soumis à la revue et décline quelques actions prioritaires à mener après l'examen national volontaire.

RAPPEL DES RESULTATS ENREGISTRES

Depuis 2015, malgré un contexte budgétaire rendu difficile par la récurrence des crises et la vulnérabilité de l'économie face aux chocs extérieurs, le Gabon s'est attelé à s'approprier les dix-sept objectifs de développement durable. Concernant les cinq objectifs soumis à l'examen, les résultats suivants ont été obtenus.

Sur l'ODD4 visant à assurer l'accès de Tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Le pré-primaire a été généralisé. Le taux de scolarité au primaire est au-dessus des 88%, avec une parité de genre parfaite et malgré des disparités spatiales. Des progrès remarquables en matière d'alphabétisation des adultes dont le taux d'alphabétisation est en progrès : 82,3% en 2012 et 84,7% en 2018. La formation professionnelle a été redynamisée aussi bien au niveau des modules de formation que dans la modernité des plateaux techniques. La volatilité des cours mondiaux du pétrole et la crise sanitaire de covid-19 ont réduit l'effort de réalisation des infrastructures scolaires et de recrutement des enseignants, ce qui élève les redoublements (30%), les abandons au primaire, surcharge des classes aussi bien au primaire qu'au secondaire. Bien que le système reste confronté à de faibles taux de transition entre les cycles, des forts taux de redoublement et une forte déperdition des filles au sortir du premier cycle du secondaire, cet objectif est à la portée du Gabon d'ici 2030, si des efforts conséquents sont consentis dans la réalisation des infrastructures scolaires et la formation des enseignants.

Sur l'ODD5 visant la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation toutes les femmes et les filles

Le renforcement des droits des femmes, le développement du leadership féminin et le renforcement de leur autonomisation économique et financière sont les trois axes de l'action gouvernementale. Sur les droits, la loi portant élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes a été adoptée et des dispositions discriminatoires du Code civile et du Code pénal abrogées. Sur la participation des femmes en politique, on compte actuellement 16,97% au Parlement, l'objectif fixé par la loi n° 09/2016 du 5 septembre 2016 fixant les quotas d'accès des femmes aux élections politiques étant de 30%, et de 34% au Gouvernement. De plus, pour accélérer les progrès enregistrés au début de la décennie sur l'autonomisation socio-économique et relever d'autres défis, le Gabon a décrété la période 2015-2025, « Décennie de la Femme gabonaise » et a élaboré la Stratégie Gabon-Égalité 2020-2023. Au regard des significatives avancées enregistrées en ce qui concerne les droits, de la volonté politique affichée et du fort potentiel des femmes, cet objectif semble à la portée du Gabon d'ici 2030.

Concernant l'ODD14 visant à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le Gabon conduit une politique intégrée dite « Gabon Bleu ». Dans cette optique, le Gouvernement a adopté la Loi n°5/2005 portant Code des Pêches et de l'aquaculture, et la Loi n°002/2014 portant orientation du développement durable, pour promouvoir une exploitation durable des ressources aquatiques et contribuer à l'éclosion de l'économie verte. Pour planifier et coordonner l'ensemble de l'action en mer, le Conseil National de la Mer a été créé par décret en date du 25 septembre 2014 et une Stratégie maritime intégrée élaborée en 2017. En 2020, neuf parcs marins et onze réserves aquatiques représentant 63,7% des aires marines étaient protégées à des fins de préservation. Malgré ces avancées,

le secteur de la mer reste confronté à plusieurs défis parmi lesquels figurent en bonne place les défis sécuritaires liés au trafic illicite des ressources halieutiques et au piratage maritime le long du Golfe de Guinée.

Sur l'ODD15 visant la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres

Le Gabon est à 88,97% de couvert forestier. Avec ses 23,9 Millions d'hectares de massif forestier, il fait partie du Bassin du Congo qui constitue actuellement le second puits de carbone au monde. Le braconnage est en net recul. La déforestation reste faible, suite à la mise en place des plans d'aménagement des forêts à long terme, d'un système de certification de gestion forestière et de 13 parcs nationaux, dont deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La proportion moyenne des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) était de 93,61% en 2020 et l'indice de couvert végétal montagneux de 99,97% actuellement.

Malgré son fort engagement en faveur du climat, l'aide publique au développement pour la biodiversité reçue est en baisse car, à l'instar de bien d'autres pays à faible déforestation, le Gabon n'est pas suffisamment pris en compte dans le mécanisme REDD+. Il peine à monétiser ses services écosystémiques.

Sur l'ODD17 promouvant les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable

Le Gabon finance l'essentiel de son développement sur ressources propres et sur emprunts. Depuis 2014, les fluctuations des cours du pétrole érodent ses recettes budgétaires, les Investissements Directs Étrangers et l'Aide Publique au Développement sont en hausse, mais demeurent inférieurs à ses ressources propres.

Aussi, pour financer son *Plan d'Accélération de la Transformation dont les besoins sont de 3000 Milliards FCFA*, en plus de l'optimisation de son assiette fiscale, de la lutte contre la fraude fiscale, des partenariats publics privés, le Gabon entend recourir aux mécanismes de financements innovants et capter davantage les fonds mondiaux pour le climat et l'environnement, en particulier la finance carbone dans le cadre de la monétisation des services écosystémiques.

Pour en réduire la fragmentation et mieux l'orienter vers l'accélération de l'atteinte des ODD, le financement du développement doit être mieux coordonné et les flux financiers centralisés dans un cadre de financement intégré en cours de développement. Par ailleurs, le Gabon entend développer davantage les capacités des services en charge des statistiques, afin de systématiser la redevabilité, le suivi et l'évaluation.

ÉTAPES SUIVANTES

Après son examen national volontaire, le Gabon va poursuivre son processus d'appropriation et de mise en œuvre des ODD. Des initiatives seront prises pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, conformément aux recommandations de la *Décennie d'action pour le développement durable* amorcée en 2020.

Dans cette perspective, le Gabon entend principalement densifier l'information et la sensibilisation, améliorer la planification des ODD et renforcer la mobilisation des ressources pour mieux financer le processus y compris par la mise en place d'un cadre de financement intégré et le recours à des financements innovants.

Amplifier l'information et la sensibilisation sur l'Agenda 2030

Le Gabon entend renforcer l'appropriation de l'Agenda 2030 des Nations Unies d'abord en touchant d'autres catégories de parties prenantes au processus, ensuite en l'étendant à l'ensemble du Territoire national.

Au niveau des autres catégories de parties prenantes, la campagne de sensibilisation devra s'étendre aux Jeunes, aux personnels de l'Administration publique, aux personnes les plus fragiles. Elle va également concerner les parlementaires des deux chambres, ainsi que les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et les universitaires. Au regard du succès de leur implication dans la campagne passée, autant que possible, les ONG seront associées à cette phase.

Au niveau spatial, il s'agira de porter cette sensibilisation au-delà de Libreville jusqu'au niveau des départements. Les Maires, les présidents des conseils départementaux, les Services déconcentrés, qui sont des acteurs locaux du développement, devront être sensibilisés sur le contenu de cet agenda de développement et sur les enjeux et les obligations qui lui sont associés. Les jeunes et les autres catégories de la population seront également visés.

Comme les partenaires techniques et financiers, le secteur privé est, à côté du Gouvernement, pleinement concerné par la mise en œuvre des ODD. En effet, à travers la croissance qui est leur objectif principal, les entreprises distribuent des revenus, promeuvent l'investissement, la créativité, l'innovation et la technologie qui influent sur les modes de production et de consommation. Les entreprises sont donc au cœur de plusieurs ODD si bien que leur prise en compte dans cette phase de sensibilisation sera essentielle pour la mise en œuvre et l'atteinte des ODD.

Améliorer la planification des ODD

Cette amélioration passe d'abord par une priorisation des cibles des ODD les plus pertinentes pour le pays. Les contraintes de production des données et la compatibilité des cibles avec les politiques publiques seront des critères directeurs. Réduire le nombre de cibles prioritaires va permettre un meilleur suivi et une plus grande effectivité de leur mise en œuvre dans un contexte budgétaire sérieusement contraint.

Il s'agira ensuite de renforcer la prise en compte des ODD dans les déclinaisons programmatiques du PSGE. Cette intégration est déjà effective pour plusieurs plans sectoriels comme le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Plan National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) ou encore le Plan Climat. L'objectif sera de systématiser l'intégration des cibles les plus pertinentes des ODD dans tous les plans et programmes sectoriels afin de les faire rentrer dans le cadre de dépense à moyen terme.

Pour orienter rationnellement les affectations budgétaires, et donc assurer la cohérence entre les objectifs de développement retenus, les objectifs programmés et ceux budgétisés, des conférences programmatiques seront organisées. De plus, cette intégration de l'Agenda 2030 avec le PSGE sera renforcée par la mise en place d'un cadre de suivi unique. Principalement basé sur les indicateurs de suivi des ODD, il permettra de réaliser des économies au niveau du suivi et du *reporting*.

En outre, afin de porter le processus ODD au niveau infranational, le Gabon va procéder à l'actualisation des quarante-huit (48) PLD qui avaient été élaborés pour orienter les affectations budgétaires du FID, en veillant à intégrer les cibles priorisées les plus pertinentes de chaque département. Cette planification infranationale permet de mieux identifier les besoins et les préoccupations des populations afin de ne laisser personne au bord du chemin.

Poursuite de l'effort de mobilisation des ressources propres

Elle passe par un effort dans la collecte des recettes et une réduction des dépenses improductives. La mobilisation des recettes est favorisée par le retour progressif d'une croissance, certes pas assez forte pour rattraper l'effort d'investissement, mais avérée à 1,5% en 2021 et attendue à 2,8% en 2022, puis à 3,1% en moyenne entre 2023 et 2025²⁴.

Elle est également portée par des mesures de politique fiscale visant notamment l'informatisation des magasins, aires de dédouanement et le dépôt douanier ; l'extension de l'interconnexion à tous les derniers bureaux des régions douanières à Sydonia World ; la mise en place du Système Intégré de Gestion du Risque (SIAR) ; la généralisation du paiement des impôts et taxes, droits de douane et autres revenus par virements bancaires, chèques, ou virements électroniques ; l'introduction d'un impôt synthétique : la contribution foncière unique (CFU), pour remplacer les impôts fonciers sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation²⁵,

Sur le volet relatif aux dépenses fiscales, la mobilisation des ressources, prévue dans la LF dès cette année, comporte de nombreuses mesures touchant la réduction du champ et la durée des avantages fiscaux, l'encadrement des nouvelles exonérations, le contrôle accru des exonérations accordées et la suppression de celles qui ont été octroyées en dehors du cadre légal.

La mise en place d'un cadre de financement intégré

Le Gabon a amorcé une réflexion très avancée pour renforcer sa stratégie de financement de l'économie par la mise en place d'un Cadre national de financement intégré (CNFI), un outil développé par le PNUD, pour soutenir les gouvernements dans la mobilisation de toutes les ressources potentielles, publiques ou privées, nationales ou extérieures, pour le financement de la transition vers des économies vertes, la lutte contre la pauvreté et les exclusions que promeuvent les ODD.

Dans cette optique, le Gabon dispose déjà d'une cartographie quasi-exhaustive des financements et des acteurs du financement du développement pour la période 2005-2022. Elle a révélé une baisse tendancielle du financement domestique en rapport avec les crises successives, une hausse progressive des financements internationaux, notamment l'investissement direct étranger et les emprunts directs non concessionnels. Elle a aussi identifié des faiblesses dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, dans la coordination des PTF et dans le rythme de décaissements. Elle a regretté l'absence d'une comptabilisation centralisée des flux de financement, et préconisé une exploitation plus stratégique des financements internationaux du développement comme les IDE, l'APD, la Coopération Sud-Sud, etc.

A l'issue de cet examen, le Gabon va pleinement s'approprier cet outil et traduire ces contraintes en opportunités par l'exécution du plan d'action accompagnant l'étude sur le cadre national de financement du développement.

Les mécanismes nouveaux de financement

Toujours pour assurer le financement des ODD et la transition vers une économie plus verte, en plus de la mise en place du Cadre national de financement intégré, le Gabon a lancé un certain nombre d'initiatives novatrices avec pour perspective l'intégration de nouvelles sources de financement par la mise en place d'un cadre pour promouvoir les financements innovants, les financements verts et la finance climatique, en cohérence avec l'engagement du Gabon pour la neutralité carbone et l'atteinte des objectifs de développement durable.

Il s'agit notamment de :

²⁴ Direction Générale de l'Économie et de la Législation Fiscale

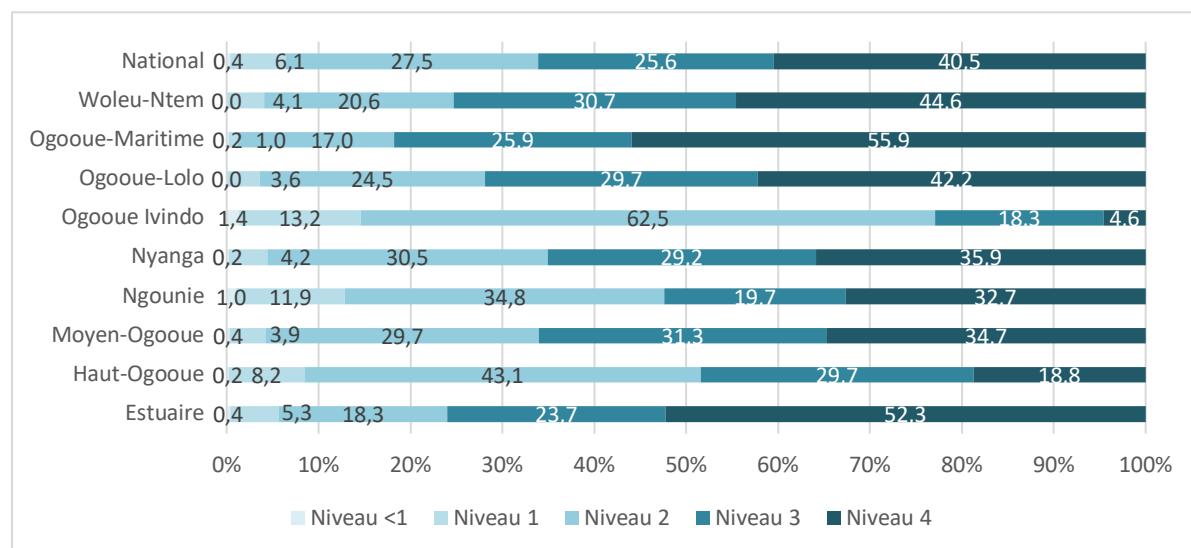
²⁵ Rapport Économique, Social et Financier, Annexe de la Loi de Finances 2022, page 27.

- Prendre en compte l'énorme capital naturel dont est doté le Gabon dans le processus de détermination de la richesse nationale mesurée par le PIB. A cet effet, le processus de comptabilisation de ce capital naturel a été lancée. Il permettra d'accroître le niveau de son PIB et, mécaniquement, de réestimer la viabilité de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques à long terme ;
- Recourir aux mécanismes de financement innovants que sont le marché Carbone, l'émission des obligations thématiques bleues et vertes, les échanges dettes contre nature, le financement climatique... ;
- Renforcer le cadre de partenariats public-privé (PPP) profondément verts ;
- Élaborer une stratégie nationale pour l'aide publique au développement et conduire un plaidoyer pour une plus grande mobilisation de celle-ci dans un contexte qui commande une onéreuse mutation des modes de production et de consommation ;
- Mettre en place la fiscalité verte ;
- Capter davantage les opportunités qu'offre la coopération au développement, notamment à travers les fonds mondiaux pour le climat et pour l'environnement.

ANNEXES

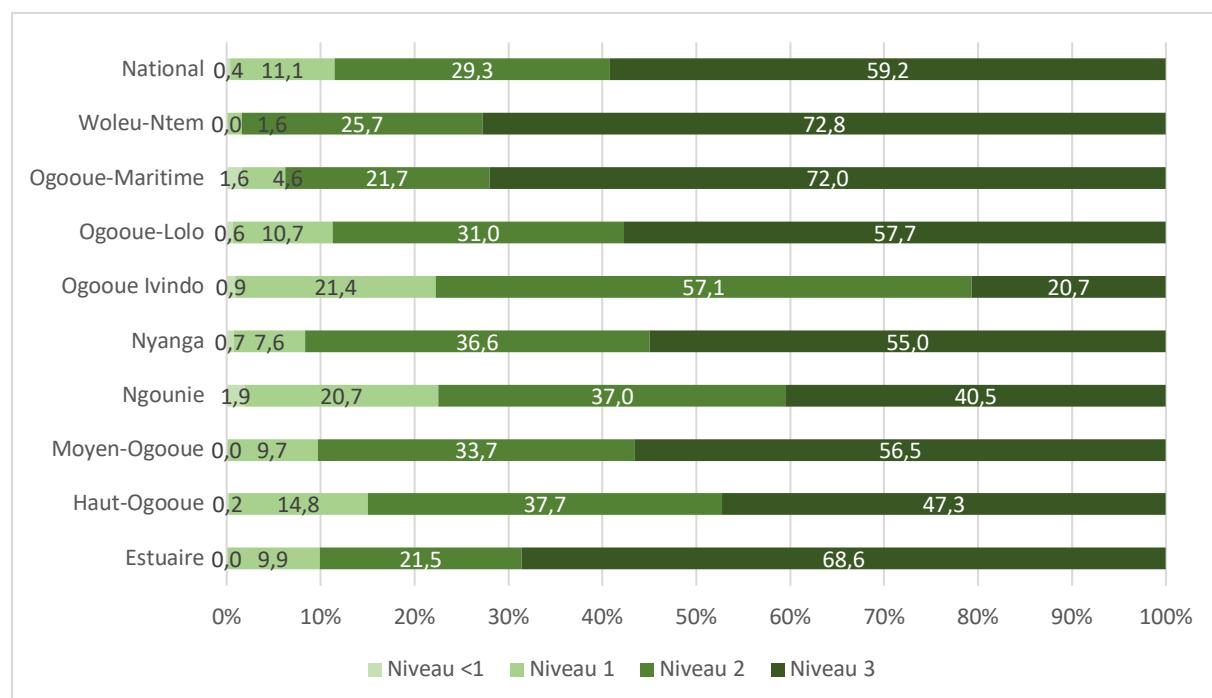
1.1 ANNEXE SUR LES GRAPHIQUES

Annexe n° 1: Compétences des élèves en langue d'enseignement (répartition géographique au sein du Gabon en début de scolarité)



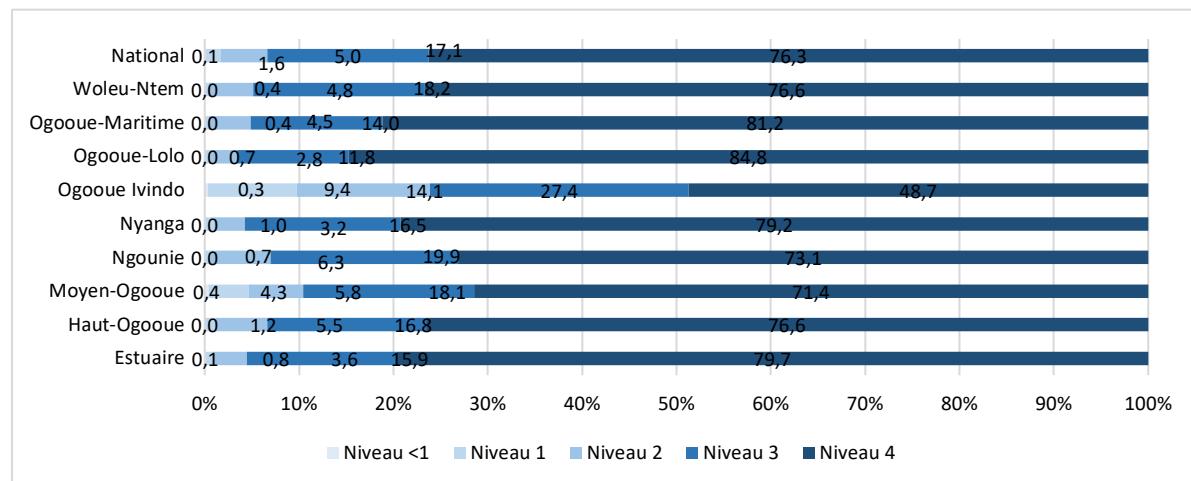
Source : PASEC2019

Annexe n° 2: Compétences des élèves en mathématiques (répartition géographique au sein d'un pays-Début de scolarité)



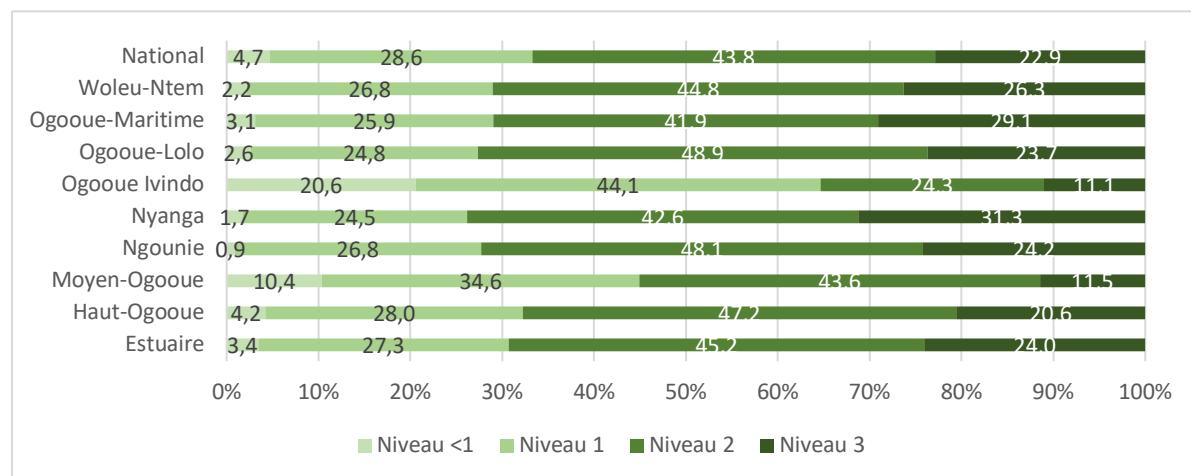
Source : PASEC2019

Annexe n° 3: Compétences des élèves en langue (Répartition géographique au sein d'un pays en fin de scolarité)



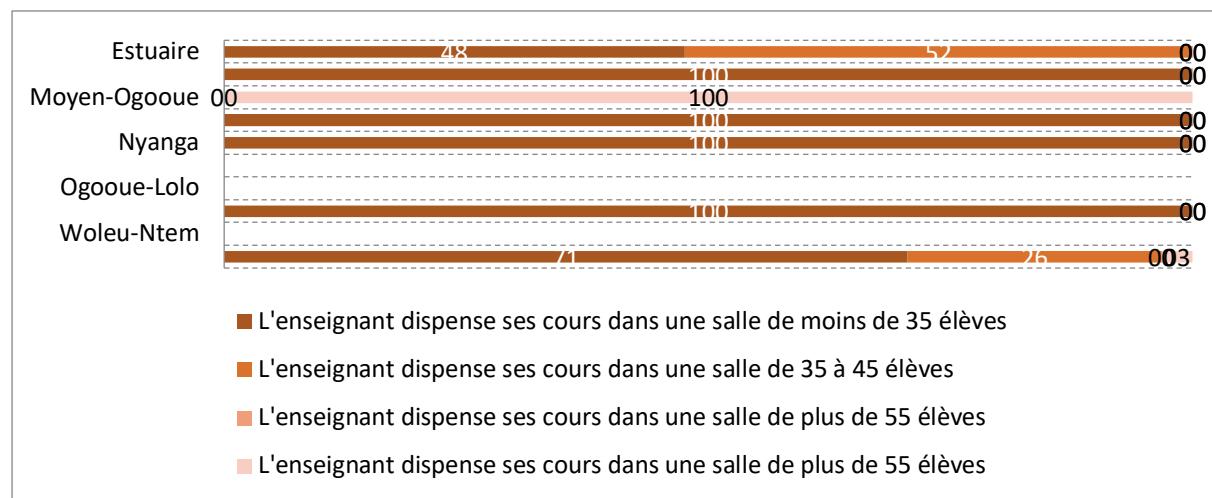
Source : PASEC2019

Annexe n° 4: Compétences des élèves en mathématiques. Répartition géographique en fin de scolarité



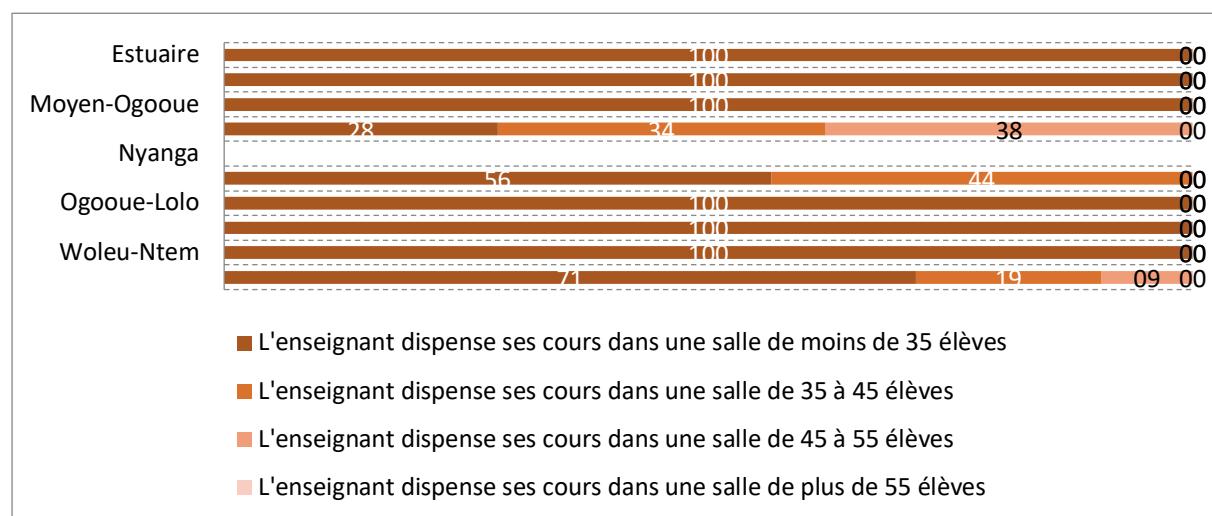
Source : PASEC2019

Annexe n° 5: Répartition des élèves en début de scolarité selon la taille des classes



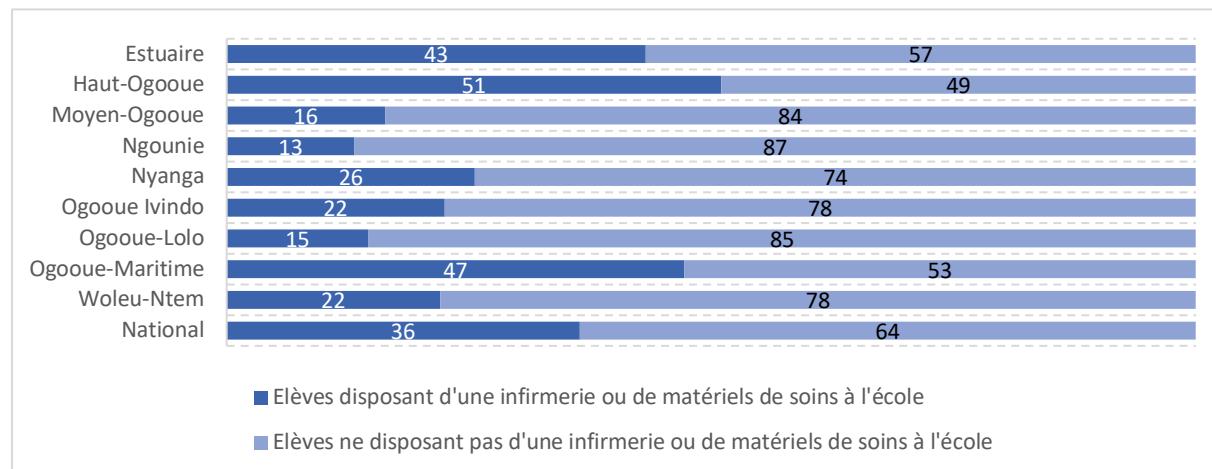
Source : PASEC2019

Annexe n° 6: Répartition des élèves en fin de scolarité selon la taille des classes



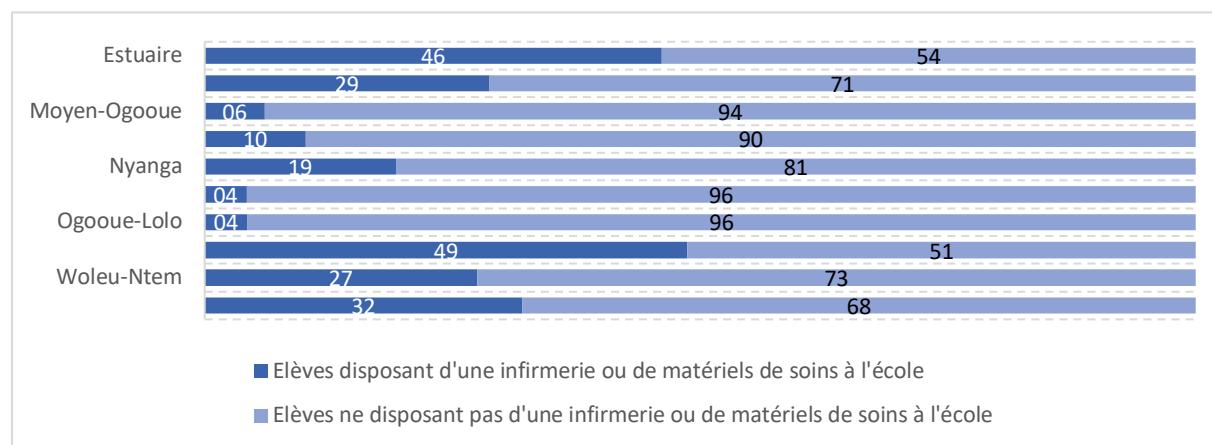
Source : PASEC2019

Annexe n° 7: Répartition des élèves en début de scolarité selon la disponibilité d'une infirmerie



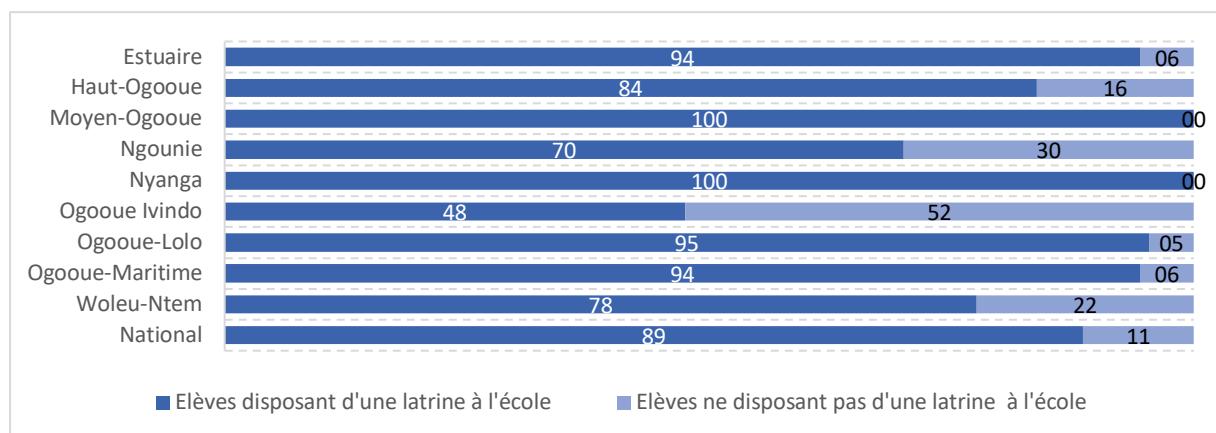
Source : PASEC2019

Annexe n° 8: Répartition des élèves en fin de scolarité selon la disponibilité d'une infirmerie



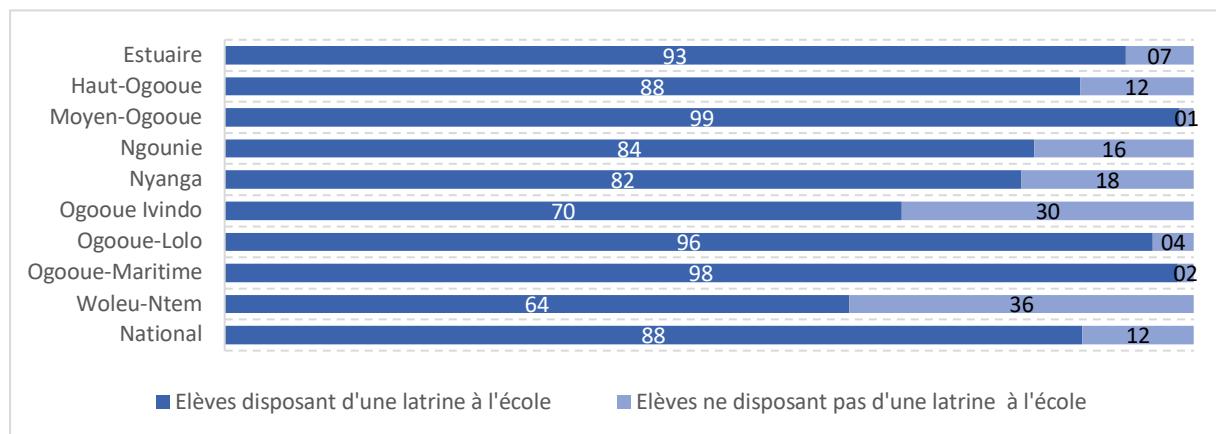
Source : PASEC2019

Annexe n° 9: Répartition des élèves en début de scolarité selon la disponibilité d'une latrine



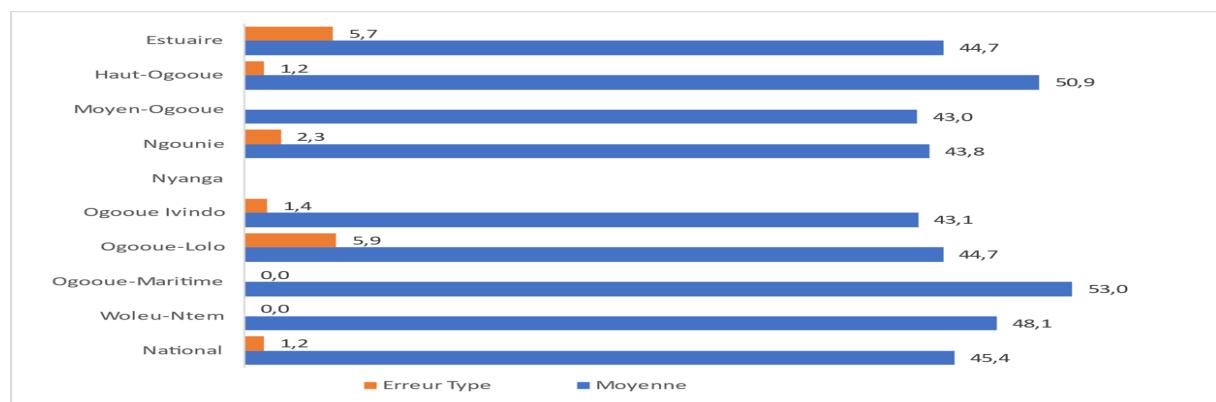
Source : PASEC2019

Annexe n° 10: Répartition des élèves en fin de scolarité selon la disponibilité d'une latrine



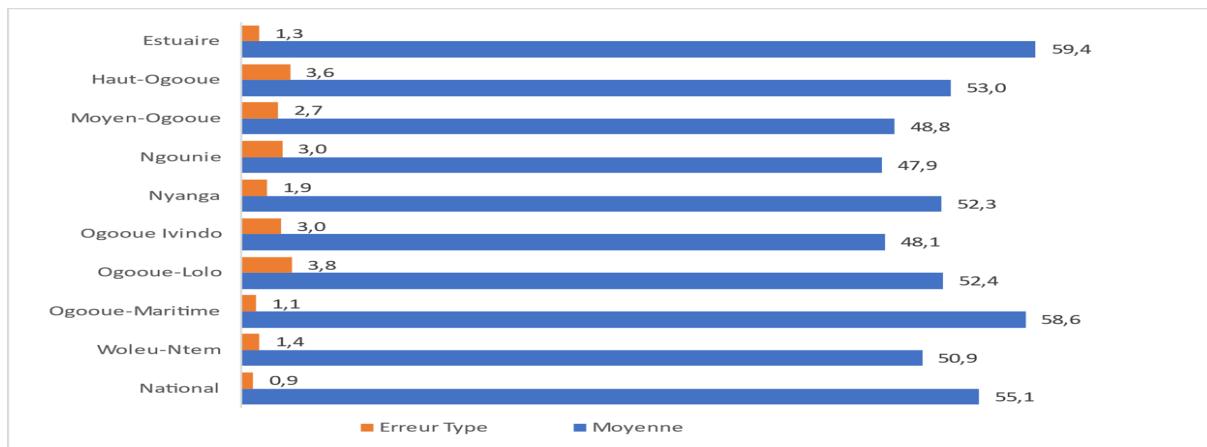
Source : PASEC2019

Annexe n° 11: Niveau moyen de l'indice d'équipement de la classe et écart type en fin de scolarité



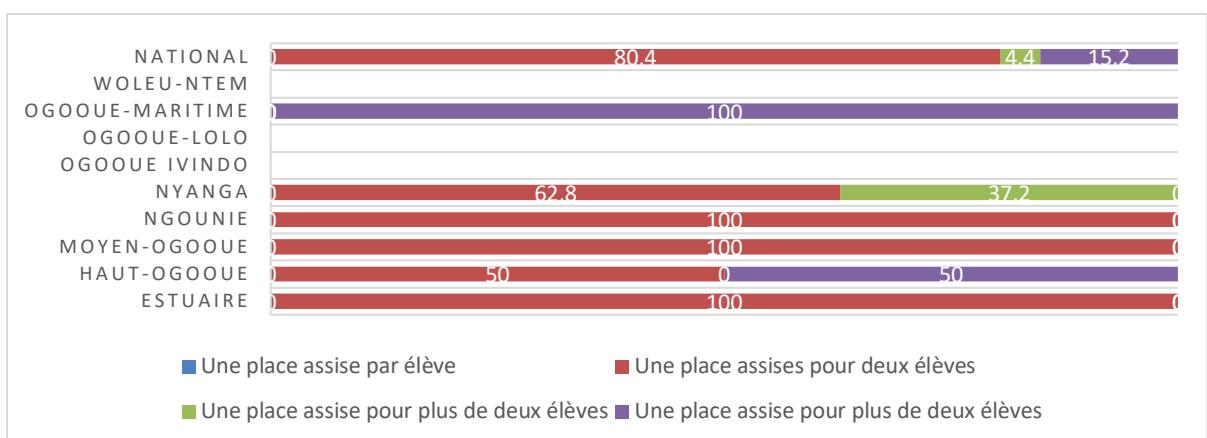
Source : PASEC2019

Annexe n° 12: Niveau moyen de l'indice d'infrastructure de l'école et écart type en fin de scolarité



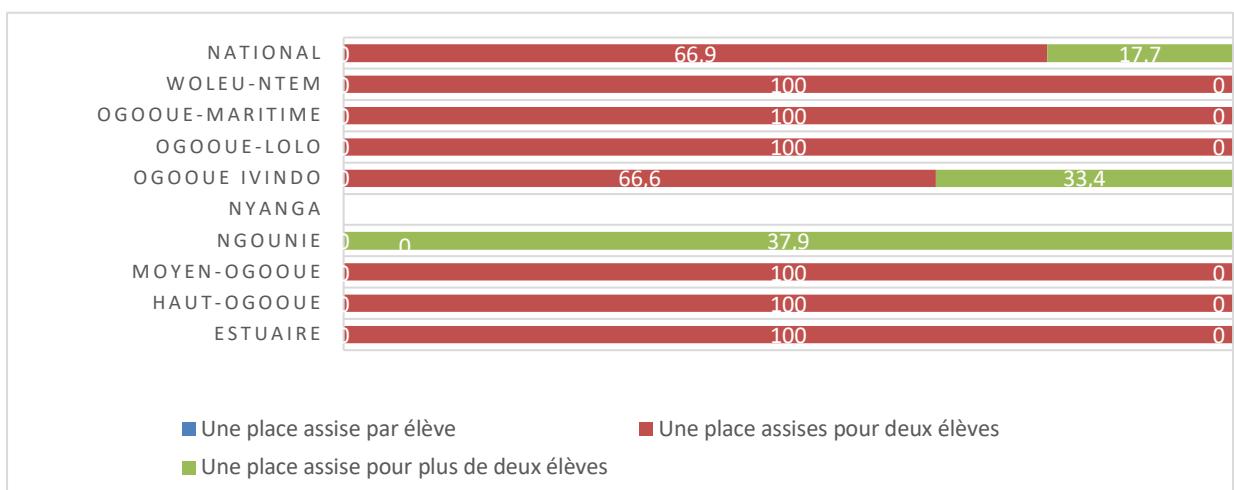
Source : PASEC2019

Annexe n° 13: Répartition des enseignants selon le nombre de places assises par élève en début de scolarité



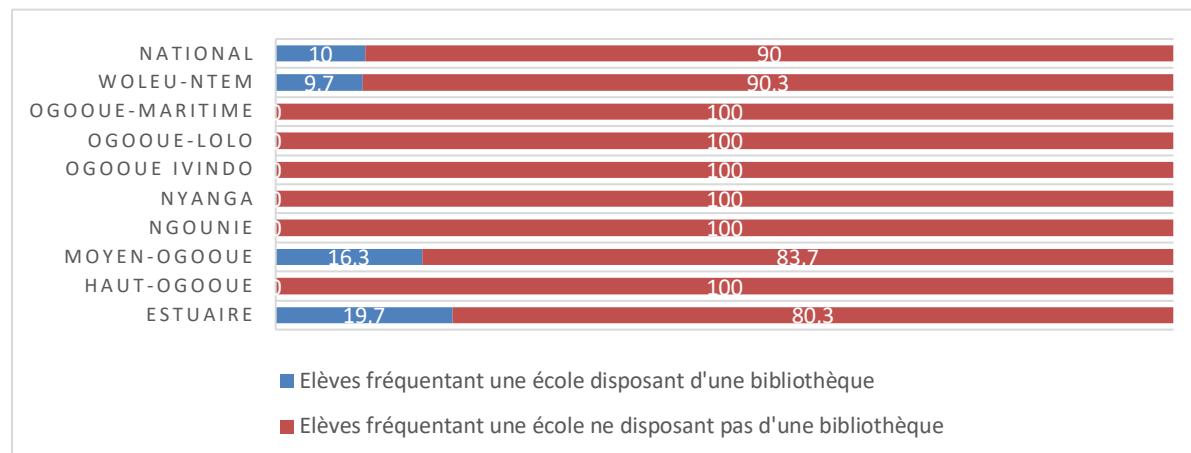
Source : PASEC2019

Annexe n° 14: Répartition des élèves selon le nombre de places assises par élève en fin de scolarité



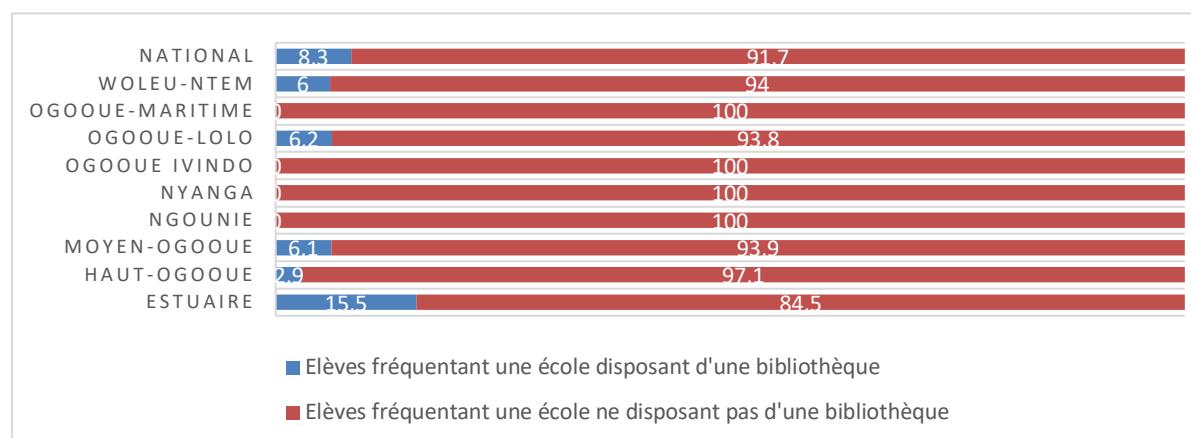
Source : PASEC2019

Annexe n° 15: Répartition des élèves selon la disponibilité d'une bibliothèque en début de scolarité



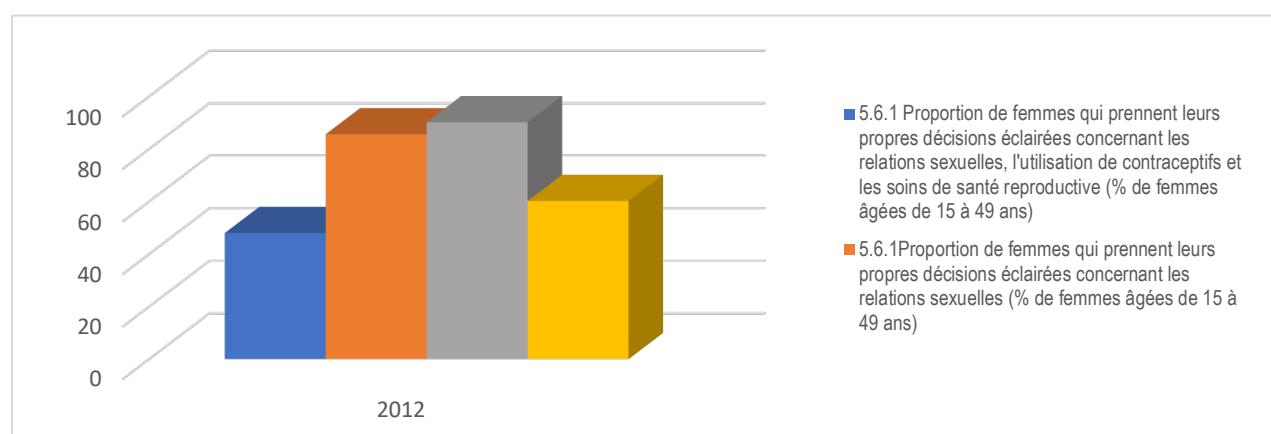
Source : PASEC2019

Annexe n° 16: Répartition des enseignants selon la disponibilité d'une bibliothèque en fin de scolarité



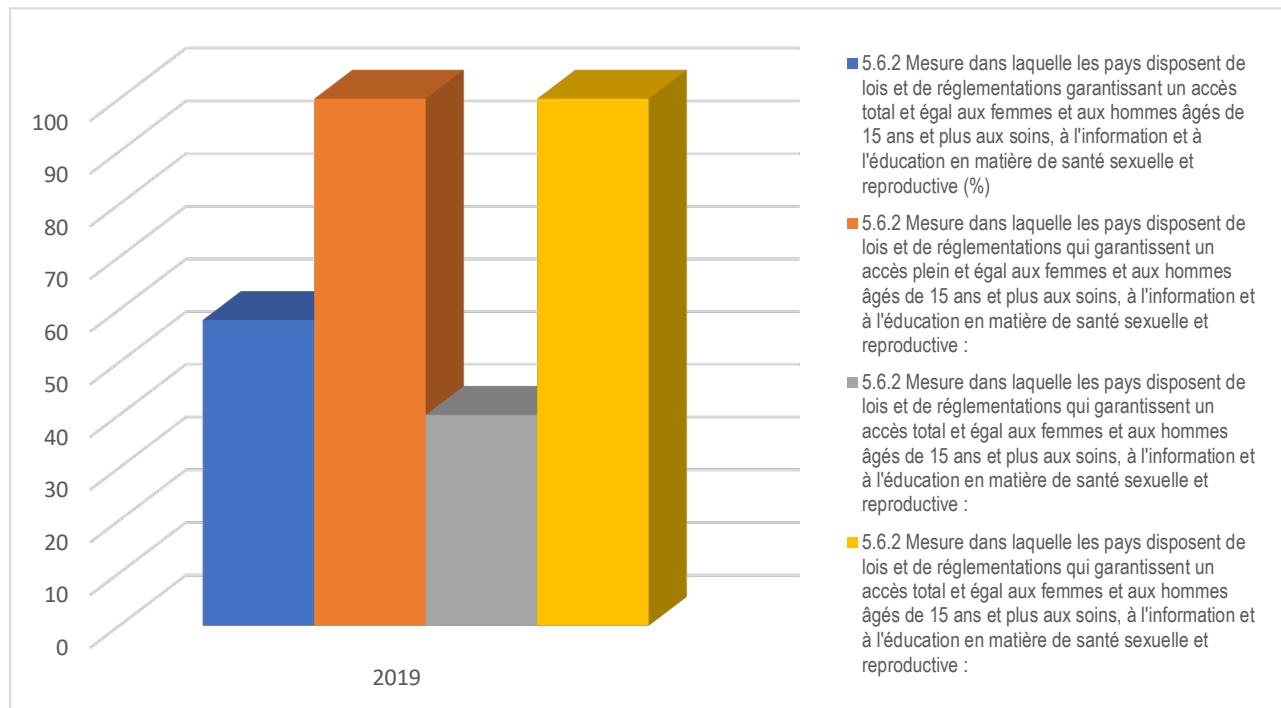
Source : PASEC2019

Annexe n° 17: Décisions éclairées concernant les relations sexuelles



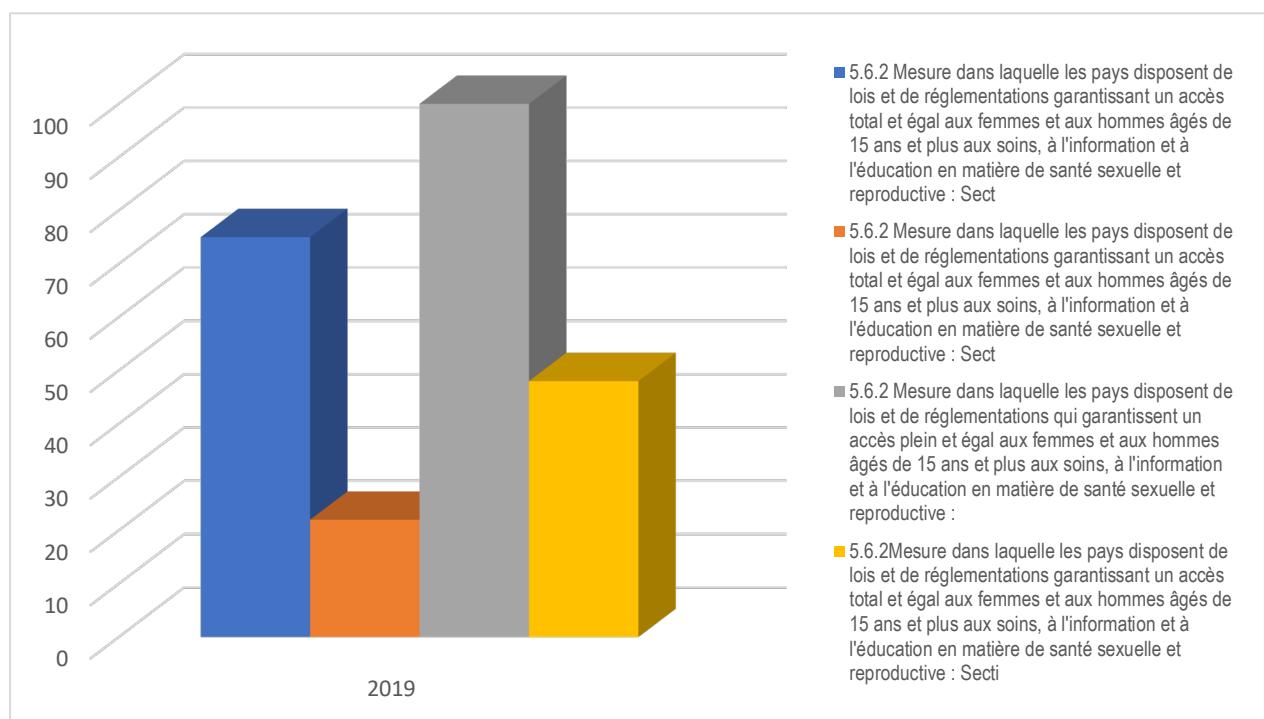
Sources : Ministère de l'Économie et de la Relance (Direction Générale de la Statistique, EDS 2012) et auteurs

Annexe n° 18: Égalité d'accès à l'information et l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (1)



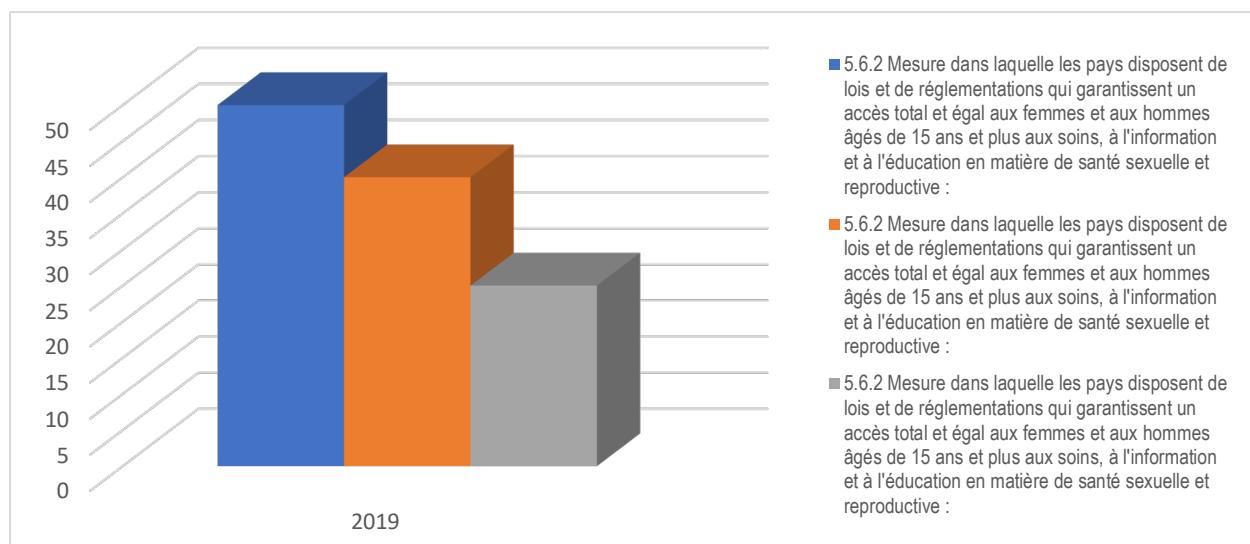
Sources : Fonds des Nations Unies pour la population, bases de données mondiales, 2020. Basé sur les réponses officielles à la 12e enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur la population et le développement, et auteurs

Annexe n° 19 : Égalité d'accès à l'information et l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (suite 1)



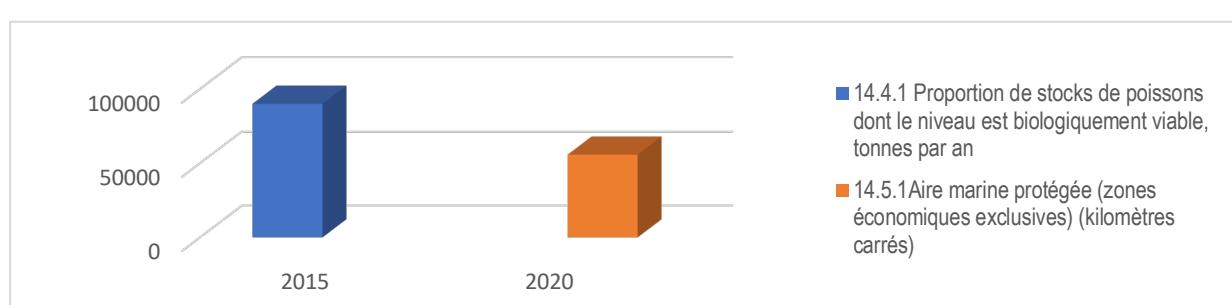
Sources : Fonds des Nations Unies pour la population, bases de données mondiales, 2020. Basé sur les réponses officielles à la 12e enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur la population et le développement, et auteurs

Annexe n° 20: Égalité d'accès à l'information et l'Éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (suite 2)



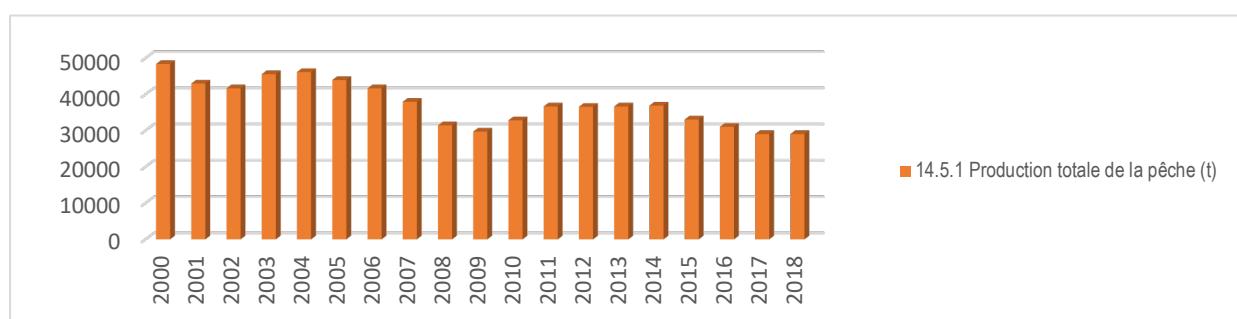
Sources : Fonds des Nations Unies pour la population, bases de données mondiales, 2020. Basé sur les réponses officielles à la 12e enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur la population et le développement, et auteurs

Annexe n° 21: Stocks de poissons au niveau biologiquement viable et aire marine protégée



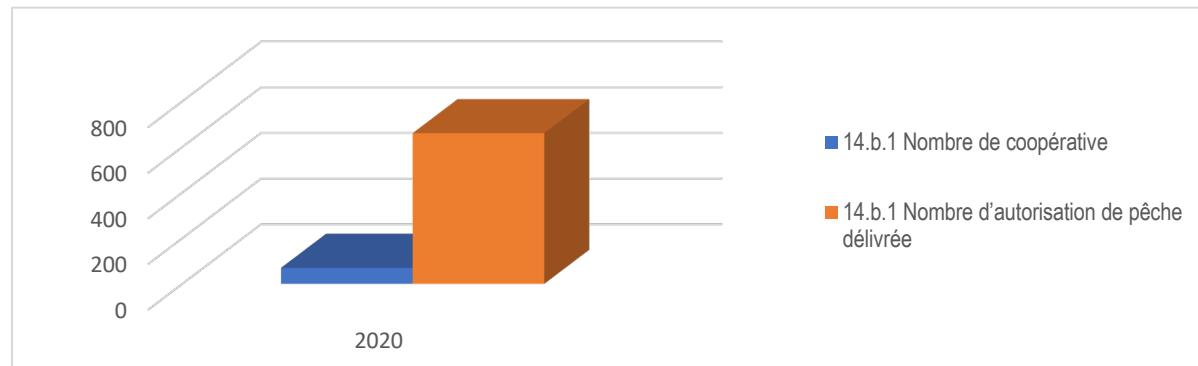
Sources : Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, Protected Planet (The World Database on Protected Areas (WDPA)), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) et auteurs

Annexe n° 22: Production totale de la pêche (T)



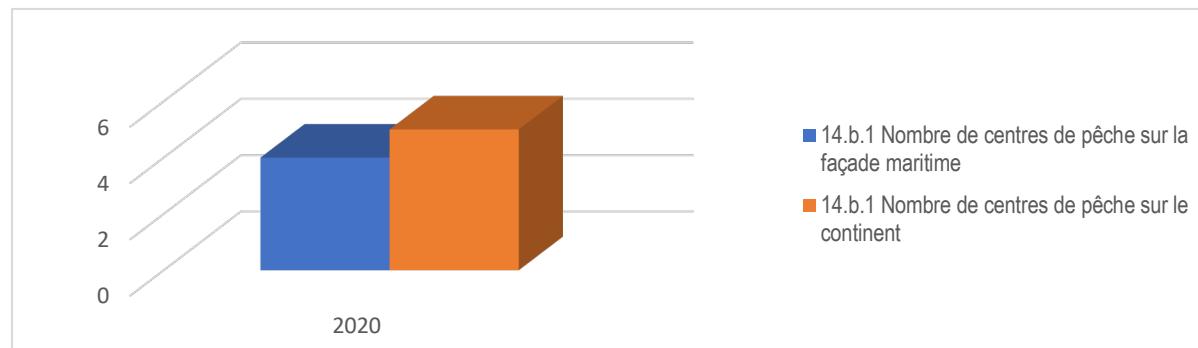
Sources : Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, Protected Planet (The World Database on Protected Areas (WDPA), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC)) et auteurs

Annexe n° 23: Accès aux ressources marines et aux marchés par les petits pêcheurs



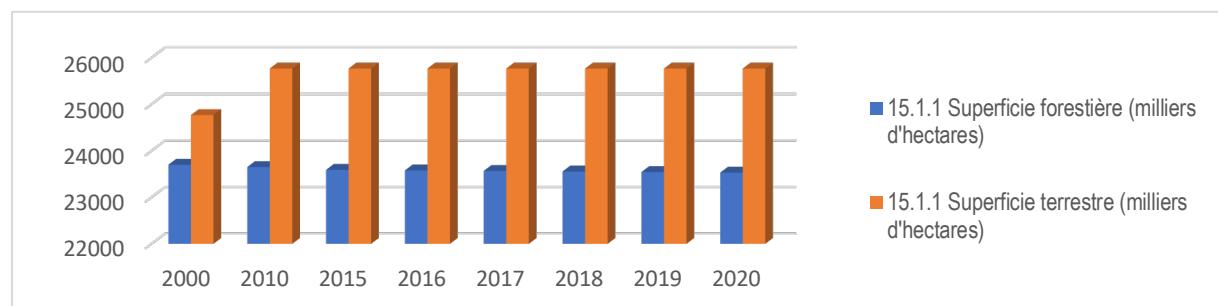
Sources : Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime et auteurs

Annexe n° 24: Accès aux ressources marines et aux marchés par les petits pêcheurs (suite)



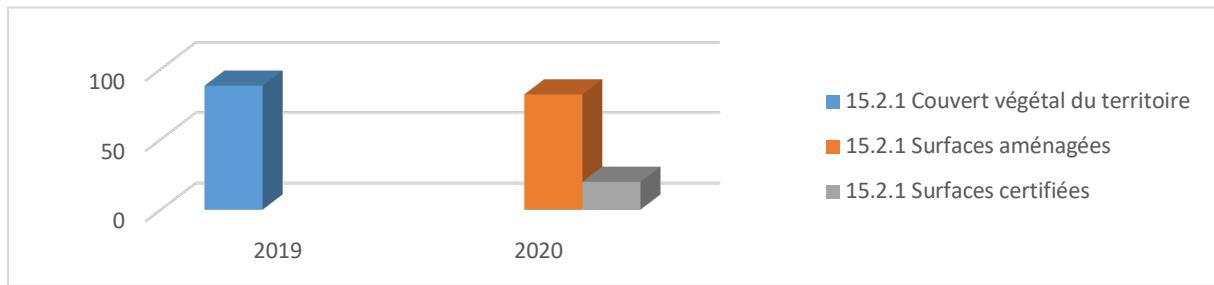
Sources : Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime et auteurs

Annexe n° 25: Superficies forestière et terrestre



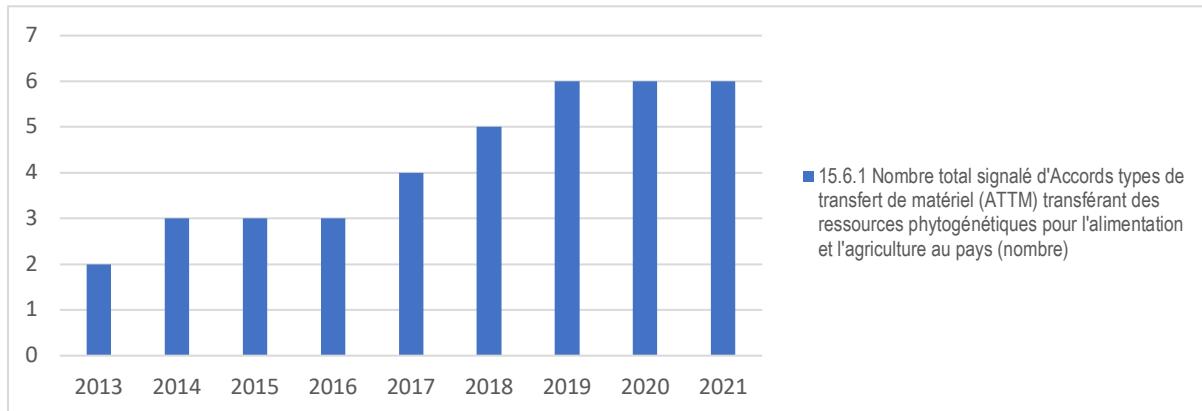
Sources : Ministère des Eaux, Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres, FAO, BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC (2020) et auteurs

Annexe n° 26: Superficies aménagées et certifiées



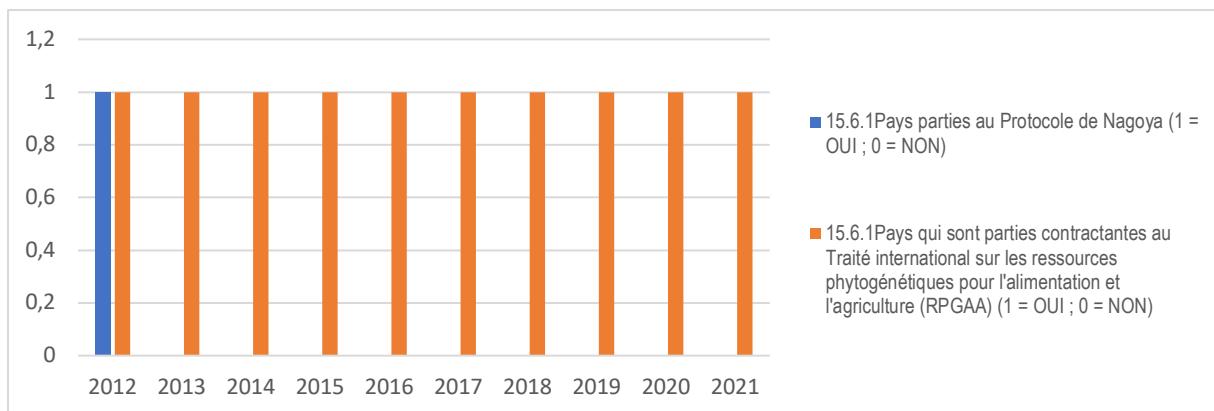
Sources : Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres

Annexe n° 27: Accords types de transfert de matériel



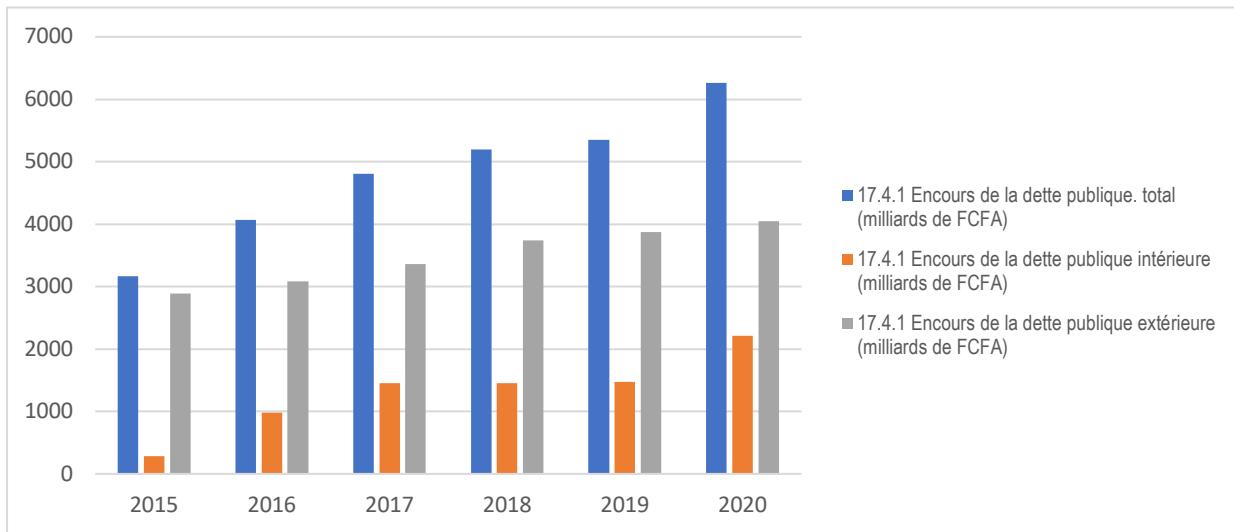
Sources : ITPGRFA Secrétariat et auteurs

Annexe n° 28: Participation au Protocole de Nagoya et au Traité international sur les ressources phytogénétiques.



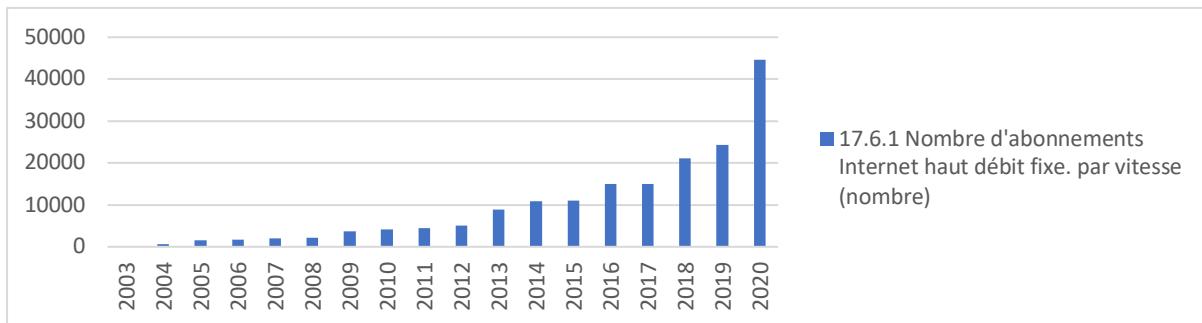
Sources : ITPGRFA Secrétariat

Annexe n° 29: Encours de la dette publique total



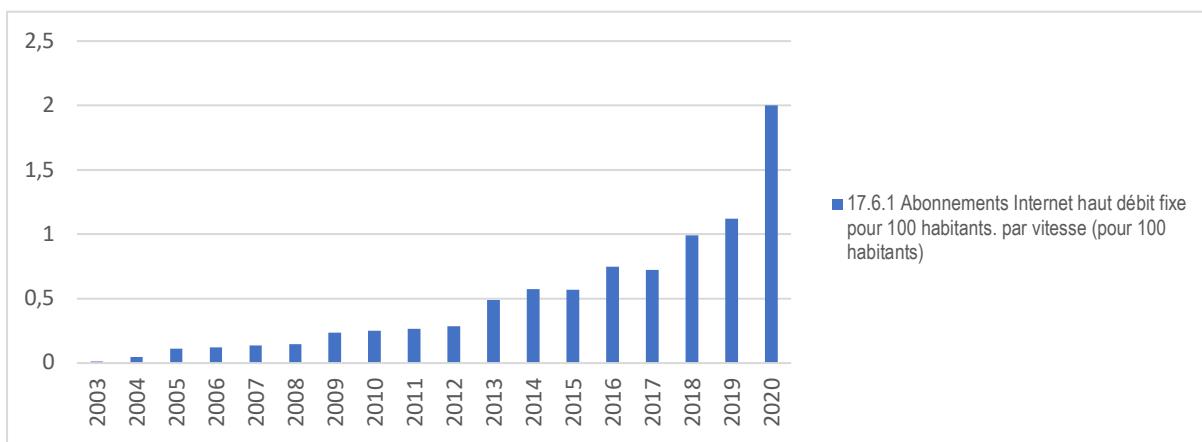
Sources : Direction Générale de la Dette, BEAC et auteurs

Annexe n° 30: Abonnements internet haut débit fixe



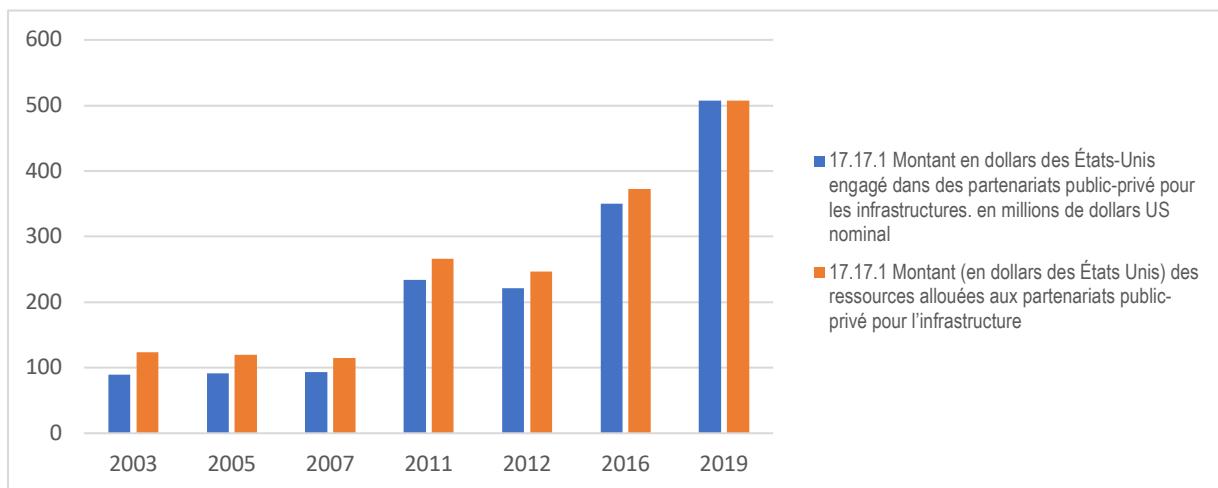
Sources : Ministère de l'Économie Numérique, Union Internationale des Télécommunications et auteurs

Annexe n° 31: Abonnements internet haut débit fixe pour 100 habitants



Sources : Ministère de l'Économie Numérique, Union Internationale des Télécommunications et auteurs

Annexe n° 32: Partenariats Public-Privé



Sources : Service des statistiques démographiques et sociales, Division de statistique des Nations Unies (DSNU), Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, Rapport des partenaires 2020 sur le soutien aux statistiques (PRESSE) et auteurs

1.2 ANNEXE SUR LES DONNEES STATISTIQUES

ODD4	Éducation de qualité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Sources	
Cibles	Indicateurs																								
4.1	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes atteignant un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques (%)							69.2													80.05				<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019 CONFEMEN, PASEC Direction Générale de la Statistique et des Études Économiques : Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000, 2012 UNESCO Banque mondiale, enquête sur la pauvreté au Gabon, 2017 OCDE
	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes atteignant un niveau minimum de compétence en mathématiques (%)																				66.7				
	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes atteignant un niveau minimum de compétence en lecture (%)																				93.4				
	4.1.2 Taux d'achèvement du premier cycle des études secondaires, filles (% du groupe d'âge pertinent)																				62.2				
	4.1.2 Taux d'achèvement de l'école primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)			73.3	71.2																78.4				
	4.1.2 Taux d'achèvement du premier cycle des études secondaires, garçons (% du groupe d'âge pertinent)																				56.4				
	4.1.2 Taux d'achèvement de l'école primaire, filles (% du groupe d'âge pertinent)			74.9	72.7																80.7				
	4.1.2 Taux d'achèvement du premier cycle des études secondaires, total (% du groupe d'âge pertinent)																				59,3				
	4.1.2 Taux d'achèvement de l'école primaire, garçons (% du groupe d'âge pertinent)			71.7	69.7																76.2				
	4.1.2 Taux d'achèvement, 2nd cycle de l'enseignement secondaire, total (%)																				32				
	4.1.2 Taux d'achèvement, 2nd cycle de l'enseignement secondaire, garçons (%)																				35				
	4.1.2 Taux d'achèvement, 2nd cycle de l'enseignement secondaire, filles (%)																				29				
4.5	4.5.1 Ratio de jeunes filles/garçons alphabétisés (% des 15 à 24 ans)																1.02				1.04				<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019 CONFEMEN, PASEC Direction Générale de la Statistique et des Études Économiques : Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000, 2012 UNESCO Banque mondiale, enquête sur la pauvreté au Gabon, 2017 OCDE
	4.5.1 Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire (%)	1.001	0.995	0.994												0.969									
	4.5.1 Ratio femmes/hommes des inscriptions dans l'enseignement supérieur	0.683		0.587																					
	4.5.1 Taux d'achèvement, primaire																				106				
	4.5.1 Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire																				110				
	4.5.1 Taux d'achèvement, 2nd cycle du secondaire																				121				
	4.6.1 Taux d'alphabétisation, total des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)																82.3				84.7				
4.6	4.6.1 Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% d'hommes âgés de 15 à 24 ans)																87.4				88.1				<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire statistique de l'Éducation 2018-2019 CONFEMEN, PASEC Direction Générale de la Statistique et des Études Économiques : Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000, 2012 UNESCO Banque mondiale, enquête sur la pauvreté au Gabon, 2017 OCDE
	4.6.1 Taux d'alphabétisation, femmes adultes (% de femmes âgées de 15 ans et plus)																79.9				83.4				
	4.6.1 Taux d'alphabétisation, hommes adultes (% d'hommes âgés de 15 ans et plus)																84.9				85.9				
	4.6.1 Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% de femmes âgées de 15 à 24 ans)																89.4				91.4				
	4.6.1 Taux d'alphabétisation, total des jeunes (% des personnes âgées de 15 à 24 ans)																88.5				89.8				

ODD5	Égalité entre les hommes et les femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Source	
Cible	Indicateur																								
5.1	5.1.1 Score de l'indice Women Business and the Law (échelle 1-100)	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	51.25	57.5	57.5	57.5	57.5	82.5	Ministère de la justice, garde des sceaux, chargé des droits de l'homme et de l'égalité des genres		
	5.1.1 Ratio du taux d'activité des femmes par rapport aux hommes	63.14	63.78	64.36	65.04	65.63	66.22	66.88	67.66	68.05	68.43	68.89	69.58	70.14	70.62	70.94	71.19	70.74	70.31	69.95	69.76				
5.2	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge																			22				Ministère de l'Intérieur	
5.3	5.3.1 Proportion de femmes de 20-24 ans mariées ou en couple avant 18 ans (%)														21.9									Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Recensement Général de l'Agriculture	
5.5	5.5.1 Nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (nombre)	10	11	11	11	11	11	11	15	20	20	17	17	18	18	18	17	17	20	20	20	24	21	23	Ministère de l'Économie et de la Relance, DGS
	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges)	8.33	9.17	9.24	9.24	9.24	9.24	9.24	12.50	16.67	16.67	14.66	14.66	15.79	15.79	15.00	14.17	14.17	17.09	17.09	17.91	14.79	16.2	Ministère de l'Économie et de la Relance DGS, Recensement Général de la Population et des Logements 2013	
	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les Mairies (% des sièges)																		13				22,35		
	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes, Adjoint au Maire (% des sièges)																							27,5	Union interparlementaire (UIP), la base de données sur les femmes au Parlement national
	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes, Président de Conseil Départemental (% des sièges)																		27				12,5	DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES : ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE GABON 2012	
5.6	5.6.1 Proportion de femmes qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)														48.0									Fonds des Nations Unies pour la population, bases de données mondiales, 2020. Basé sur les réponses officielles à la 12e enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur la population et le développement	
	5.6.1 Proportion de femmes qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)														85.6										
	5.6.1 Proportion de femmes qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant l'utilisation de contraceptifs (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)														90.2										
	5.6.1 Proportion de femmes qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les soins de santé														60.2										

	reproductive (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)																	
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations garantissant un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (%)																58	
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès plein et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Composante 1 : Soins de maternité (%)																100	
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Composante 10 : Services de conseil et de dépistage du VIH																40	
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Composante 2 : Produits d'importance vitale (%)																100	
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations garantissant un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Section 1 : Soins de maternité (%)																75	
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations garantissant un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Section 2 : Contraceptifs et planification familiale (%)																22	

	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès plein et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Section 3 : Éducation sexuelle (%)																		100		
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations garantissant un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Section 4 : VIH et VPH (%)																		48		
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Composante 12 : Confidentialité du VIH (%)																		50		
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Composante 5 : Services de contraception (%)																		40		
	5.6.2 Mesure dans laquelle les pays disposent de lois et de réglementations qui garantissent un accès total et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive : Composante 7 : Contraception d'urgence (%)																		25		
5.a	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, total																		86.6		
	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, homme																		22.2		

	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, femme																62.4			
5.b	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, Ménages dont le chef est une femme																91			
	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, Ménages dont le chef est un homme																86.3			
	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, Ménages urbains																93.2			
	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, Ménages ruraux																67.7			

ODD1 4	Vie aquatique marine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Source	
Cible	Indicateur																								
14.1	14.1.1 Déviations de la chlorophylle-a, télédétection (%)	2.05	2.89	9.07	16.62	11.51	16.12	14.02	10.51	11.84	18.00	11.97	6.26	3.50	5.20	4.27	2.98	3.24	4.40	3.33	2.14			<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres 	
	14.1.1 Anomalie de la chlorophylle-a, télédétection (%)																								
14.4	14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable, tonnes par an																	9000	0						<ul style="list-style-type: none"> Registre des pêches Cellule Statistique DGPA, 2008-2018 Rapport de surveillance des pêches, ANPA 2017 Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, 2015 World Environment Situation Room (WESR) Protected Planet : The World Database on Protected Areas (WDPA) [En ligne], décembre 2018, Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) BirdLife International, IUCN et PNUE-WCMC (2020). Basé sur le chevauchement spatial entre les polygones pour les zones clés pour la biodiversité de la base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (www.keybiodiversityareas.org) et les polygones pour les
	14.4.1. Poissons capturés dans des stocks surexploités ou effondrés en % des captures totales	6.06	6.2	6.69	4.12	8.69	9.09	15.09	12.11	18.97	19.89	25.15	32.04	42.49	54.96	43.17									
	14.4.1 Poissons péchés au chalut ou au drageage	40.53	33.28	38.41	34.99	36.31	34.3	40.45	42.9	47.39	36.6	34.44	32.57	34.97	37.27	39.64	56.01								
	14.4.1 Nombre de navires dans la pêche hauturière										94	45	60	60	22	40	22	27	39	18	20				
	14.4.1 Nombre de navires intervenant dans la filière pêche industrielle côtière										164	109	34	38	33	60	29	32	24	19	20				
	14.4.1 Nombre de titres de pêches délivrés aux pêcheurs artisanaux											389	492	614	295	516	479								
14.5	14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale	26.95	26.95	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	63.7	63.7	63.7				<ul style="list-style-type: none"> 5300 0 55720.6 28.83 63.7 63.7 63.7 	
	14.5.1 Aire marine protégée (zones économiques exclusives) (kilomètres carrés)																								
	14.5.1 Couverture des aires protégées par rapport aux aires marines (Zones économiques exclusives) (%)																								
	14.5.1 Proportion moyenne des Aires Marines Clés pour la Biodiversité (ZCB) couvertes par des aires protégées (%)	26.95	26.95	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	62.27	63.7	63.7	63.7	63.7	63.7			
	14.5.1 Production totale de la pêche (t)	48384	42973	41653	45559	46152	43941	41647	37938	31450	29715	32822	36652	36548	36646	36900	33045	31045	29045						
	14.5.1 Superficie moyenne protégée dans les sites marins importants pour la biodiversité	30.39	30.39	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	65.7	67.03	67.03	67.03				
	14.5.1 Indice de santé des océans : score des eaux propres (pire 0 et 100 meilleurs)																								
14.b	14.b.1 Nombre de coopérative																						70		

	14.b.1 Nombre de centres de pêche sur la façade maritime																	4		aires protégées de la base de données mondiale sur les aires protégées et (le cas échéant) pour d'autres mesures de conservation efficaces par zone et de la base de données mondiale sur les OECM (www.protectedplanet.net)
	14.b.1 Nombre de centres de pêche sur le continent																	5		
	14.b.1 Nombre d'autorisation de pêche délivrée																	660		
	14.b.1 Volume de poissons vendus par les pêcheurs artisanaux							3095 1,7	2157 7,1	2661 3	2956 4	1721 7	4206							

ODD15	Vie terrestre		Indicateur																				Sources			
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
15.1	Cible	Indicateur																								
	15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre												91.78178					91.6	91.5	91.5	91.4	91.4	91.3			Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres FAO BirdLife International, UICN et PNUE-WCMC (2020). Basé sur le chevauchement spatial entre les polygones pour les zones clés pour la biodiversité de la base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (www.keybiodiversityareas.org) et les polygones pour les aires protégées de la base de données mondiale sur les aires protégées et (le cas échéant) pour d'autres mesures de conservation efficaces par zone et de la base de données mondiale sur les OECM (www.protectedplanet.net)
	15.1.1 Superficie forestière (milliers d'hectares)												23649.41					23590	23578.12	23566.24	23554.36	23542.48	23530.6			
	15.1.1 Superficie terrestre (milliers d'hectares)												25767					25767	25767	25767	25767	25767	25767			
	15.1.2 Proportion moyenne des zones clés pour la biodiversité (ZCB) d'eau douce couvertes par des aires protégées (%)		93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6			
15.2	15.1.2 Proportion moyenne des Zones clés pour la biodiversité (ZCB) terrestres couvertes par des aires protégées (%)	10.1	10.1	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	59.9	60.4	60.4	60.4	60.4	60.4			
	15.2.1 Stock de biomasse aérienne en forêt (tonnes par hectare)	223.25											223.25					223.25	223.25	223.25	223.25	223.25	223.25	223.25		
	15.2.1 Superficie forestière faisant l'objet d'un système de certification de gestion forestière vérifié de manière indépendante (milliers d'hectares)												1873.505					1185.243	2033.627	2042.616	2042.616	1741.228	2061.19			
	15.2.1 Taux de changement net annuel de la superficie forestière (%)												-0.02												-0.05	
	15.2.1 Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement à long terme (%)												29.58					45.61	45.61	45.61	45.61	50.87	50.87			
	15.2.1 Proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies (%)												14.41					14.41	14.41	14.41	14.41	14.41	14.41			
	15.2.1 Couvert végétal du territoire																								88%	
	15.2.1 Surfaces aménagées																								81.9%	
	15.2.1 Surfaces certifiées																								19.7%	
	15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre																	16								
15.4	15.4.2 Indice de couvert végétal montagneux	99.96854											99.96661					99.96661				99.96661				
	15.5.1 Indice de la Liste rouge	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95		
15.6	15.6.1 Nombre total signalé d'Accords types de transfert de matériel (ATTM) transférant des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au pays (nombre)																0	2	3	3	3	4	5	6	6	
	15.6.1 Pays parties au Protocole de Nagoya (1 = OUI ; 0 = NON)																1					0	0	0	0	
	15.6.1 Pays qui sont parties contractantes au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) (1 = OUI ; 0 = NON)																1	1	1	1	1	1	1	1		
	15.8.1 Législation, réglementation, loi relative à la prévention de l'introduction et à la gestion des espèces exotiques envahissantes (1 = OUI, 0 = NON)												0					0						1		
15.8	15.8.1 La stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) visent l'alignement sur l'objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité défini dans le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (1 = OUI, 0 = NON)																	0						0		
	15.8.1 Pays disposant d'une allocation du budget national pour gérer la menace des espèces exotiques envahissantes (1 = OUI, 0 = NON)																	0						0		
	15.8.1 Pays bénéficiaires d'un financement mondial ayant accès à tout financement des mécanismes financiers mondiaux pour des projets liés à la gestion des espèces exotiques envahissantes (1 = OUI, 0 = NON)																	0						0		
	15.9.1 Pays ayant établi des objectifs nationaux conformément à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan																						1	1		

	<i>stratégique pour la biodiversité 2011-2020 dans leur stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité (1 = OUI ; 0 = NON)</i>																			
15.a	15.a.1 Total de l'aide publique au développement pour la biodiversité, par pays bénéficiaire (en millions de dollars américains constants de 2018)			3.56	0.23	0.09	4.64	13.56	27.89	1.76	2.91	29.34	3.56	19.199	6.98	7.7	9.39	45.19	1.04	9.76

ODD1 7	Partenariats pour la réalisation des objectifs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Source
Cible	Indicateur																							
17.1	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source													30,09	30,2	26,1	21,1	18,7	18,5	17,9	20,5	19,1	15,8	Ministère de l'Économie et de la Relance (Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale)
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux													95,6	65,6	79,5	67,8	59,3	50,1	57,4	66,9	55,2		
17.3	17.3.1 Aide publique au développement nette reçue (\$ US courants)	11850000,38	8640000,43	71660003,66	-10920000,08	40040000,92	50299999,24	31209999,08	53209999,08	64120002,75	77949996,95	10626999,6,6	69449996,95	68849998,47	87209999,08	111269996,96,6	9877998,78	4161998,93	106349998,5	116959999,1	116709999,1			Direction Générale de la Dette
	17.3.1 Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants)	278061232	-100615451	1160708,31	99666154,02	313970792	326161877,9	267805000	654808570	693511289	635674956,8	523939106,2	1123536919	677327365,5	1263109047	41707702,33	1314029330	1379070816	1553136875	1716511506				
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	0.1194	0.1068	0.0534	0.0920	0.0882	0.1151	0.0000	0.1157	0.1326	0.1143	0.2674	0.1197	0.1315	0.0939	0.1619	0.1283	0.1236	0.1095	0.1094			Ministère de l'Économie Numérique	
																							BEAC	
17.4	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	9.22794	15.83105	14.98735	10.93237	5.59744	3.41705	12.01639	28.40093	5.97939	4.60048	3.74918	3.99403	11.82727	4.93183	7.61939								Union Internationale des Télécommunications
	17.4.1 Encours de la dette publique extérieure/PIB	67,4	67,8	65,6	59,7	52,0	41,2	35,2	36,5	18,8	22,6	17,4	15,7	15,7	21,2	26,0	33,4	39,5	40,8	40,8	37,1	36,1	31,7	
	17.4.1 Encours de la dette publique, total (milliards de FCFA)																3165,63	4069,64	4807,70	5195,90	5346,83	6264,93		FMI
	17.4.1 Encours de la dette publique intérieure (milliards de FCFA)																281,19	982,07	1451,90	1451,90	1470,91	2212,53		
17.6	17.4.1 Encours de la dette publique extérieure (milliards de FCFA)																2884,45	3087,57	3355,80	3744,00	3875,91	4052,40		Centre du commerce international (ITC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation mondiale du commerce (OMC)
	17.6.1 Nombre d'abonnements Internet haut débit fixe, par vitesse (nombre)			170	650	1530	1763	1983	2200	3697	4082	4500	5000	8900	10800	11082	15018	14967	21 086	24277	44607			
	17.6.1 Abonnements Internet haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse (pour 100 habitants)			0.01288	0.04801	0.11003	0.12327	0.13466	0.14488	0.23564	0.25133	0.26712	0.28577	0.4898	0.57331	0.56898	0.74796	0.72486	0.99	1.12	2		PPI DB	
	17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet	1.21614	1.34762	1.93953	2.65959	2.97907	4.89326	5.4892	5.767	7.5	9.5	13	18	24	30.53803	38.07121	45.78454	48.05227	50.32012	50,32	59,6	62		Enquête ODD PARIS21
17.9	17.9.1 Total de l'aide publique au développement (décaissement brut) pour la coopération technique (millions de dollars des États-Unis de 2019)	41,6	29,1	14,1	10.63394	8.34575	12.22051	11.289	13.10325	27.95229	7.35907	50.41752	101.10245	8.884	6.98364	9.17715	13.56757	10.9868	67.57118	23.96722	132.73725		Service des statistiques démographiques et sociales, Division de statistique des Nations Unies (DSNU), Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies	
17.10	17.10.1 Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane, statut de la nation la plus						10					14.54244					25.2734							

